

Sénégal 2050

AGENDA NATIONAL DE TRANSFORMATION



**Pour une nation
SOUVERAINE,
JUSTE, PROSPÈRE
et ancrée dans
des valeurs fortes**



"Avec le référentiel présenté et déployé, nous devons consolider durablement une nation solidaire, résiliente et résolument ancrée dans la modernité, le progrès et le bien-être de chaque Sénégalaise et de chaque Sénégalais"

Son Excellence Bassirou Diomaye Diakhar FAYE
Président de la République du Sénégal

Extrait discours du 14 octobre 2024

Sommaire

Le mot du Président
de la République
P6

Résumé exécutif
P8

Introduction générale
P18

1

Sortir du cercle vicieux des
dépendances économiques
et de la vulnérabilité
P21

- 1.1. L'impératif de changer le modèle d'un Sénégal indépendant mais non souverain P22
- 1.2. En 64 ans d'indépendance, le Sénégal n'a pas réussi à transformer la structure de son économie P24
- 1.3. Une population active importante mais à faible productivité P27
- 1.4. Un modèle social et territorial inéquitable P30
- 1.5. Une gouvernance, source de défiance du peuple envers les institutions P32
- 1.6. Un pays confronté à d'importants risques climatiques P34
- 1.7. Pour demain, des opportunités à saisir et des menaces à anticiper P36
- 1.8. Un nécessaire changement de cap P37

2

La Vision Sénégal 2050
P39

- 2.1. Les principes directeurs de la Vision Sénégal 2050 P40
- 2.2. En 2050, un Sénégal souverain, juste et prospère P45
- 2.3. L'agenda national de transformation P49
- Axe 1
Une économie compétitive P50
- Axe 2
Un capital humain de qualité dans une société équitable P96
- Axe 3
Un pays aménagé et durable P106
- Axe 4
Un modèle de bonne gouvernance et d'intégration africaine P120

3

La méthode de mise en œuvre
P129

- 3.1. Déclinaison opérationnelle P132
- 3.2. Stratégie de financement P136
- 3.3. Dispositif de mise en œuvre
 - Principes directeurs
 - Modèle organisationnelP140

Table des illustrations
P144

Sigles et abréviations
P146



Le mot du Président de la République

Chers compatriotes,

Avec le nouveau référentiel des politiques publiques, nous posons les fondations d'une nouvelle ère pour notre pays. Le « Sénégal 2050 : Agenda National de Transformation » est bien plus qu'un document stratégique ; il est l'expression de notre volonté collective de bâtir un Sénégal souverain, juste et prospère. Il traduit notre ambition de rompre avec les schémas du passé, de dépasser les défis auxquels nous avons trop longtemps été confrontés, pour faire émerger une nation résolument ancrée dans le futur. Nous avons hérité d'une situation complexe, marquée par des décennies de dépendances économiques, d'une gouvernance aux fondations fragiles et d'un tissu social vulnérable. Pendant trop longtemps, notre économie a été prisonnière d'un modèle d'exploitation de matières premières brutes, sans valorisation ni transformation locale. Cette trajectoire a non seulement limité notre potentiel, mais elle nous a aussi dépossédé de notre destin. Ce modèle a créé une dépendance vis-à-vis de quelques industries, laissant notre secteur privé national trop faible et nos jeunes talentueux en quête d'opportunités, souvent poussés à chercher un avenir ailleurs.

L'agenda national de transformation Sénégal 2050 se dresse comme la réponse structurée à ces défis. Il repose sur une vision claire, rigoureuse et audacieuse. Nous avons pris



le temps de diagnostiquer avec précision les dysfonctionnements de notre système, de consulter, d'analyser, et surtout, de formuler des solutions robustes pour une transformation en profondeur. Ce référentiel est notre feuille de route pour les 25 prochaines années, déclinée en stratégies décennales et quinquennales qui permettront de mesurer, d'ajuster et d'optimiser nos efforts en temps réel. Notre transformation se fonde sur quatre (4) grands axes stratégiques.

Le premier consiste à asseoir une économie compétitive à travers un cadre macroéconomique assaini et stable, l'émergence d'une société numérique, des filières compétitives, le développement de pôles économiques viables et un cadre des affaires attractif. Il s'agit, ainsi, de valoriser pleinement nos ressources à travers une industrialisation ambitieuse, intégrant nos matières premières dans les chaînes de valeur mondiales. Nous transformerons nos richesses sur place, nous diversifierons notre économie pour en faire un véritable moteur de croissance, créateur de valeur ajoutée et d'emplois.

Le deuxième axe porte sur le renforcement de notre capital humain et l'équité sociale. À travers cet engagement, nous visons à corriger les déséquilibres historiques qui ont affecté les couches les plus vulnérables de notre société, en particulier les femmes, les jeunes et les

populations rurales. Nous nous engageons à offrir une éducation de qualité pour tous, à garantir l'accès universel à des services de santé performants, et à réformer le foncier pour un accès sécurisé à la terre. La réforme de notre système de santé visera à assurer la prévention, à renforcer l'offre de soins et à garantir un accès équitable à des services modernes, tant en milieu urbain qu'en zone rurale, pour que nul ne soit laissé pour compte.

Nous mettrons également en place un système national d'assurance maladie pour protéger chaque citoyen, réduisant ainsi les inégalités sociales et économiques. Le Sénégal de 2050 sera porté par une jeunesse compétente, dynamique et préparée aux défis du monde moderne.

Le troisième axe est celui de l'aménagement et du développement durables. Notre développement ne sera viable que s'il respecte et préserve notre environnement. Nous avons la responsabilité de léguer aux générations futures un pays sain, où la biodiversité est protégée, où l'économie circulaire est intégrée et où les énergies renouvelables joueront un rôle central. En outre, l'aménagement durable de notre territoire permettra d'assurer un équilibre entre les zones rurales et urbaines, de désenclaver les régions reculées par des corridors de développement et d'offrir à tous un accès équitable aux ressources. Il favorisera l'émergence de huit (8) pôles économiques dynamiques répartis sur l'ensemble du territoire.

Le quatrième axe est celui de la gouvernance et de l'engagement africain. Nous devons refonder nos institutions pour qu'elles servent au mieux les aspirations de notre peuple et garantissent la paix, l'ordre et la stabilité. Nous devons éradiquer la corruption et réformer l'administration pour qu'elle devienne un levier puissant au service du développement. Cette gouvernance sera garante d'une gestion rigoureuse de nos ressources, assurant que chaque action entreprise contribue à l'atteinte de nos objectifs collectifs. Notre engagement panafricain sera réaffirmé

avec force. Nous renforcerons notre coopération avec nos frères africains, convaincus que l'avenir de notre continent repose sur la solidarité, l'intégration régionale et la défense de nos intérêts communs. Le Sénégal jouera un rôle actif dans la promotion de l'unité africaine, tout en assurant sa position de leader dans des domaines stratégiques comme la sécurité, l'innovation technologique et la gouvernance démocratique. Ensemble, avec nos voisins africains, nous devons œuvrer pour une Afrique unie, souveraine et prospère, capable de relever les défis communs et d'occuper la place qui lui revient dans le concert des nations.

Cet agenda de transformation ne se limite pas à des mesures économiques. Il symbolise aussi notre volonté de renforcer la cohésion nationale, de réduire les inégalités et de garantir à chaque citoyen une place dans le Sénégal que nous bâtissons. Il s'agit d'un projet collectif, au-delà des clivages politiques, qui appelle l'engagement de chacun d'entre nous. Notre souveraineté ne pourra être complète que si nous avons les moyens de notre autonomie économique, énergétique, alimentaire, mais aussi sociale et culturelle. L'Agenda 2050 s'adresse autant aux Sénégalais d'aujourd'hui qu'aux générations futures. C'est une vision pour un Sénégal qui n'aspire pas seulement à participer au monde de demain, mais à y jouer un rôle majeur, à être un acteur incontournable dans la sous-région et au-delà, un modèle de développement pour l'Afrique. Le chemin que nous empruntons est exigeant, mais il est le seul qui garantisse notre succès durable. Ce document est notre boussole, il est le fruit d'une réflexion collective, ancrée dans nos réalités et ouverte sur l'avenir. Nous avons aujourd'hui l'occasion de réinventer notre destin commun. Ensemble, nous allons construire un Sénégal plus fort, plus juste, et plus prospère.

Vive le Sénégal, vive notre avenir !

Son Excellence
Monsieur Bassirou Diomaye Diakhary FAYE
Président de la République du Sénégal



Résumé exécutif

La Vision Sénégal 2050 représente une déclinaison stratégique du « **PROJET** », qui a suscité l'adhésion massive du peuple sénégalais lors de l'élection présidentielle du 24 mars 2024 avec l'élection de Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

Cette Vision entend concrétiser l'aspiration au bien-être de la population sénégalaise. En 2023, le Sénégal, avec un Revenu national brut (RNB) par habitant d'environ 1 660 USD¹, est positionné parmi les pays à revenus intermédiaires de la tranche inférieure. Près de deux Sénégalais sur cinq (37,5%) vivent en dessous du seuil de pauvreté, dont plus de la moitié (53,3%) en milieu rural. En outre, le modèle socio-économique sénégalais est marqué par de fortes inégalités au niveau, entres autres, des revenus et de l'accès à l'éducation, à la santé et au logement. Certes, les inégalités de revenu, mesurées par l'indice de Gini, ont baissé entre 1991 et 2021, passant de 54 à 36,2. Cependant, de fortes inégalités subsistent dans le pays. Sur le plan de la répartition de la richesse entre les territoires, les derniers résultats de l'ANSD montrent que 46% du PIB sont créés dans la région de Dakar qui ne représente que 0,3% du territoire.

Pourtant, le Sénégal dispose d'un capital humain, matériel et immatériel à fort potentiel, encore largement en friche. La Vision Sénégal 2050 entend **libérer ce potentiel, en mobilisant**

les Sénégalais derrière une grande ambition : faire du Sénégal en 25 ans un pays souverain, juste et prospère, ancré dans des valeurs fortes.

Pour cela, un changement systémique sera opéré, pour sortir le pays du cercle vicieux de dépendance et de vulnérabilité dans lequel il est inséré. En effet, en 64 ans d'indépendance, l'industrie sénégalaise a peu décollé et le Sénégal est resté cantonné à la simple production de matières premières, qu'il exporte à l'état brut sur le marché mondial (or, zircon, arachide, anacarde, etc.) ou légèrement transformées (phosphates-acide phosphorique, farine de poisson). Important quasiment tous les produits finis dont il a besoin, sa balance des biens et services est extrêmement déficitaire et s'est fortement dégradée durant les dernières années, avec un solde négatif évalué à 4 801 milliards de FCFA en 2023, soit 25,8% du PIB. Les espoirs d'amélioration socio-économique, qui reposent principalement sur l'exploitation de nouvelles matières premières, notamment, la production d'hydrocarbures, demeurent vulnérables.

De fait, l'économie sénégalaise dispose de trop peu d'entreprises et d'emplois. Les entreprises existantes sont majoritairement de petite taille et de faible productivité, et seul un Sénégalais sur trois en âge de travailler dispose d'un emploi rémunéré.

A cause de ses faiblesses structurelles, l'économie sénégalaise est fortement dépendante de la conjoncture mondiale, en particulier de l'évolution des cours des matières premières, de l'aide extérieure et des envois de fonds de sa diaspora. Cette dépendance s'est aggravée ces dernières années, avec une explosion de la dette publique.

Pour sortir de ce cercle vicieux, un cadre macroéconomique soutenable sera mis en place, le financement domestique et des financements innovants seront développés, une véritable révolution numérique de l'État et de l'Économie sera réalisée et une montée en gamme sera stimulée dans plusieurs filières, dotant progressivement le Sénégal de quatre (4) puissants moteurs de croissance :

- 1 - les industries agro-alimentaires :** filières céréales locales, arachide et oléagineux, horticulture et produits forestiers non ligneux, produits d'élevage, produits halieutiques dont l'aquaculture, coton et sel ;
- 2 - les industries extractives :** filières hydrocarbures et pétrochimie, phosphates et engrais, matériaux de construction, fer-métallurgie ;
- 3 - les industries manufacturières :** filières industrie pharmaceutique, cuir, textile-habillement, assemblage, notamment pour l'électro-ménager et le machinisme agricole, recyclage des déchets, fabrication mécanique ;
- 4 - les services à haute valeur ajoutée :** tourisme, industries culturelles et créatives, numérique.

En 2050, un secteur privé national fort, tiré par des champions nationaux innovants et conquérants, se développera sur l'ensemble du territoire, offrant des opportunités d'emplois rémunérés à deux (2) Sénégalais sur trois (3) parmi les 22 millions d'actifs attendus.

Cette dynamique permettra d'initier un cycle de croissance forte et soutenue d'au moins 6,5% en moyenne d'ici à 2050, de tripler le revenu national brut par habitant de 1 660 USD en 2023 à plus de 4 800 USD² en 2050, d'assurer une meilleure inclusion économique, sociale et territoriale et d'insérer le Sénégal en 2050 dans le groupe des pays à revenus intermédiaires de la tranche supérieure. Elle permettra aussi, au-delà de l'indépendance politique, de bâtir une Nation pleinement souveraine, ceci à tous les niveaux : alimentaire, financier, énergétique, numérique, environnemental, etc.

¹ Mesuré par la méthode Atlas, Banque mondiale

² À la suite de la publication des nouvelles projections démographiques par l'ANSD en novembre 2024, une révision des projections économiques s'est imposée, rendant nécessaire l'adaptation de certains objectifs de développement à l'horizon 2050. En particulier, pour une croissance annuelle moyenne de 6,5 % sur la période 2023-2050, le PIB par habitant, initialement projeté à 4 500 USD pour 2050, a été ajusté à 4 843 USD. Les PIB par filières ainsi que leurs répartitions territoriales ont également été ajustés en fonction des nouvelles projections démographiques.

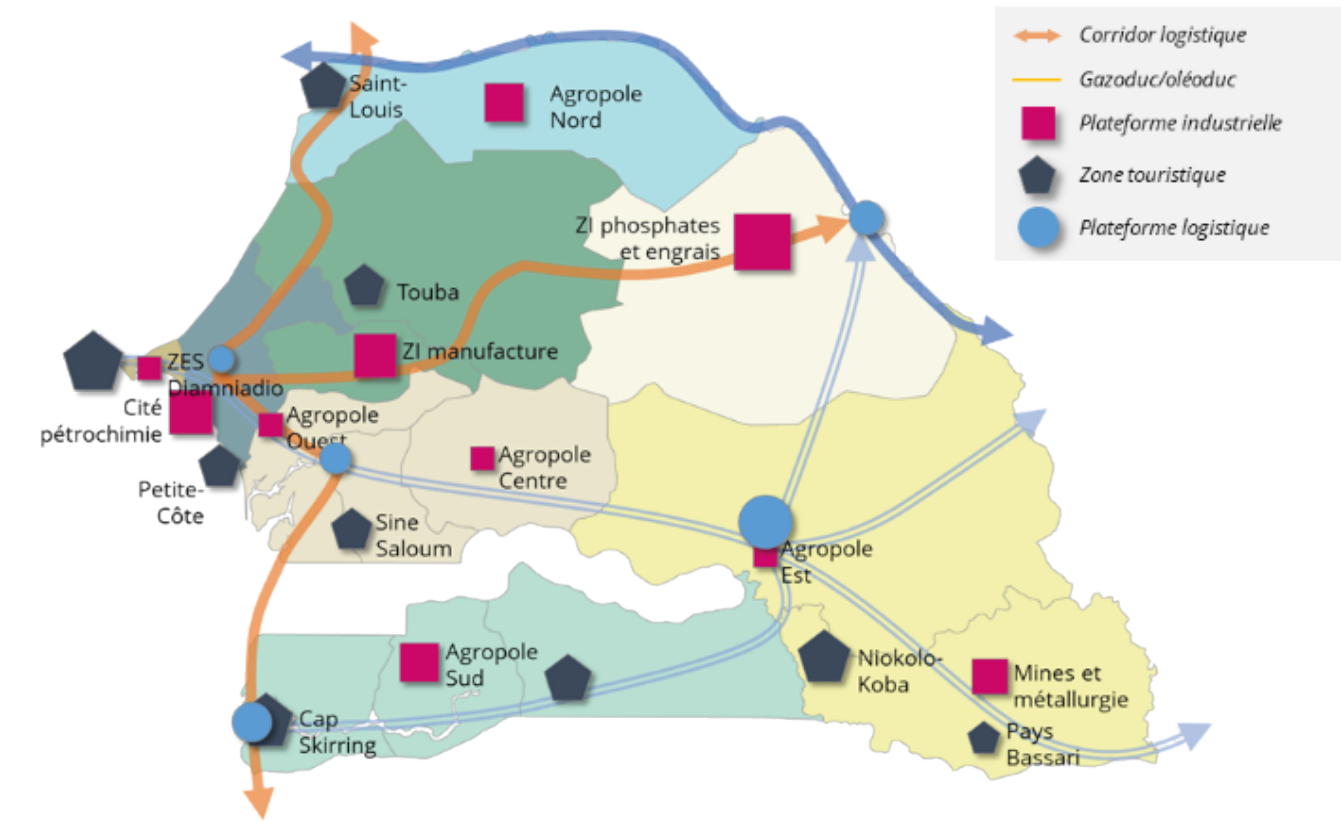
Tableau 1
Évolution attendue des principaux indicateurs économiques et sociaux du Sénégal
entre 2023 et 2050

	Sénégal 2023	Sénégal2050
Population millions d'habitants	18	35
Revenu national brut (RNB) par habitant en USD constant de 2015 (méthode Atlas)	1 660	>4 800
IDH	169 ^e /192	Top 100
Taux de pauvreté (2021/2022)	37,5%	10%
Poids des pôles hors Dakar dans le PIB	53%	71%

Sources : ANSD, Banque Mondiale, PNUD, 2023, Projections du Gouvernement, 2024

La vision Sénégal 2050
sortira le Sénégal de son modèle
territorial déséquilibré et
de la macrocéphalie de Dakar,
avec **huit (8) pôles économiques**
dynamiques répartis sur l'ensemble
du territoire.

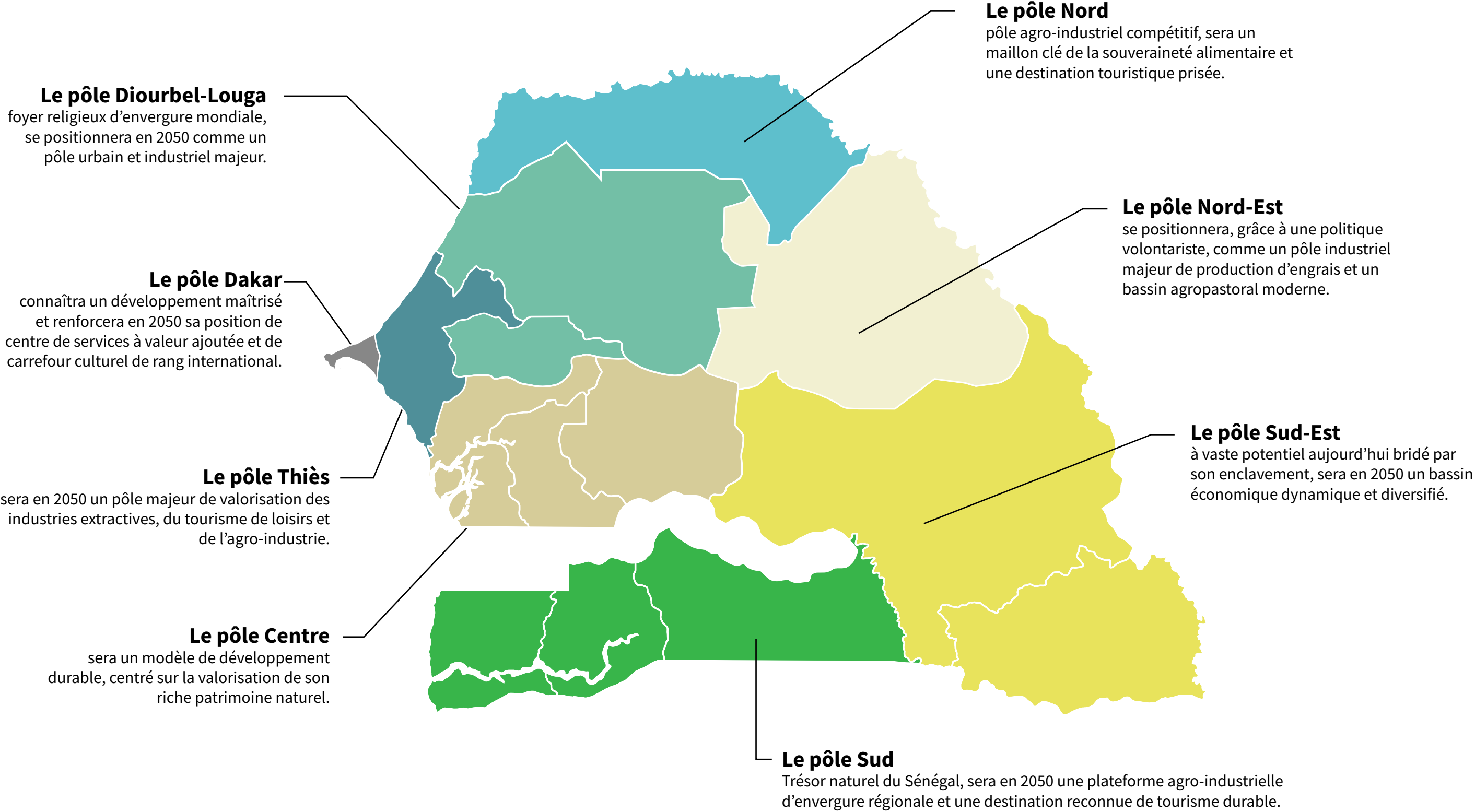
Figure 1
Carte des pôles économiques



DAKAR	DIOURBEL-LOUGA	NORD	NORD-EST
Population 5,9 M (x1,4) PIB /hab., FCFA 5 M (x2,6) Taux d'emploi 42% (x1,4) - Services à valeur ajoutée - Capitale mondiale de la mode et de la culture africaine - Métropole tourisme d'affaires - Pôle régional de formation, de recherche et d'innovation - Pôle IAA, industrie manufacturière et assemblage	Population 6,7 M (x1,8) PIB /hab., FCFA 1 M (x2,2) Taux d'emploi 31% (x2,2) - Grande agglomération Touba – Mbacké de plus de 3 millions d'habitants - Tourisme religieux - IAA et industrie manufacturière	Population 2,2 M (x2) PIB /hab., FCFA 3 M (x4,3) Taux d'emploi 46% (x2,5) - Grenier agricole du Sahel- Agropole Nord (pêche et aquaculture, riz, céréales, sucre) - Tourisme (culturel, écotourisme) - Hydrocarbures et énergie	Population 1,8 M (x2,2) PIB /hab., FCFA 4 M (x8,2) Taux d'emploi 47% (x5) - Pôle industriel Phosphates-Engrais - Élevage intensif: viande & lait - Produits Forestiers Non Ligneux (Grande Muraille Verte)
THIES	CENTRE	SUD	SUD-EST
Population 4,6 M (x1,9) PIB /hab., FCFA 3,9 M (x4,8) Taux d'emploi 45% (x2) 3 agglomérations de + 1 Mhab. - Plateforme logistique et hub aéroportuaire - Ind. extractives et manufacturières - Nouvelle Ville pétrochimique - Tourisme (petite-côte) - IAA : Agropole Ouest (horticulture), produits halieutiques	Population 6,9 M (x2,2) PIB /hab., FCFA 1,8 M (x2,9) Taux d'emploi 48% (x3,1) - Pôle agro-industriel Agropole centre (arachide & oléagineux, céréales, sel). - Carrefour logistique (Kaolack) - Ecotourisme et Loisirs - Tourisme religieux	Population 4,4 M (x2,4) PIB /hab., FCFA 2,2 M (x3,3) Taux d'emploi 50% (x3,8) - Grenier agricole et pôle agro-industriel / Agropole Sud (fruit, légumes, céréales, anacarde, arachide) - Tourisme (écotourisme, culturel, loisirs) - Plateforme logistique du Sud	Population 2,7 M (x2,3) PIB /hab., FCFA 4,4 M (x4,2) Taux d'emploi 48% (x3,3) - Plateforme logistique régionale (Tambacounda) - Ecotourisme (Niokolo-Koba, pays Bassari) - IAA / Agropole Est (céréales, bananes, coton) - Hub métallurgique régional

En valorisant le potentiel de chaque territoire, la vision Sénégal 2050 dessinera une nouvelle carte économique :

Figure 2 : Carte économique du Sénégal en 2050



Bâtir un Sénégal souverain, juste et prospère en 2050 exigera le développement de quatre (4) axes stratégiques :

1 La construction d'une économie compétitive s'appuyant sur quatre (4) moteurs de croissance

Elle reposera sur un cadre macroéconomique soutenable, un environnement des affaires attractif, un système de recherche et d'innovation dynamique, un modèle de financement adéquat, ainsi que le développement d'un écosystème favorable à l'émergence de filières « moteurs de croissance », capables de créer dans la durée de la valeur ajoutée et des emplois décents, afin d'accroître le bien-être de la population. Elle s'appuiera également sur des fondements solides, notamment sur un capital humain de qualité, une bonne gouvernance et un aménagement durable, constituant des piliers des trois (3) autres axes de la stratégie.

2 Le développement d'un capital humain de qualité et une forte équité sociale permettront de valoriser pleinement les ressources humaines nationales et de les mobiliser derrière la nouvelle Vision 2050

Ainsi, l'égalité des chances sera renforcée par une éducation pour tous, un équilibre entre les genres, une massification de la formation professionnelle, notamment par l'alternance école/entreprise, et une réforme profonde du système de santé. Ce dernier visera un accès universel en passant d'une logique de guérison à une logique de prévention, en numérisant le système, en développant fortement l'offre de santé publique et privée et en instaurant un système national d'assurance maladie qui constituera une des mamelles de la protection sociale contributive. La protection sociale non contributive sera également renforcée afin d'assurer plus d'inclusion sociale et de lutter contre la pauvreté et les vulnérabilités.

3 Une approche durable de l'aménagement du territoire contribuera à un développement inclusif et équitable et permettra de préserver le patrimoine naturel national pour les générations futures

Ainsi, le Sénégal assurera un aménagement plus équilibré de son territoire urbain et rural, désenclavera l'ensemble du territoire à travers cinq (5) grands corridors régionaux, procédera à la réforme du foncier, assurera un accès universel à une énergie compétitive grâce à une transition énergétique juste et se positionnera comme un pays modèle d'économie circulaire et de gestion durable de ses écosystèmes.

4 La bonne gouvernance et l'engagement panafricain constitueront le fondement de base de la Vision Sénégal 2050

Pour cela, le Sénégal réformera ses institutions pour renforcer la confiance des citoyens dans le cadre d'une démocratie participative. Il approfondira la déconcentration de l'État et la décentralisation, selon le principe de subsidiarité, ainsi que les réformes de nature à améliorer l'efficacité de l'État, allégé et vigoureux. Le Sénégal renforcera son engagement panafricain et restaurera l'autorité de l'État. Il garantira ainsi la paix et l'ordre en adaptant son architecture de défense et de sécurité aux enjeux actuels et futurs.

Dans le cadre de la construction d'une économie compétitive, l'État ne se limitera pas à accompagner le secteur privé ; il impulsera une véritable vision pour les filières à fort potentiel de croissance, en synergie avec le secteur privé. Ces filières « moteurs de croissance » gagneront des parts de marché à l'international tout en garantissant notre souveraineté alimentaire, énergétique, industrielle, culturelle. Pour ce faire, l'État organisera des concertations par filières stratégiques, regroupant tous les acteurs privés et publics concernés, acteurs de l'industrie, de la finance, de la formation et de la recherche pour une action publique au service de projets industriels concrets.

La Vision 2050 devra, en particulier, concrétiser des bonds de productivité et de compétitivité importants dans les quatre (4) grands moteurs de croissance :

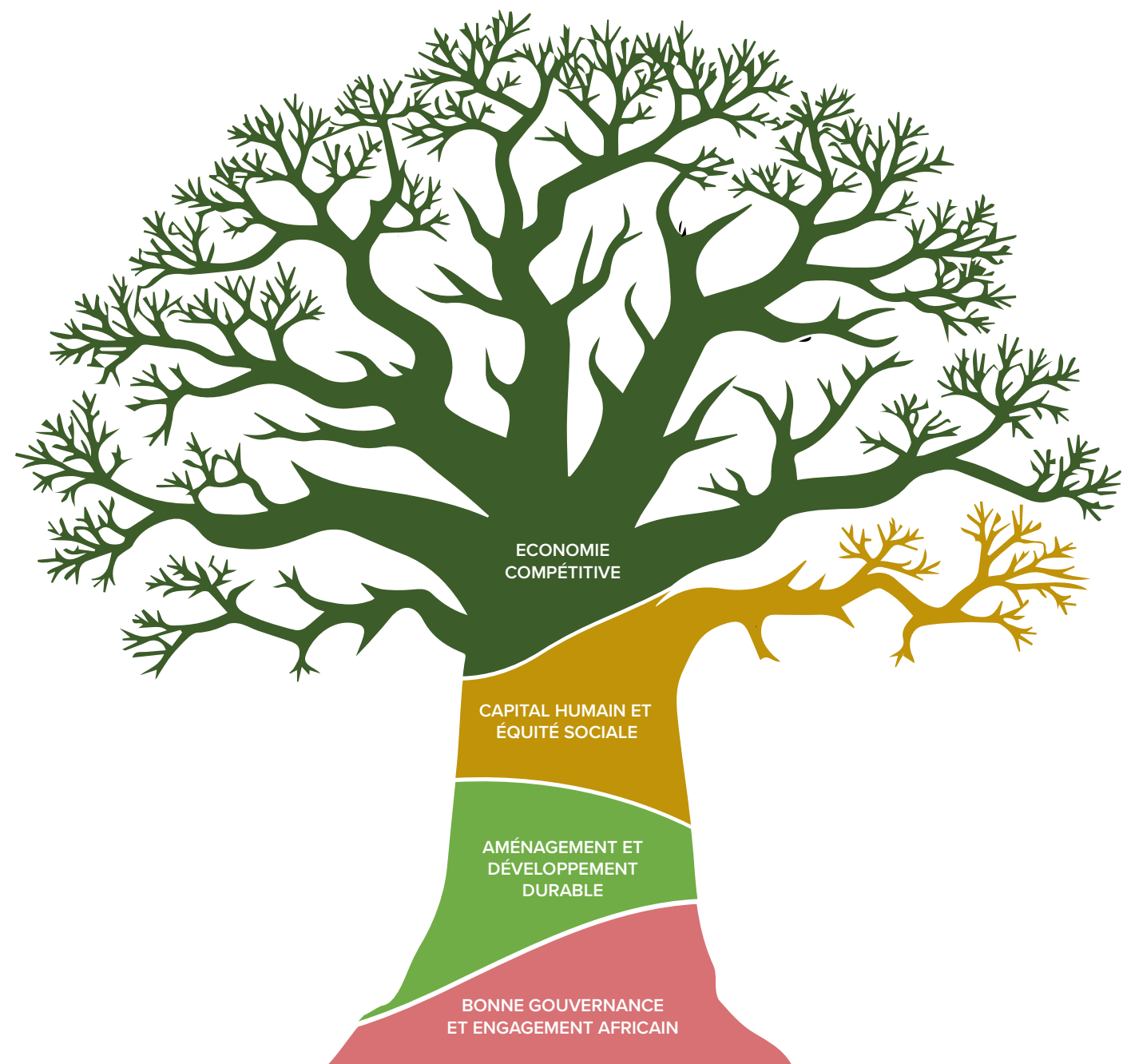
- 1 - l'agriculture et les industries agroalimentaires** en remontant la chaîne de valeur ;
- 2 - les industries extractives** qui seront réorientées en priorité vers la transformation locale des ressources naturelles ;
- 3 - les industries manufacturières ;**
- 4 - les services à haute valeur ajoutée.**

Une vingtaine de filières rattachées à ces moteurs de croissance créeront les emplois et les revenus de demain, et feront passer le Sénégal au statut de pays à revenus intermédiaires de la tranche supérieure.

Ces quatre (4) axes, qui mèneront en 2050 à un Sénégal souverain, juste et prospère, constituent l'Agenda National de Transformation. La figure 3 résume cet agenda avec ses quatre axes et ses trois grands cycles. Il sera décliné en une première feuille de route de 10 ans, le Masterplan 2025-2034.



Figure 3 : Agenda national de transformation Sénégal 2050



L'Agenda National de Transformation, feuille de route nationale vers la Vision 2050, sera mise en œuvre de façon progressive, en veillant de façon continue à l'alignement entre l'action gouvernementale au quotidien et la nouvelle Vision. Cet alignement, indispensable pour une action publique efficace, s'effectuera à trois niveaux :

L'alignement vertical

Entre l'ambition 2050 et les objectifs et l'action à court et moyen terme, notamment durant la première décennie 2025-2034. Tout est à faire, mais tout ne peut être fait tout de suite. Ainsi, trois grands cycles apparaîtront progressivement, à certains moments de façon concomitante (Redresser, Impulser, Accélérer).

FIGURE 4 : Redresser, impulser, accélérer

Redresser

Ce cycle, priorité des premières années, permettra :

- de mobiliser les citoyens derrière la Vision 2050 ;
- de poser les premières bases de la transformation, notamment les grandes réformes (institutionnelles, fiscales, budgétaires, foncières, éducatives ou de la protection sociale).

Impulser

Ce cycle permettra de développer les leviers d'amorçage de la transformation structurelle : énergie, numérique, santé, éducation et formation professionnelle, recherche et innovation, logistique, gestion durable du territoire et stratégies filière.

Accélérer

Ce cycle permettra d'accélérer le développement des filières-moteurs de croissance et favorisera le développement de pôles territoires compétitifs.

L'alignement horizontal

La coordination entre tous les acteurs, publics et privés, derrière des objectifs communs et à travers des actions cohérentes et complémentaires est critique pour l'efficacité de l'action publique (« des rameurs de la pirogue Sénégal qui avancent de façon synchronisée »). Au niveau économique, cet alignement horizontal se concrétisera notamment à travers les démarches filières, qui mobiliseront l'ensemble des acteurs des chaînes de valeur des filières (d'amont en aval, opérationnels ou supports, publics ou privés) derrière des objectifs partagés et une feuille de route commune.

L'alignement territorial

Le développement de huit pôles territoires compétitifs suppose la cohérence des multiples initiatives qui se développeront au sein de ces territoires. L'alignement territorial favorisera ainsi une vision commune et une démarche complémentaire entre tous les acteurs d'un pôle-territoire, notamment à travers la déclinaison de la Vision 2050 en une stratégie de développement pour chaque pôle territoire.

Un dispositif institutionnel de pilotage de la mise en œuvre de la Vision sera également mis en place, ainsi qu'une stratégie efficace de mobilisation des besoins en ressources financières et en capacités de toutes natures.



Introduction générale

Le Sénégal se trouve à un tournant décisif de son histoire, marqué par une rupture profonde dans sa stratégie de développement économique, social et environnemental.

En portant Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE à la Magistrature suprême lors de l'élection présidentielle du 24 mars 2024, le pays a exprimé, avec une forte majorité, son adhésion à sa Vision d'un « Sénégal souverain, juste et prospère, ancré dans des valeurs fortes ». Il importe alors, pour traduire en actes concrets cette nouvelle ambition, de décliner les aspirations exprimées dans « **Le PROJET** » en une stratégie de développement et en un nouveau référentiel des politiques publiques.

Une telle ambition oblige de se départir de la logique dominante du court terme. Malgré plusieurs réussites louables au cours des dernières décennies, le pays reste enfermé dans un cercle vicieux d'endettement, de dépendances, de croissance faible et de vulnérabilités, et n'arrive pas à amorcer une véritable transformation structurelle de son économie. Ainsi, celle-ci, massivement dominée par le secteur informel, par des administrations trop prépondérantes, au détriment d'une

économie de marché dynamique, n'a pu répondre concrètement aux aspirations d'une population en majorité jeune et en quête d'emplois dignes et d'un mieux-être. Un changement de paradigme s'impose, adossé sur une vision forte et ambitieuse, celle d'un tissu d'entreprises privées modernes s'appuyant sur un Etat stratège, la construction d'une véritable souveraineté et un développement endogène ressenti sur l'ensemble du territoire national.

L'élaboration de la Vision Sénégal 2050 a mobilisé une grande diversité d'acteurs et d'experts de l'administration publique centrale et décentralisée, du secteur privé, de la société civile et de la diaspora, au-delà des résultats des premières concertations ayant œuvré à la formalisation du PROJET. Cette démarche a d'abord favorisé l'établissement d'un diagnostic approfondi sur les principales contraintes à l'émergence d'une économie sénégalaise plus forte, plus inclusive et résiliente. Elle a ensuite permis de mettre en exergue tout le potentiel dont le pays dispose pour bâtir un avenir prospère pour l'ensemble des citoyens, quels que soient leurs statuts sociaux ou leurs lieux de résidence, et particulièrement pour la jeunesse.

Aussi, une analyse détaillée des filières économiques a-t-elle permis de mieux identifier les domaines d'activités les plus prometteurs, en termes de création de richesses et d'emplois et les orientations stratégiques pour le développement. Par ailleurs, une déclinaison territoriale des impacts attendus de la réalisation de la Vision Sénégal 2050 illustre le rééquilibrage potentiel de la répartition de la richesse sur tout le territoire national, en corrigeant les déséquilibres historiques et en favorisant une dynamique de développement plus harmonieuse entre les terroirs. Cette approche vise à garantir que chaque Sénégalais, vivant en milieu rural ou urbain, puisse contribuer à la transformation économique du pays et bénéficier de ses fruits.

Le présent document se décline en trois (3) chapitres. Le premier chapitre, le diagnostic stratégique, fait l'état des lieux de la situation économique, sociale et environnementale actuelle du pays, à partir d'une analyse rétrospective et prospective. Il évalue les tendances sur les performances économiques, sociales et environnementales, les forces à consolider, mais aussi les faiblesses à corriger et les ruptures à initier pour relever les défis du futur.

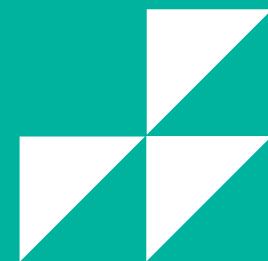
Le deuxième chapitre présente la Vision Sénégal 2050, nouvelle boussole pour l'avenir. Cette vision décrit de façon précise les objectifs que le Sénégal se fixe à l'horizon 2050 et décline les axes stratégiques sur lesquels le pays s'appuiera pour libérer son vaste potentiel.

Enfin, le troisième chapitre est consacré au dispositif de mise en œuvre. Il détaille les mécanismes concrets qui assureront la bonne exécution de cette Vision : une planification opérationnelle avec un Masterplan sur un horizon de dix (10) ans et un plan quinquennal 2025-2029, une stratégie innovante de financement à moyen et long termes et un dispositif rigoureux de pilotage de l'action publique.



1

**Sortir du
cercle vicieux
des dépendances
économiques et
de la vulnérabilité**



L'impératif de changer le modèle d'un Sénégal indépendant mais non souverain

La Nation sénégalaise est fondée sur le socle d'un riche patrimoine historique, géographique et culturel. Carrefour d'échanges en Afrique et, par sa façade maritime, avec l'Europe et les Amériques depuis des siècles, le Sénégal est riche d'une longue histoire de puissants royaumes, qui ont façonné sa diversité culturelle et favorisé un environnement propice à la coexistence pacifique de ses différentes communautés. Sur le plan socio-culturel, le pays est caractérisé par une riche diversité ethnique et culturelle, qui se reflète dans ses langues, ses coutumes et ses pratiques culturelles variées. Le français demeure la langue officielle du pays, bien que le wolof se soit imposé comme la langue de communication nationale, particulièrement dans les centres urbains. La religion et les traditions jouent un rôle central dans la vie quotidienne. Les valeurs traditionnelles, combinées aux pratiques religieuses, inspirent les normes sociales et les relations interpersonnelles. Les confréries islamiques, les organisations islamiques et chrétiennes, ainsi que les structures traditionnelles ont une grande

influence sur la stabilité sociale et économique du pays. La vivacité fraternelle du dialogue islamo-chrétien est un marqueur de la culture sénégalaise, nation à la laïcité vivante, qui lui vaut une image distinctive au plan international.

Beaucoup de choses ont changé depuis que le Sénégal a acquis son indépendance en 1960. La population nationale a été multipliée par 5,5, passant de 3,3 millions en 1960, à 18,1 millions d'habitants en 2023.

L'espérance de vie moyenne d'un Sénégalais s'est allongée de plus de 20 ans. Le système national de santé s'est amélioré, avec moins de femmes et d'enfants qui meurent en donnant naissance ou en accédant à la vie. Une proportion beaucoup plus importante de la population a désormais accès à l'éducation, à l'eau potable, et à l'énergie.

Pourtant, à côté de ces avancées indéniables, beaucoup de handicaps et pesanteurs subsistent. Et si le peuple sénégalais a gagné avec son indépendance le droit de choisir ses dirigeants, le Sénégal reste cependant dépendant du monde extérieur pour plusieurs fonctions vitales pour sa survie.

³ Source : Banque Mondiale, WDI, 2024.

⁴ Source : ANSD, RGPH-5, 2023.

⁵ Source : Banque Mondiale, WDI, 2024.

En 64 ans d'indépendance, le Sénégal n'a pas réussi à transformer la structure de son économie

Le Sénégal n'a toujours pas fondamentalement modifié le modèle économique hérité de la période coloniale : l'économie reste cantonnée à la simple production de matières premières, exportées brutes sur le marché mondial (or, zircon, arachide et anacarde, etc.) ou légèrement transformées (phosphates-acide phosphorique, farine de poisson). Le secteur primaire n'a pas réussi à assurer la sécurité alimentaire de la population. Le secteur secondaire demeure peu développé. Le secteur tertiaire est dominé par l'absence de formalisation aboutie des activités, tout comme, d'ailleurs, le secteur primaire.

Le tissu économique national est faible : le Sénégal compte trop peu d'entreprises, et celles qui existent sont majoritairement de petite taille. Les quelques grandes entreprises qui opèrent sur le territoire national sont essentiellement détenues par des capitaux étrangers : sur les cinquante premières entreprises en termes de chiffres d'affaires, près de 3 entreprises sur 4 ont un capital majoritairement étranger et contribuent peu à l'exportation de produits ou services à forte valeur ajoutée. L'économie sénégalaise est ainsi handicapée par l'absence d'un secteur privé national fort et de champions nationaux, à cause notamment d'un environnement des affaires encore insuffisamment attractif.

TABLEAU 2 : TOP 50 des entreprises sénégalaises en termes de chiffre d'affaires

SERVICES		
Entreprise		Classement
VIVO ENERGIE SENEGAL SA		2
SONATEL - SA		3
STATION TOTAL SENEGAL (TeMS SA)		4
CCMN (COMPTOIR COMMERCIAL MANDIAYE NDIAYE)		8
LOUIS DREYFUS COMMODITIES SENEGAL		11
ELTON SA (ELTON OIL COMPANY SA)		13
SENAS SA (SENEGAL ATAC SUPERMARCHES)		14
DPW DAKAR (DP WORLD DAKAR SA)		15
ORYX GAZ SENEGAL (EX PUMA ENERGY SENEGAL ex VITOGAZ SENEGAL)		16
DIAMOND OFFSHORE DRILLING SENEGAL (DODI SN)		21
SAGA AFRICA HOLDING LTD SA FREE SENEGAL		22
CHINA ROAD AND BRIDGE CORPORATION SENEGAL SARL		23
CSE - SA (COMPAGNIE SAHÉLIENNE D'ENTREPRISES)		25
ORYX SENEGAL - SA		26
EIFPAGE SENEGAL		27
TOUBA OIL SA		28
OILIBYA		31
LABOREX SENEGAL - SA		34
COPHASE - SA (COOPERATION PHARMACÉTIQUE SÉNÉGALAISE)-UBIPHARM - SENEGAL		36
CONTOUR GLOBAL CAP DES BICHES SENEGAL SARL		37
SYNERGIES AFRIQUE SUARL		38
CFAO MOTORS SENEGAL		40
WAVE SENEGAL SA		43
DM YATIRIM INSAAT SANAYI VE TICARET ANONIM SİRKETİ DAKAR SUBESI		44
SUMMA CONSTRUCTION SENEGAL SARL		49
AVANTI		50

INDUSTRIES EXTRACTIVES		
Entreprise		Classement
SGO SA (SABODALA GOLD OPERATIONS SA)		5
MASSAWA SA		6
GRANDE COTE OPERATIONS SA		7
C.D.S. - SA (LES CEMENTS DU SAHEL)		9
SOCOCIM INDUSTRIES - SA		10
PETOWAL MINING COMPANY - SA		12
SOMIVA-SA		41
DANGOTE CEMENT SENEGAL SA		45

AGRO-ALIMENTAIRE		
Entreprise		Classement
SENICO - SARL (SENEGALAISE INDUSTRIE COMMERCE)		17
NMA SANDERS - SA (NOUVELLE MINOTERIE AFRICAINE SA)		18
GMD SA (LES GRANDS MOULINS DE DAKAR)		19
CSS - SA (CIE SUCRIERE SENEGALAISE)		20
NESTLE SENEGAL - SA		24
PATISEN - SA		29
LE FOUR DU KHALIFE SARL		30
OLAM SENEGAL (EX SOSEMA SUARL : SOCIETE SENEGALAISE DE MARCHANDISES ALIMENTAIRES) SUARL		32
SEDIMA - SA (SENEGALAISE DE DISTRIBUTION DE MATERIEL AGRICOLE)		35
SCA SA (SOCIETE DE CONSERVIERIE AFRICAINE SA)		39

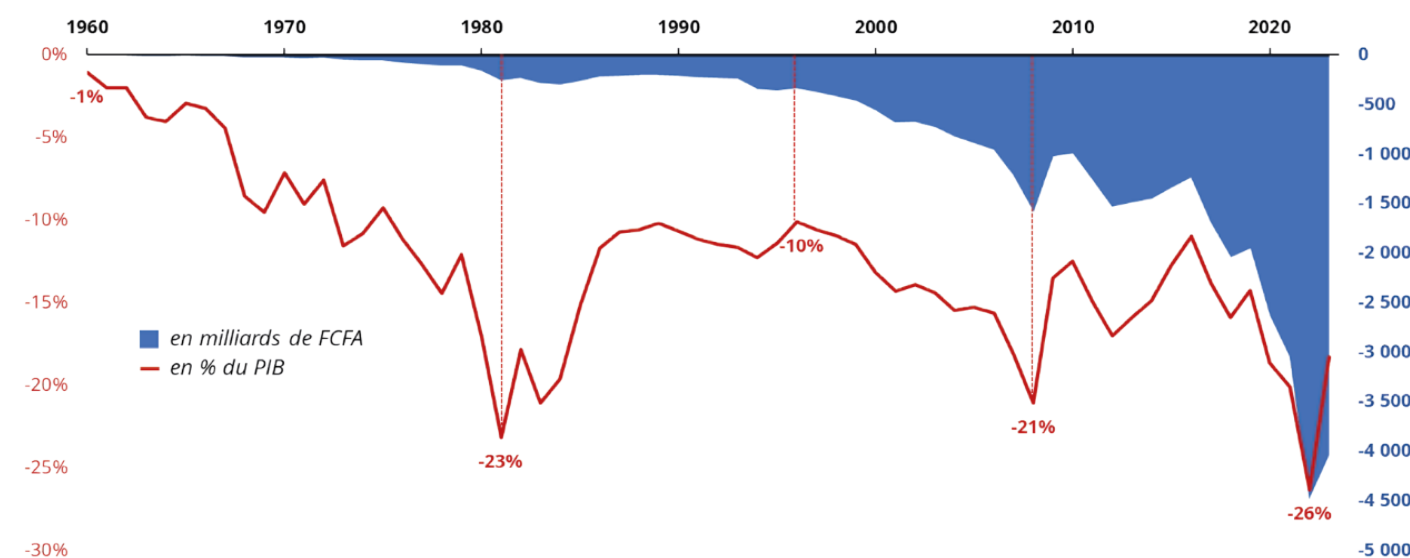
MANUFACTURE		
Entreprise		Classement
ICS - SA (INDUSTRIES CHIMIQUES DU SENEGAL)		1
H & D INDUSTRIE SA		33
CSL - SA (COMPAGNIE SENEGALAISE DES LUBRIFIANTS)		42
LCS - SA (LES CABLERIES DU SENEGAL)		46
FABRIMETAL SENEGAL SA		47
TWYFORD (SN) CERAMICS LIMITED SARL		48

Source : ANSD, 2023

Le Sénégal importe quasiment tous les produits finis dont sa population a besoin. La balance commerciale est structurellement déficitaire et s'est fortement dégradée durant les dernières années. Le solde négatif est évalué à 4 801 milliards de FCFA en 2023, soit 25,8% du PIB, à cause de l'effet combiné de la balance des biens (-3 227 milliards de FCFA) et de la balance des services (-1 574 milliards de FCFA), qui sont structurellement déficitaires.

La balance des services s'est dégradée (en moyenne -70 milliards entre 2014 et 2018 et -1 155 milliards entre 2019 et 2023, soit -0,9% et -7,1% du PIB respectivement), du fait notamment du recours à grande échelle à l'expertise extérieure pour les services à haute valeur ajoutée surtout pour l'exploitation des hydrocarbures et de la faible présence des entreprises nationales dans les chaînes d'approvisionnement.

FIGURE 5 : Évolution de la balance commerciale en milliards de FCFA et en % du PIB



Importations de biens et services

2023, milliards FCFA

Produits pétroliers	29,7%
Véhicules, tracteurs et machines	23,6%
Céréales	11,9%
Métaux et ouvrages en métal	6,5%
Médicaments	1,7%

8 477

Exportations de biens et services

2023, milliards FCFA

21,5%	Produits pétroliers
16,5%	Or industriel
9,2%	Produits halieutiques
8,3%	Acide phosphorique
5,7%	Titane et zircon
2,2%	Arachides

Sources : Banque Mondiale-WDI, 2024, Trade Map ITC 2024

Au cours des dix dernières années (2014-2023), la croissance économique s'est accompagnée d'un déficit budgétaire structurel élevé, aggravé par une répartition déséquilibrée des dépenses publiques. Les dépenses courantes représentaient en moyenne 64% des dépenses totales, laissant seulement 36% pour les dépenses en capital, qui ont diminué de 9,2% à

8,4% du PIB sur la période. La masse salariale publique a également augmenté, atteignant 7,5% du PIB en 2023 contre 5% en 2014, soit une part significative des dépenses courantes (34,7%). Ces tendances reflètent des inefficiences dans l'allocation des ressources et interrogent sur l'efficacité des dépenses publiques. Elles soulignent également des défis structurels,

Une population active importante mais à faible productivité

dont l'amélioration de l'efficacité du système fiscal, l'éradication de la fraude et de l'évasion fiscales, et l'élargissement de la base fiscale avec une meilleure formalisation de l'économie.

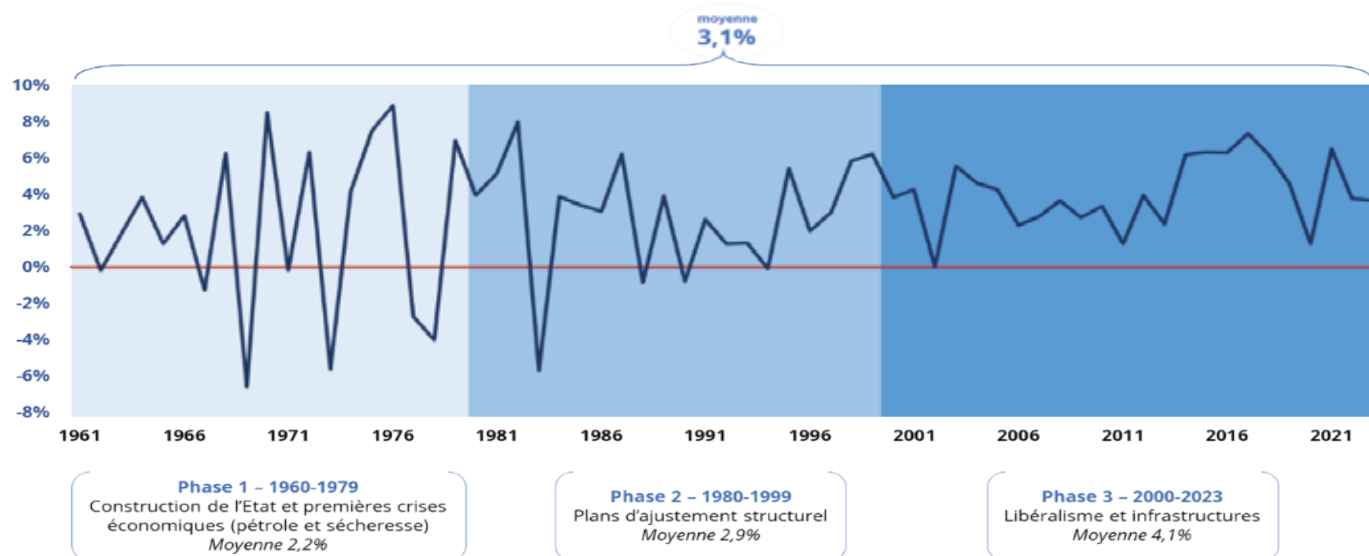
Le financement de l'économie sénégalaise a largement reposé sur l'endettement public, dont l'encours a plus que triplé pour atteindre 18 598,91 milliards de FCFA en 2023, soit un ratio d'endettement public de 99,67% du PIB⁶, contre 40% en 2014. Bien que la majorité de la dette soit concessionnelle, la part des prêts commerciaux et des financements libellés en devises étrangères a considérablement augmenté, exposant le pays à des risques accrus liés aux fluctuations des taux de change et d'intérêt. Le service de la dette représente désormais 47% des recettes internes, et la charge d'intérêt occupe la troisième place dans les dépenses après l'éducation et les charges non réparties.

Cette situation met en évidence une dépendance accrue aux financements extérieurs et constitue une contrainte majeure pour la réalisation des programmes d'investissements publics.

A cause de ces faiblesses structurelles, l'économie sénégalaise est restée fortement dépendante de la conjoncture mondiale, notamment les cours des produits alimentaires et énergétiques, de l'aide extérieure et des envois de fonds de la diaspora.

La croissance plus forte constatée durant la dernière décennie (5,3% entre 2014 et 2023, portée par quelques grands projets d'infrastructure : TER, BRT, énergie, routes) s'est faite au prix d'une explosion de l'endettement de l'État (de 40% en 2014 à 99,7% du PIB en 2023) qui a fortement renforcé les vulnérabilités.

FIGURE 6 : Évolution de la croissance du Sénégal depuis 1960



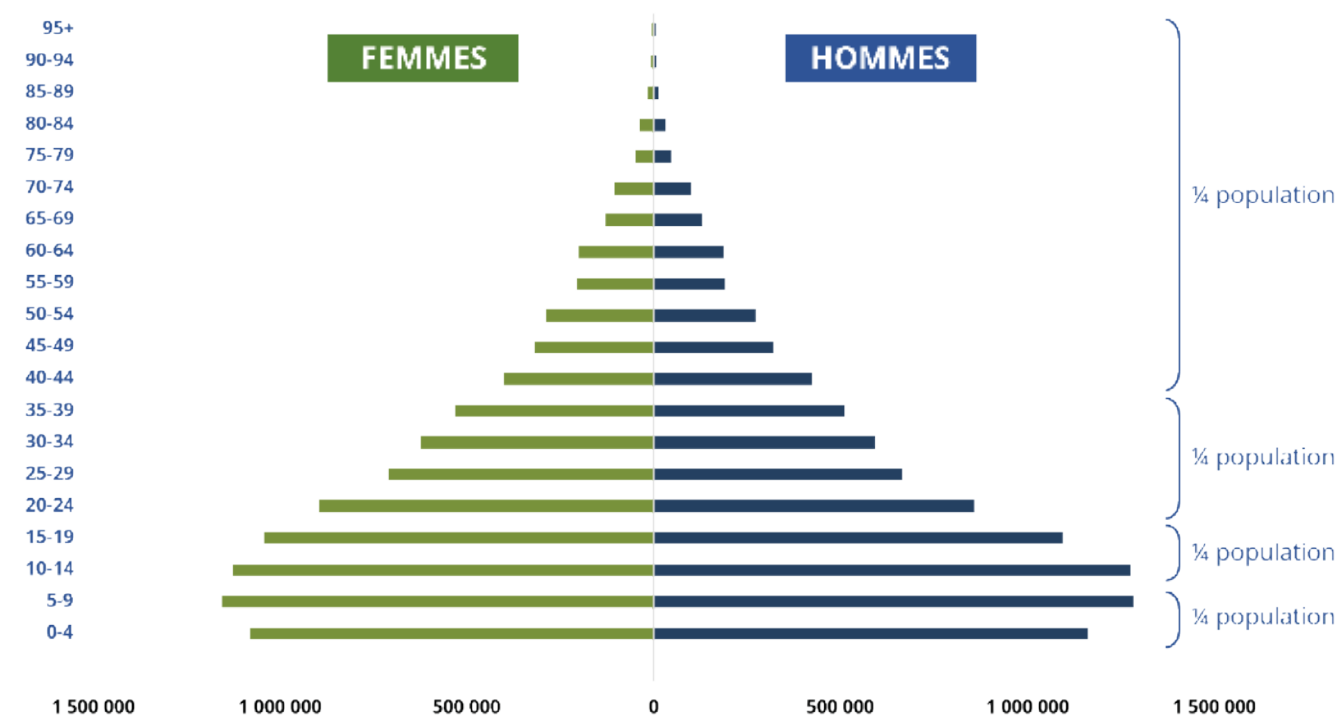
⁶Source : Rapport de la Cour des comptes, 2025



Le Sénégal est caractérisé par une population jeune et en forte expansion.

La population a crû de 2,7% à 2,9% par année depuis le premier recensement général de la population en 1976. Ainsi, la population du pays a été multipliée par 3,6 en 47 ans, passant de 4 997 885 habitants en 1976 à 18 126 390 habitants en 2023. Cette situation s'explique notamment par une fécondité élevée (plus de 4 enfants par femme en âge de procréer) et une baisse progressive et significative de la mortalité, en particulier, la mortalité infanto-juvénile et maternelle. À la faveur de la vitalité démographique, la population est essentiellement jeune, la moitié de la population sénégalaise ayant moins de 19 ans.

FIGURE 7 : Pyramide des âges



Source : ANSD, RGPH-5, 2023

La population sénégalaise est caractérisée par un niveau d'emploi faible. Seuls 2 Sénégalais sur 10 créent la totalité de la richesse nationale. Sur les 18,1 millions de Sénégalais(es), recensés en 2023, six sur dix (10,8 millions) sont en âge de travailler⁷. Parmi ceux-ci, 1,8 millions de jeunes ont entre 15 et 23 ans et sont en situation de formation : ils ne sont pas à la recherche immédiate d'un emploi. Il y a donc environ 9 millions d'adultes qui devraient pouvoir, en 2024, travailler et être rémunérés mais seuls 1,9 millions le sont. Ainsi, seul un (1) Sénégalais sur cinq (5) dispose d'un revenu du travail, alors que ce ratio est d'un (1) sur trois (3) en Côte d'Ivoire et d'un (1) sur deux (2) en Allemagne..

1,9 million de personnes sont à la recherche d'un emploi et 5,2 millions d'adultes sont considérés comme inactifs⁸, n'ayant pas d'activité rémunérée déclarée et vivant de la solidarité des actifs. Cette population inactive se caractérise

par une prédominance des femmes occupées au foyer (35,1%) et des étudiants/élèves (31,5%). Ainsi, l'âge moyen d'accès à un premier emploi formel sur le marché du travail est très tardif au Sénégal, autour de 35 ans contre près de 23 ans pour les pays de l'OCDE. Cette situation exacerbe la dépendance économique des personnes non occupées.

Déjà faible, la population active est à dominante informelle. La richesse moyenne produite par un travailleur sénégalais est relativement faible. Cette situation s'explique par la prépondérance de l'emploi informel, qui polarise près de la moitié des activités du pays, et par la faible productivité des activités d'agriculture, d'élevage, de pêche et d'artisanat qui occupent une part prépondérante des actifs nationaux. Les emplois informels dans le commerce et les activités domestiques, bien qu'ils occupent une part significative des

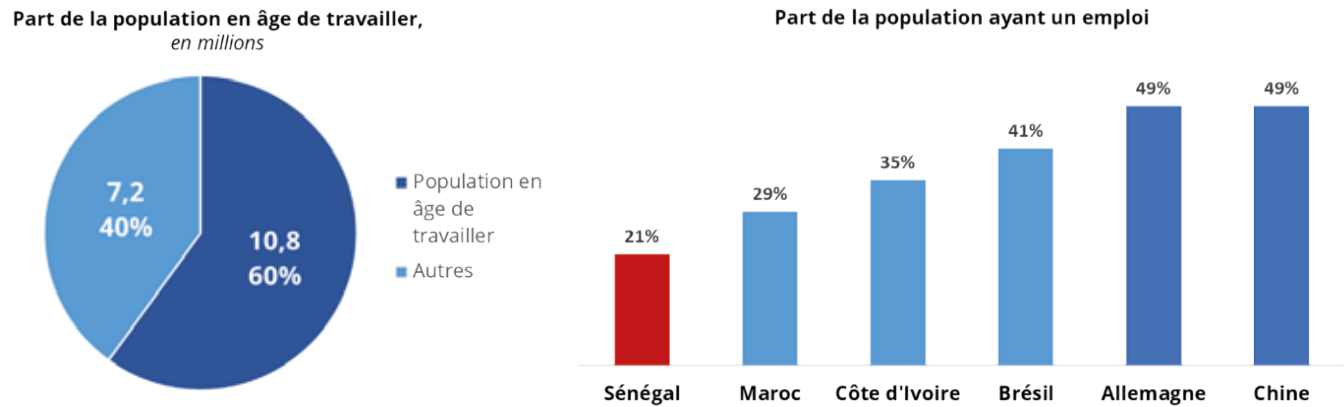
⁷ La population en âge de travailler, telle que définie dans le RGPH-5, correspond à la population des 15 ans et plus.
⁸ Les inactifs sont constitués des occupés au foyer, élèves/étudiants, rentiers, les personnes du troisième âge pensionnés ou non pensionnés et les autres inactifs.

activités, contribuent également faiblement à la création de valeur ajoutée dans l'économie nationale, de même qu'à la contribution fiscale. Ainsi, le Sénégal compte 10 entreprises formelles pour 10 000 habitants contre 50 au Maroc, 709 à Singapour⁹. Le nombre trop limité d'entreprises formelles à forte productivité laisse ainsi à eux-mêmes une majorité d'actifs en situation d'auto-emplois, avec peu de formation, peu d'outils techniques à leur disposition et peu de capital financier.

Ce résultat traduit de façon directe la faiblesse du modèle économique sénégalais qui est sans moteurs de croissance. Ce modèle est aussi la cause de la désespérance sociale chez une partie

de la population, pour qui les opportunités semblent manquer. Face à la pression démographique en milieu rural et aux opportunités économiques limitées, de nombreux jeunes sont tentés par l'exode rural et l'émigration, y compris irrégulière. Dakar, Touba et les autres villes côtières ont été les principales zones de destination de la migration interne au cours des dernières années, la façade occidentale du pays concentrant ainsi environ 50% de la population. Au niveau international, les Sénégalais migrent vers certaines destinations privilégiées dont la France, l'Italie, l'Espagne, les Etats-Unis, le Canada et des pays d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire) et du Centre (République du Congo, Cameroun, Gabon, etc.).

FIGURE 8 : L'emploi dans la société sénégalaise en 2023



Source : ANSD, RGPH-5, 2023, Sites officiels des Instituts de Statistiques

En raison de sa position géographique, le Sénégal est non seulement un pays de départ, mais également un pays de transit en termes de migration. Les résultats des deux derniers recensements généraux de la population, réalisés respectivement en 2013 et 2023, confirment cette tendance à l'émigration,

le solde migratoire international étant passé de -51 528 à -110 160. Entre 2018 et 2023, le Sénégal a enregistré 56 401 immigrants internationaux contre 166 561 émigrants (dont près de 62 000 sur les douze derniers mois ayant précédé le RGPH-5 réalisé en mai-juin 2023).

⁹ Sources : ANSD, 2022, Maroc-HCP, 2024, Singapour-ACRA, 2024

Un modèle social et territorial inéquitable



Le Sénégal connaît de fortes disparités économiques et sociales entre ses différentes régions, mettant en lumière une concentration significative des activités économiques dans quelques zones spécifiques, au détriment d'autres régions plus éloignées des centres urbains. L'analyse de l'activité économique à l'échelle régionale montre une forte concentration dans les régions de l'Ouest, notamment celles de Dakar (46,2%), Thiès (11,1%), et Diourbel (5,1%). Ainsi, ces trois (3) régions concentrent près des deux tiers des activités économiques du pays¹⁰. De plus, une grande majorité des grandes entreprises sont concentrées à Dakar (92%) et Thiès (4%)¹¹.

Le Sénégal présente de fortes inégalités sociales. Elles sont particulièrement visibles à travers les données sur la pauvreté, le chômage et l'accès aux services sociaux de base. L'incidence de la pauvreté a baissé de seulement 5,3 points entre 2011 et 2021, passant de 42,8% à 37,5%. Cependant, la baisse de l'incidence de la pauvreté ne s'est pas traduite par la diminution du nombre de pauvres, ceux-ci ayant augmenté de plus de 200 000 individus, du fait de la dynamique démographique soutenue. De plus, les 10% les plus riches détiennent près de la moitié (48%) du revenu national. L'indice du développement humain du Sénégal

reste faible (0,517)¹² et est limité par les contre-performances du système éducatif. De même, l'indice du capital humain du Sénégal¹⁴ reste relativement faible (0,42) comparé à des pays comme la Malaisie (0,61) et le Ghana (0,504). Le niveau très élevé de Not in Education, Employment, or Training (NEET)¹³ de 15-24 est particulièrement préoccupant.

Le modèle territorial est particulièrement inéquitable. 75,4% des pauvres vivent en milieu rural, contre 24,6% en milieu urbain. De même, la profondeur de la pauvreté est plus accentuée en zone rurale (15,3%) qu'en milieu urbain (4,6%). La région de Dakar est la moins touchée par la pauvreté (9%), suivie de la région de Thiès où plus du tiers de la population est atteint de la pauvreté (34%). Les régions de Kédougou, Tambacounda et Sédhiou sont les plus pauvres avec des taux supérieurs à 60%. Ces régions se caractérisent également par un taux de chômage élevé et un niveau de formation professionnelle très faible. En effet, les régions de Sédhiou, Kédougou, Tambacounda et Kolda affichent des taux de chômage supérieurs à 26%, largement au-dessus de la moyenne nationale évaluée à 19,7%.

L'accès des ménages à l'électricité est aussi inégal. L'utilisation de l'électricité comme mode principal d'éclairage est élevée à Dakar (98,7%), et Thiès (87,6%), et assez élevée à Diourbel (79,7%) et Ziguinchor (74,8%)¹⁵. Dans les autres régions, la proportion des ménages qui utilisent l'électricité comme mode d'éclairage n'atteint

pas 50,0%¹⁶. Toutefois, l'utilisation de l'énergie solaire est assez répandue dans les régions de Kédougou (39,1%), Sédhiou (31,8%), Kolda (21,7%) et dans la zone rurale, avec un taux de pénétration de 20,3%.

L'accès à l'eau par région fait aussi ressortir des situations très contrastées. La plus forte proportion de ménages utilisant le robinet comme principale source d'approvisionnement en eau se retrouve à Dakar (74,2%) et dans la région de Thiès (52,9%). Dans toutes les autres régions, la proportion de ménages utilisant le robinet comme principale source d'approvisionnement en eau se situe en deçà de 50%. Les régions de Sédhiou et Kolda se distinguent par la prédominance des puits non protégés. En effet, près de 50% des ménages dans ces deux (2) régions utilisent le puits non protégé comme principale source d'approvisionnement en eau.

Les disparités sont également notables concernant la répartition du personnel de la santé et des infrastructures sanitaires du pays. Dakar concentre plus du tiers (36%) des professionnels de santé, suivie des régions de Thiès (11%) et Diourbel (7%)¹⁷. Toutes les autres régions regroupent chacune moins de 7% des professionnels de santé. Ces écarts sont exacerbés par les problèmes liés à l'aménagement du territoire et au déficit d'infrastructures de base.

¹⁰ Estimations ANSD, 2024

¹¹ Recensement général des entreprises, ANSD, 2017.

¹² PNUD, Rapport sur le développement humain, 2023-2024

¹³ NEET (Not in Education, Employment or Training), classification sociale d'une certaine catégorie de jeunes sans emploi ne poursuivant pas d'études et ne suivant pas de formation.

¹⁴ Banque Mondiale, WDI, 2020

¹⁵ RGPH-5, ANSD, 2023

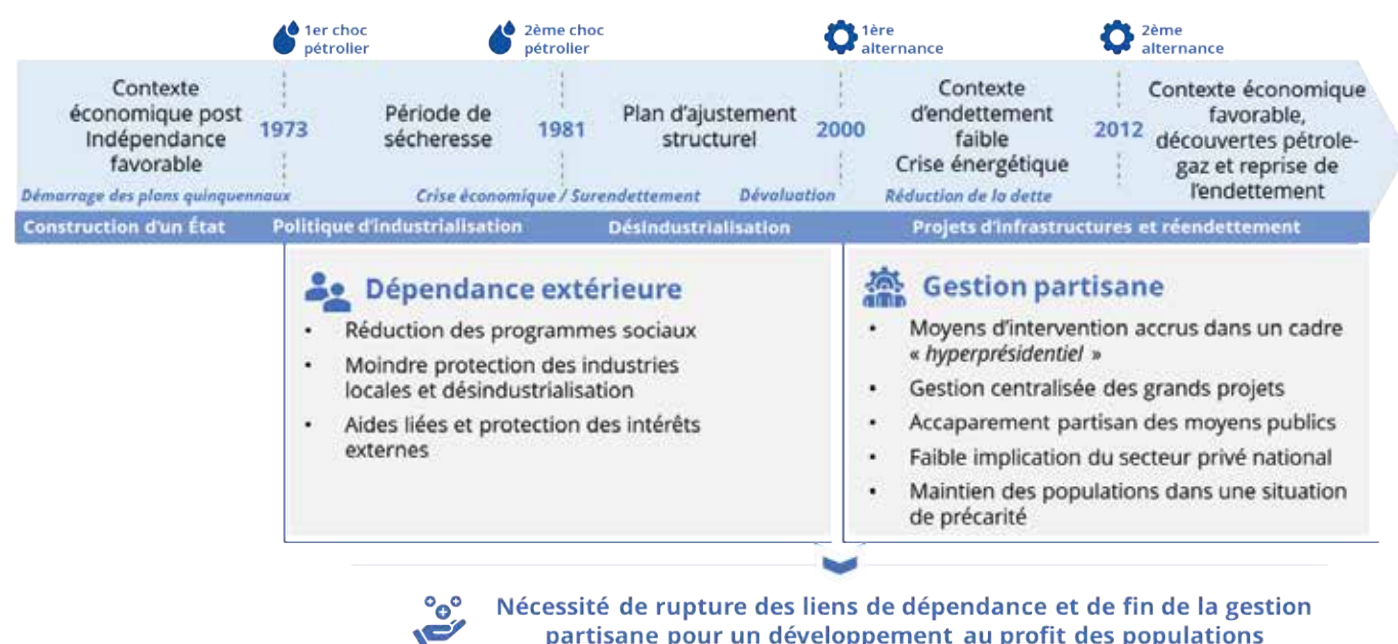
¹⁶ RGPH-5, ANSD, 2023. L'électricité considérée ici est celle fournie par la société nationale d'électricité

¹⁷ Sources : Rapport Annuel De suivi de la Carte Sanitaire, MSAS

Une gouvernance, source de défiance du peuple envers les institutions

En six (6) décennies d'indépendance, le Sénégal a essentiellement vécu une gouvernance sous contraintes, faiblement orientée vers la construction d'une économie durablement compétitive et socialement équitable pour le bien-être de ses citoyens. À l'issue d'une première phase de construction des fondements de l'Etat puis de lancement des premiers plans d'industrialisation jusqu'au début des années 70, l'économie sénégalaise a été successivement affectée par les chocs pétroliers, la sécheresse, le surendettement et les plans d'ajustement structurel et monétaires des années 80 jusqu'au début des années 90, aboutissant à la dévaluation du franc CFA en 1994. Cette période de vulnérabilités, également marquée par un système « d'aide liée », a davantage profité aux opérateurs des pays créanciers au détriment de l'émergence d'un écosystème de privés nationaux. Depuis le début des années 2000, les marges de manœuvre budgétaires se sont améliorées dans le contexte d'une réduction de la dette. Elles tardent cependant à bénéficier pleinement aux populations et soulignent l'urgence d'une réforme en faveur d'un système de gouvernance souverain et réellement centré sur le développement d'une économie endogène compétitive et la satisfaction des besoins des citoyens.

FIGURE 9 : Évolution du système de gouvernance



Ces vulnérabilités sociales et territoriales ont été aggravées par une augmentation de la défiance de la population envers les institutions de la République. L'indice Mo-Ibrahim de gouvernance, qui évalue l'opinion des citoyens sur leur perception de l'efficacité et de l'honnêteté de leur administration publique, a constaté entre 2013 et 2021 une perte de 11 points du niveau de bonne perception, qui est passé de 43% à 31,9%.

Malgré les programmes officiels, comme le Programme national de Bonne Gouvernance (PNBG) ou le Programme d'Appui à la Modernisation de l'Administration (PAMA), les attributions des marchés en gré à gré, le manque de transparence dans l'attribution des contrats publics, les surfacturations sur des dépenses publiques, les soupçons de concussion et de corruption de détenteurs de l'autorité de l'Etat, l'absence d'autonomie des instances de contrôle et du pouvoir judiciaire, le faible niveau de dématérialisation des procédures publiques et leur manque de simplicité, l'insuffisance de ressources des collectivités territoriales et des structures publiques avec autonomie de gestion, qui les empêche d'assumer les missions qui leur ont été déléguées, sont autant d'éléments à charge qui sont venus alimenter cette détérioration de la confiance des citoyens envers les institutions censées les représenter et agir en leur nom.

Cette détérioration de la confiance s'exprime sous différentes formes, parmi lesquelles la résistance aux paiements de l'impôt, la violence des contestations dans l'espace public, l'émigration irrégulière, les comportements inciviques et la faible incitation à l'entrepreneuriat.

Le Sénégal bénéficie d'une relative stabilité interne mais la vigilance doit être maintenue face aux menaces régionales. Le Security Threats Index (indice sur les menaces de sécurité), qui évalue les risques pour un pays

de subir des attaques, mutineries, guerres ou actes terroristes, s'est amélioré pour le Sénégal, passant de 5,9 à 4,6 entre 2018 et 2024. Depuis 2014, l'indice de stabilité politique et l'absence de violence et terrorisme de la Banque Mondiale n'a été positif qu'une seule fois en 2019 (0,037). Cette situation s'explique, en partie, par l'instabilité politique dans la sous-région, l'indice étant aussi fonction de facteurs exogènes sur lesquels le pays concerné n'a pas nécessairement une marge de manœuvre. Il convient tout de même de préciser que le Sénégal a connu, ces dernières années, quelques conflits internes et manifestations ayant eu des conséquences négatives sur la stabilité et la dynamique économique.

Le Sénégal est membre de plusieurs communautés économiques régionales (UEMOA, CEDEAO) qui offrent des perspectives importantes pour son rayonnement économique, social, culturel et politique, tant dans ses relations avec les autres pays africains qu'avec le reste du monde. L'indice d'intégration régionale de la Commission Économique pour l'Afrique montre en moyenne une plus grande intensité des relations avec le reste de l'Afrique, particulièrement dans la mobilité des personnes. Cependant, l'intégration des infrastructures et du secteur productif est plus en retrait. Par ailleurs, l'existence de barrières commerciales, le déficit d'infrastructures transfrontalières, énergétiques et technologiques, la faiblesse du tissu industriel, en plus de la crise dans le Sahel, et l'instabilité politique dans la sous-région constituent des défis majeurs à l'amélioration des perspectives commerciales régionales du Sénégal. Ils appellent à un investissement important dans les infrastructures de connectivité et à une meilleure exploitation des opportunités régionales pour nos secteurs productifs, particulièrement dans le contexte du démarrage de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine.

Un pays confronté à d'importants risques climatiques



Le Sénégal est un pays semi-aride, avec des ressources en eau importantes mais une répartition inégale des précipitations. Le pays dispose de cours d'eau d'un potentiel hydrique renouvelable de 26 milliards de m³ par année, ainsi que de ressources souterraines, mais la croissance démographique rapide exerce une pression croissante sur ces ressources. La disponibilité en eau est en baisse constante et tombe déjà sous le seuil de 1700 m³ / habitant/ an, sous lequel un pays subit un stress hydrique périodique¹⁸. L'urbanisation rapide pose également des défis en termes de fourniture d'eau potable en quantité suffisante et de gestion des eaux usées. Le changement climatique accentue également les problèmes liés à la disponibilité et à la qualité de l'eau.

¹⁸ Banque Mondiale, *Sécurité de l'Eau au Sénégal*, 2022

Les données scientifiques soulignent une exposition sensible du Sénégal aux risques climatiques et au délitement des fleuves. Les impacts observés montrent une tendance à la baisse de la pluviométrie, une hausse des températures moyennes et une élévation du niveau de la mer. Sur la température, le Sénégal a enregistré une hausse globale des températures minimales entre 1961 et 2010 qui va de 0,58°C à Dakar, à environ 1,88°C à Ziguinchor. Les projections en 2035 donnent une augmentation moyenne située entre +1,17 et 1,41°C. Sur la pluviométrie, la tendance est à la baisse des précipitations de 1951 à 2000 sur les stations de référence¹⁹. Cette tendance a entraîné un glissement des isohyètes du nord vers le sud du pays. Sur le niveau de la mer, on note, sur une cinquantaine d'années, un recul moyen du trait de côte compris entre 1 et 1,30 m/an²⁰. L'ensemble des côtes sénégalaises subirait une élévation du niveau marin de 1 mètre d'ici 2100, soit une disparition de 55 à 86 km² de plages, l'inondation de 6000 km² de zones basses, essentiellement les estuaires, soit la disparition de la totalité des mangroves actuelles.

L'environnement marin et côtier est aujourd'hui menacé par la pollution d'origine industrielle, domestique et agricole qui se manifeste avec acuité sur l'état des différents écosystèmes. L'implantation de la quasi-totalité des usines et des activités touristiques en bordure de mer, en plus de la croissance de la population (65% vivent dans la bande des 60 km à l'intérieur des terres), font augmenter les sources de pollution marine (CSE, 2015). Ces installations rejettent dans le milieu marin leurs effluents (rejets industriels, déchets ménagers, eaux usées, etc.) sans traitement préalable. Cette pollution détruit les aires marines protégées et la biodiversité côtière. Il s'y ajoute les risques de pollution en haute mer liés aux activités pétrolières et gazières qui exacerbent les menaces qui pèsent sur toute l'économie halieutique.

Les risques sur la disponibilité des espaces cultivables, les écosystèmes naturels, les 700 km de côtes, la salinisation des sols et les ressources halieutiques sont importants. Ils traduisent une grande vulnérabilité des écosystèmes du Sénégal, nécessitant un recours à des actions précises d'atténuation et d'adaptation face aux perspectives climatiques futures, afin d'en maîtriser les impacts potentiels, notamment en termes socio-économiques sur les 60% de la population dont la subsistance dépend directement de ces ressources.

¹⁹ Stations météo de Podor, Dakar, Ziguinchor, Tambacounda (ANACIM)

²⁰ Direction de l'Environnement et des établissements classés, 2005

Pour demain, des opportunités à saisir et des menaces à anticiper

L'environnement national et international du Sénégal est en pleine mutation. Cinq (5) tendances majeures constitueront des opportunités à saisir ou des menaces à juguler :

1. Les tensions internationales exacerbent l'instabilité en Afrique. Depuis 2020, les tensions politiques et conflits armés ont entraîné des alliances stratégiques, perturbant les échanges économiques internationaux. Les foyers de tensions en Afrique, notamment dans la zone sahélienne, sont intensifiés par le terrorisme et par des défis socio-économiques, favorisant une vision souverainiste et panafricaniste axée sur la sécurité intérieure et sous régionale.

2. L'essor rapide des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) entraîne des ruptures majeures. Il engendre une modification rapide des comportements et des modes de production et d'acquisition de connaissances. Cette évolution, portée par l'Intelligence Artificielle, la biotechnologie et la cybersécurité, transforme également l'industrie, les modes d'enseignement et le monde du travail, poussant la jeunesse à revendiquer plus de libertés.

3. Le Sénégal s'est engagé à intégrer les principes de développement durable dans ses politiques nationales. Le dérèglement climatique représente un défi mondial majeur, surtout pour les pays en développement. Ainsi, le Sénégal s'est engagé à intégrer le développement durable dans ses politiques nationales via l'Accord de Paris et les conventions sur la biodiversité. Pour cela, il a élaboré diverses stratégies, notamment la Contribution déterminée au Niveau national (CDN), visant, à l'horizon 2030, une réduction inconditionnelle des émissions de gaz à effet de serre de 7% et une réduction conditionnelle de 47%. Le pays s'est également engagé à porter la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique à 40% d'ici 2030, de façon à promouvoir un système énergétique sobre en carbone, résilient et durable.

4. Les perspectives économiques mondiales sont incertaines. La croissance de l'économie mondiale est projetée à 3,2% entre 2024 et 2028, avec l'Afrique subsaharienne atteignant 3,8 à 4%. Toutefois, cette dynamique est vulnérable, influencée par des tensions socio-politiques comme le conflit russo-ukrainien et les tensions au Moyen-Orient et, dans une moyenne mesure, par les tensions sanitaires comme le COVID 19. Pour renforcer la résilience économique, des politiques publiques basées sur la souveraineté dans des secteurs clés seront cruciales, notamment dans les secteurs alimentaires, pharmaceutiques ou sanitaires. Le Sénégal a rejoint en 2024 le groupe des pays africains producteurs et exportateurs de pétrole et de gaz, avec de nouvelles perspectives pour sa souveraineté énergétique.

5. La croissance démographique du Sénégal génère des défis sociaux importants. Le Sénégal connaît une croissance rapide de sa population, atteignant 18 126 390 habitants en 2023, soit un taux d'accroissement annuel de 2,9%. Cette augmentation, avec 75% de la population âgée de moins de 34 ans, pose de sérieux défis en matière d'éducation, de santé et d'emploi. Dans un tel contexte, il est noté une émigration clandestine persistante vers l'Europe et l'Amérique. Malgré les efforts de l'État pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, le chômage reste élevé. La croissance de la population et de la densité urbaine au Sénégal devrait se poursuivre.

Un nécessaire changement de cap

Les atouts du Sénégal sont nombreux. Situé en Afrique de l'Ouest, la position géographique stratégique place le pays en hub commercial important, facilitant l'accès à un marché régional de plus de 400 millions de consommateurs. De plus, le pays dispose de ressources naturelles variées, notamment des phosphates, des terres arables et un potentiel important en matière d'énergies renouvelables. Le Sénégal dispose également d'une main-d'œuvre jeune et dynamique, avec un taux de scolarisation en hausse. Enfin, le Sénégal est membre de plusieurs communautés économiques sous-régionales et régionales, ce qui facilite les échanges commerciaux.

Mais son modèle économique est trop fragile et menacé. Malgré ces atouts, force est de constater que le modèle de développement économique du Sénégal doit être refaçonné. Même la perspective de démarrage de la production d'hydrocarbures en 2024 – 2025 ne saurait, en l'état actuel, offrir un levier pour l'inflexion structurante du modèle économique sénégalais, qui demeure enfermé dans un cercle vicieux de vulnérabilité et de dépendance.

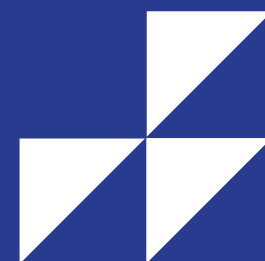


Cette situation pourrait même s'aggraver, compte tenu de la croissance démographique soutenue. En raison d'une fécondité élevée, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie projette qu'en 2050 la population sénégalaise s'élèvera à 35 256 850 personnes²¹. Près de 20 millions de nouveaux Sénégalais verront le jour les vingt-cinq prochaines années, soit plus que tous ceux qui existent aujourd'hui dans le pays. Si les ratios actuels d'actifs, de taux d'emploi, de proportion de l'informel et de taux de chômage et de pauvreté demeurent les mêmes, dans vingt-cinq ans, le nombre de travailleurs informels passerait de 1,8 à 4 millions de personnes, les chômeurs de 1,2 à 2,7 millions, et surtout le nombre d'adultes en âge de travailler mais vivant aux dépens d'autres (inactifs) évoluerait de 4,3 à 9,4 millions. Si le nombre de personnes en situation de pauvreté demeure égal à 37% de la population, le Sénégal en 2050 compterait 13,05 millions de personnes en situation de pauvreté, soit 6,3 millions de nouveaux pauvres, dont beaucoup d'enfants en milieu rural. L'équilibre du pacte social national serait dangereusement mis à mal par ce scénario tendanciel.

²¹ source : ANSD 2024

2

La Vision
Sénégal
2050



Les principes directeurs de la Vision Sénégal 2050

Le Sénégal s'engage dans la matérialisation d'une nouvelle vision, afin de traduire l'aspiration des citoyens à un mieux-vivre. Cette vision ambitionne de bâtir, à l'horizon 2050, « **un Sénégal Souverain, Juste et Prospère**, ancré dans des valeurs fortes ».

Elle prône une transformation systémique basée sur un **développement endogène** tiré par les ressources et potentialités des terroirs, notamment à travers le développement de filières compétitives, véritables moteurs de croissance.

Cette Vision du Sénégal en 2050, qui s'inscrit dans le cadre des agendas 2030 des Nations Unies, 2063 de l'Union africaine et 2050 de la CEDEAO, sera portée par un investissement plus substantiel du secteur privé. En plus des soutiens aux secteurs productifs, l'investissement public sera focalisé sur les secteurs sociaux essentiels et certaines infrastructures à impact social et durable. Le Sénégal se développera ainsi sans avoir à maintenir le surendettement de l'État qui sera résorbé dans des délais raisonnables.

La Vision Sénégal 2050 sera portée par **un engagement citoyen renouvelé** et un développement équilibré des territoires. Le développement du Sénégal sera porté par les terroirs et la population, grâce à une gouvernance profondément renouvelée et facilitant leur implication. De grandes réformes concrétiseront ce changement de paradigme : l'approfondissement de la décentralisation de l'État, le transfert de ressources financières aux collectivités territoriales à un niveau substantiel pour concrétiser réellement cette décentralisation, une réelle démocratie participative et citoyenne, en donnant aux citoyens des cadres de consultation, d'orientation et de contrôle des politiques publiques.

Cette nouvelle Vision Sénégal 2050 sera adossée à un **pacte national fondé**, d'une part sur **la probité et l'intégrité des détenteurs de l'autorité publique « Jub, Jubal, Jubbanti »**, d'autre part sur **le civisme et l'engagement patriotique des acteurs nationaux non étatiques**. L'indépendance de la justice, le renforcement des corps d'inspection et de contrôle, la transparence et la disponibilité des informations à caractère public, le maintien sans concession de l'ordre public et civique, seront autant de leviers qui matérialiseront ce pacte social national.

Pour faire du Sénégal une Nation souveraine, juste et prospère, notre action collective sera guidée par sept (7) principes directeurs :

- Éthique et ancrage culturel
- Bonne gouvernance
- Libération des énergies
- Compétitivité
- Inclusivité
- Souveraineté et développement endogène
- Culture de l'innovation et de la créativité



Jub - Jubal - Jubbanti

Éthique et ancrage culturel

L'éthique détermine ce qui est bien ou mal, juste ou injuste, et examine les valeurs et les normes qui influencent nos décisions et nos actions. Dans le contexte du Sénégal, l'éthique représente un ensemble de valeurs basées sur notre expérience sociétale traditionnelle, qui doivent guider les actions individuelles dans le sens d'un apaisement des relations sociales, d'une abnégation individuelle au service du destin collectif de la Nation sénégalaise et d'une tolérance sur les différences de croyances, tolérance confortée par une culture ancienne et populaire de la laïcité, ancrée sur une profonde ouverture au monde.

Les valeurs humaines et socio-culturelles sénégalaises favorisent la cohésion sociale, l'entraide et le respect mutuel. Elles créent un environnement propice à l'épanouissement individuel et collectif de citoyens responsables. En intégrant des valeurs telles que **la droiture (jub), la dignité (jom), la personnalité (fulla, faayda)**, nous renforçons l'engagement civique et la confiance en soi, tout en stimulant la créativité et l'innovation. Valoriser ces aspects culturels permet de développer un capital humain compétent et conscient de ses responsabilités sociales, capable de relever les défis de notre Nation avec résilience.

En s'appuyant sur ces valeurs profondes, les citoyens sénégalais trouveront les ressorts nécessaires pour réussir les transformations attendues pour la concrétisation de la Vision Sénégal 2050.

Bonne gouvernance

La puissance publique est investie d'une mission par le peuple qui lui accorde sa confiance. Elle porte ainsi une responsabilité partagée par l'État, l'administration et tous les agents qui la composent. Chacun est redevable envers ses concitoyens et toute action entreprise doit être guidée par la volonté de répondre aux attentes de la Nation, à travers une gestion transparente et performante, garantissant ainsi l'intérêt général et la solidité des institutions.

La bonne gouvernance est un prérequis à la confiance entre les différents acteurs et la condition de la stabilité de notre pacte social. Cette bonne gouvernance repose (i) sur une séparation réelle des différents pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ; (ii) sur le contrôle des prérogatives des détenteurs du pouvoir exécutif et sur un engagement systématique de leur responsabilité en cas d'infractions ; (iii) sur une plus grande proximité de l'administration publique avec les citoyens et usagers, via la déconcentration, la décentralisation et la démocratie participative effective ; (iv) sur le respect de l'orthodoxie dans la gestion publique ; (v) sur la transparence des actes de gestion et des décisions en lien avec l'administration de la chose publique ; (vi) sur, au-delà d'éventuelles conséquences judiciaires, les sanctions administratives effectives des comportements fautifs, et enfin (vii) sur des valeurs éthiques qui orientent l'action des acteurs du changement.

Libération des énergies

La Vision Sénégal 2050 est celle d'un Sénégal souverain, porté par le développement de pôles territoriaux structurés autour de villes-épices durables et d'un hinterland prospère et résilient, qui permettent l'émancipation des individus sur l'ensemble du territoire national.

Le renforcement des capacités des différents acteurs (collectivités territoriales, entreprises, organisations non gouvernementales, associations et autres mouvements socio- communautaires, travailleurs et apprenants) sera la clé de leur émancipation et de leur liberté réelle. Faire de ces acteurs les porteurs de l'amélioration de la productivité et des gains de compétitivité de l'économie nationale, de l'équilibre du développement territorial, du renforcement de la solidarité nationale, est au cœur de l'ambition du Sénégal 2050. L'État agira pour garantir les conditions équitables de cette montée en compétences et facilitera la libération du potentiel de tous les acteurs.

Compétitivité

Le Sénégal évolue dans un monde en perpétuel mouvement, où les différents pays interagissent sur les registres de la coopération et de la compétition. Les États coopèrent au niveau diplomatique, mais leurs filières, et les entreprises au sein de ces filières, sont en perpétuelle compétition au niveau économique. Ainsi, pour avoir une croissance forte et créer des emplois de qualité, le Sénégal doit disposer de filières dans lesquelles les produits et services de ses entreprises répondent mieux que les produits de leurs concurrents aux attentes des clients sur les marchés national, régional et mondial (qualité, prix, originalité de l'offre, accessibilité...). La compétitivité reflète ainsi la capacité d'un pays à maximiser les résultats de la production de ses entreprises dans chaque filière d'activité, avec les ressources déployées (humaines, financières, énergétiques, technologiques, capital naturel). Lorsque cette capacité est élevée, elle permet non seulement de résister à la concurrence internationale sur son propre marché, mais également de gagner des parts de marché à l'international. C'est grâce à cette compétitivité qu'une économie crée plus de richesses et d'emplois. Elle doit être soutenue et sans cesse renforcée, dans le cadre d'une collaboration étroite entre les entreprises du pays et tous les acteurs publics qui contribuent à leur performance. L'Etat prendra toute sa part de ces nécessaires gains de compétitivité, en particulier en fournissant aux entreprises une énergie bon marché, en renforçant les programmes d'appui et de mise à niveau des entreprises, en développant la formation professionnelle pour mettre à leur disposition les compétences dont elles ont besoin et en développant la recherche appliquée.

Inclusivité

La Vision Sénégal 2050 mobilisera tous les Sénégalais(es) au service de tous les Sénégalais(es). Cette Vision demeurera inclusive, car elle associera de manière permanente la société civile et les entreprises nationales, notamment dans sa déclinaison concrète, au niveau des territoires et par filière d'activité. La Vision Sénégal 2050 sera également inclusive en ce qu'elle contribuera à effacer les iniquités territoriales et sociales héritées du passé. Elle réconciliera les Sénégalais des villes et les Sénégalais des campagnes, en leur offrant les mêmes opportunités de se réaliser. Elle réduira les inégalités économiques. Elle abolira les barrières légales et socio-culturelles qui créent des inégalités de genre dans les responsabilités sociales, l'accès au patrimoine, l'accès à des responsabilités socio-professionnelles et l'équité dans les revenus à compétences égales. La réalisation de la Vision Sénégal 2050 passe par le renforcement de l'autonomisation socio- économique des femmes. Elle suppose ainsi un rôle plus important des femmes dans la création de richesses et d'emplois, ainsi que dans la gestion de la chose publique. L'universalisation de la couverture maladie et le développement de filets sociaux ciblés qui atteignent directement toutes les personnes en situation de vulnérabilité, s'inscriront dans cette même logique de ne laisser aucun(e) Sénégalais(e) sur le bord de la route.

En 2050, un Sénégal souverain, juste et prospère

Souveraineté et développement endogène

La concrétisation de la Vision Sénégal 2050 se fera par les Sénégalais eux-mêmes. Après plusieurs décennies d'indépendance, malgré certains handicaps que nous devons travailler à surmonter, notre pays dispose des ressources pour pouvoir compter d'abord sur lui-même. Le Sénégal dispose d'un capital naturel d'exception, de territoires riches de leur diversité naturelle et sociale, et d'un peuple créatif, dynamique et prêt au labeur. Tels seront les ingrédients de notre développement endogène, qui émergera des territoires et s'appuiera sur la mobilisation de toutes les forces vives de la nation. Ils nous permettront de nous alimenter, de nous éclairer, de financer nos écoles, nos hôpitaux, nos routes. Ils nous permettront aussi de décider de la place que nous voulons pour le Sénégal dans le monde et de la nature des relations que nous souhaitons tisser avec les autres.

Notre souveraineté nationale est plus qu'un droit, c'est notre devoir collectif. C'est en particulier notre devoir vis-à-vis des générations futures, à qui nous devons léguer un Sénégal prospère, juste, à l'environnement et la biodiversité préservés, ancré dans ses valeurs, ouvert au monde et fier de lui-même.

Culture de l'innovation et de la créativité

La culture de l'innovation est la qualité par laquelle le peuple sénégalais parviendra à répondre aux défis actuels et futurs de développement en stimulant la créativité, la recherche et l'amélioration continue dans tous les pans de la société. Le Sénégal de demain, en se rendant perméable aux idées nouvelles respectueuses de nos traditions et cultures, renforcera sa compétitivité et sa souveraineté et produira des solutions "Made in Senegal" pour imprimer son identité. L'avenir du Sénégal et l'espoir de notre jeunesse reposent sur notre capacité à innover, à être audacieux, pour bâtir une économie prospère, rayonnant dans le monde. Le goût de l'innovation, de la curiosité, de la créativité se développe dès le plus jeune âge, en premier lieu à l'école. Les pédagogies favorisant l'initiative des jeunes, leur sens de la découverte, l'expérimentation, l'inventivité, seront privilégiées en lieu et place des pédagogies magistrales, source de passivité et de conformisme. Cette nouvelle approche de l'enseignement sera mise en œuvre avec comme objectif stratégique de développer le goût des sciences et des techniques chez notre jeunesse, qui aujourd'hui ne choisit pas ces filières en assez grand nombre pour faire du Sénégal une nation pleinement partie prenante du mouvement du Monde.



Le Sénégal sera autonome en matière énergétique. Notre électricité de demain sera principalement générée par la transformation de nos ressources nationales (gaz, vent, soleil, cours d'eau). Cette énergie sera propre et compétitive, avec un prix modéré (moins de 60 FCFA le kWh) pour les besoins des ménages et de nos entreprises et industries. Le Sénégal sera en situation d'exporter de façon significative de l'électricité et de l'énergie à ses voisins.

En 2050, le Sénégal aura atteint sa souveraineté alimentaire. Avec la hausse de la productivité et l'augmentation des productions dans l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, l'élevage (production de viande et de lait), ainsi que les

industries agroalimentaires liées, le Sénégal produira la nourriture essentielle à l'alimentation de sa population. Il sera également l'un des greniers agricoles du Sahel et jouera un rôle stabilisateur sur les prix des denrées alimentaires dans toute la sous-région.

Le Sénégal sera davantage souverain financièrement. Les réformes sur la gestion des finances publiques favoriseront, d'une part une maîtrise de la gestion des projets et de la commande publique, d'autre part l'élargissement de l'assiette fiscale pour un meilleur équilibre budgétaire et une meilleure soutenabilité de la dette. La collecte de l'épargne intérieure et celle de la diaspora sera renforcée pour que les

systèmes bancaire et financier soient les premiers contributeurs au financement des ménages, des entreprises et de l'État. Ainsi, le Sénégal sortira de l'ornière de l'aide au développement, qui ne représentera plus la principale part dans le financement du budget d'investissement en 2050.

Le Sénégal aura affirmé en 2050 sa souveraineté environnementale. Bien que les enjeux climatiques et écologiques nécessitent des réponses coordonnées au niveau international, le Sénégal prendra ses responsabilités pour promouvoir une gestion durable de ses écosystèmes et de sa biodiversité, dont la sauvegarde sera garantie pour les générations futures. Sur l'étendue du territoire marin, fluvial et terrestre, le Sénégal s'assurera qu'il n'y ait pas de surexploitation de ses ressources naturelles. Le programme de conservation de 30% du territoire terrestre, marin et des eaux

douces contribuera à l'atteinte de la souveraineté environnementale, de même que les règles de gestion durable dans les différents secteurs économiques primaires et d'économie circulaire. Le développement d'une industrie locale de production d'énergie renouvelable (solaire, biogaz, biomasse...) contribuera également à l'atteinte de la souveraineté environnementale.

En 2050, le Sénégal renforcera sa souveraineté en matière de Sécurité et de Défense. En 2050, le Sénégal aura renforcé son dispositif sécuritaire de prévention et d'appréhension des menaces traditionnelles et émergentes, internes et externes, et garanti ainsi l'ordre public et la paix sociale. Le renforcement de notre stratégie et de nos moyens militaires et sécuritaires s'accompagnera d'une pleine affirmation de la souveraineté militaire du Sénégal sur son territoire.

Un pays Juste



Les inégalités sociales seront très fortement réduites en 2050. L'indice de Gini, qui mesure les inégalités de revenus dans la population, verra la situation du Sénégal évoluer du 92ème rang occupé en 2023 (sur 169 pays mesurés dans le monde) au premier tiers du groupe des pays les plus égalitaires au monde. Le Sénégal parviendra à ce résultat, d'une part en augmentant

considérablement les revenus des travailleurs et entrepreneurs en milieu rural, notamment des agriculteurs, éleveurs, aquaculteurs, du fait de la diversification de leurs sources de revenus et de la hausse de la productivité de leur activité, et d'autre part en annihilant la paupérisation dans les zones périurbaines. Le taux de pauvreté monétaire sera considérablement réduit, passant d'un niveau de 37% de la population en 2023 à 15% en 2050. Pour atteindre ces objectifs sociaux, dans le droit fil de ses traditions les plus profondes, il favorisera partout le dialogue social entre les employeurs et les organisations de salariés, faisant ainsi, de chaque entreprise, une communauté de destin, source d'efficacité et de pérennité.

Les fortes iniquités territoriales du Sénégal auront été résorbées en 2050. Les Sénégalais(es) bénéficieront de la même qualité de service d'éducation, de santé, d'accès à l'électricité, à l'eau et à l'assainissement, à un logement décent, qu'ils habitent en ville ou en milieu rural, au Nord comme au Sud, au Centre et d'Ouest en Est. L'amélioration

du réseau et de la qualité des services publics en milieu rural permettra d'augmenter le nombre de jeunes en âge d'apprendre effectivement scolarisés (+90% en 2050) et surtout du nombre de jeunes qui finissent leur cycle d'études avec un diplôme ou une reconnaissance officielle d'acquisition de compétences (+90%). Le développement des pôles économiques sur l'ensemble du territoire permettra de sortir progressivement de la macrocéphalie de la région de Dakar, qui concentre depuis plusieurs décennies les opportunités d'emplois du pays. En 2050, chaque jeune Sénégalais(e), quel que soit son lieu de résidence sur le territoire national, aura les mêmes chances d'accès aux services publics, à la formation et à l'emploi, qui lui permettront de s'épanouir.

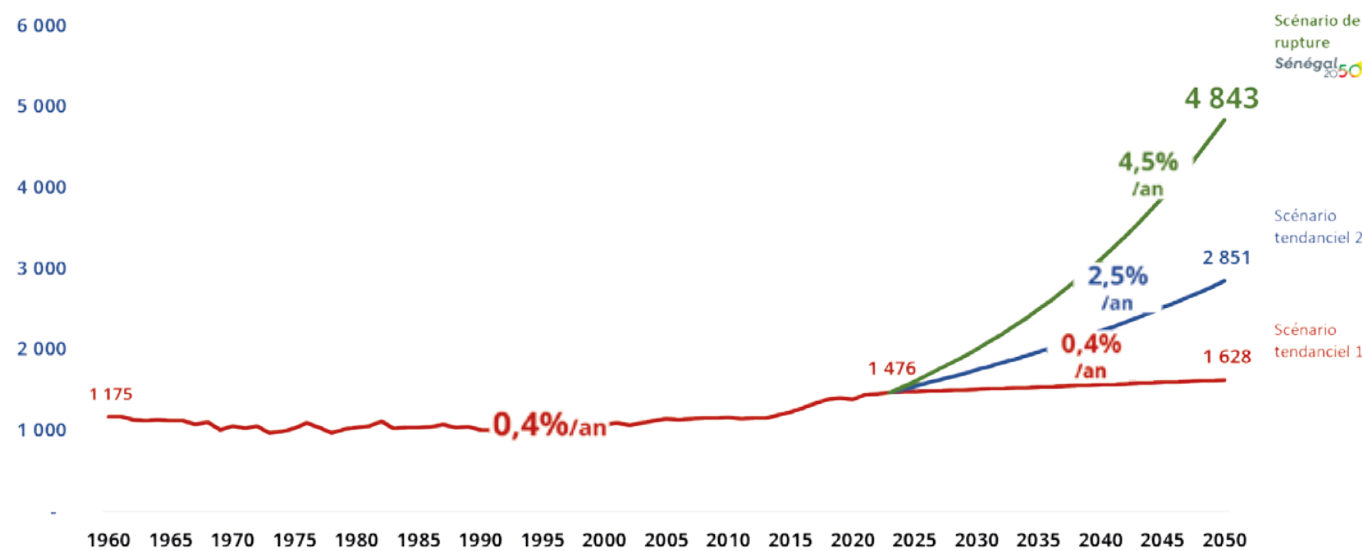
Le Sénégal sera un pays juste car il aura réduit les inégalités entre les hommes et les femmes. L'augmentation des opportunités économiques et les règles de régulation mises en place réduiront fortement les écarts de rémunération

moyenne entre les hommes et les femmes. Des mesures proactives de représentation des femmes dans les instances de gouvernance des organisations publiques et des entreprises privées garantiront une meilleure représentation des femmes dans les fonctions électives et dans les conseils d'administration des entreprises. La proportion de femmes pauvres et inactives aura été considérablement réduite, par le biais de programmes ciblés de formation, d'accompagnement et de suivi pour leur autonomisation socio-économique. Des mesures ciblées comme la prévention des grossesses précoces, des programmes de rattrapage pour les jeunes filles en situation de décrochage scolaire pour cause de mariage ou grossesses précoces, des formations pour adultes dédiées aux femmes au foyer, viendront résorber certaines causes les plus importantes qui handicapent l'accès des femmes à un emploi autonome de qualité. Les discriminations, notamment dans l'accès à la propriété foncière, seront également corrigées.

Une Nation Prospère



L'Agenda National de Transformation à l'horizon 2050 accélérera la trajectoire de développement du Sénégal. Il permettra d'accélérer le rythme de création de richesse à un niveau encore jamais enregistré, via une croissance d'au moins 6,5% de l'économie globale et de 3,7% de la richesse nationale par habitant, de manière continue sur une période de 25 ans (scénario de rupture). Cette dynamique ambitieuse nous éloignera du scénario tendanciel reflétant la moyenne de développement du Sénégal depuis son accession à l'indépendance (scénario tendanciel 1) ou la moyenne de développement accéléré des dix (10) dernières années (scénario tendanciel 2), qui s'est faite au prix d'un endettement public insoutenable.

FIGURE 10 : Scenarii d'évolution du PIB/Habitant

Source : Banque Mondiale-WDI, 2024, Projections du Gouvernement

En 2050, le Sénégal fera partie des pays à revenus intermédiaires de la tranche supérieure. La richesse nationale rapportée au nombre d'habitants du pays va évoluer d'un niveau actuel d'environ 1 660 USD, qui nous classe dans la catégorie des pays à revenus intermédiaires de la tranche inférieure, en compagnie de 51 autres pays²² dont 24 pays africains, à une richesse par habitant de plus de 4 800 USD, positionnant le Sénégal à l'échelon supérieur des pays à revenus intermédiaires. Actuellement, 54 pays constituent ce groupe, dont seulement 8 membres sont africains. En réussissant en une génération à franchir ce cap symbolique, le Sénégal deviendra l'un des rares pays africains à atteindre ce niveau de richesse par habitant sans que cela soit basé sur la seule exploitation des matières premières.

Le Sénégalais connaîtra un changement significatif de sa qualité de vie. L'élévation du niveau de richesse nationale répartie par habitant aura un impact concret sur la vie de tous les Sénégalais(es). Plusieurs millions de travailleurs bénéficieront d'un revenu plus élevé, car mieux rémunéré par une économie plus productive, notamment en zone rurale. Avec ces revenus supérieurs et réguliers, les Sénégalais(es) pourront mieux se loger, mieux s'alimenter, consacrer des ressources à des loisirs et sortir de la précarité. L'État, mieux géré et avec plus de ressources, consacrera plus de moyens et améliorera la qualité de l'éducation et de la santé publiques, des infrastructures et des moyens de transport public, de l'aménagement urbain, pour une qualité de vie améliorée sur l'ensemble du territoire national.

²² Liste des pays à revenus intermédiaires tranche inférieure en 2023 : Angola, Bangladesh, Bénin, Bhutan, Bolivie, Cap Vert, Cambodge, Cameroun, Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Eswatini, Ghana, Guinée Conakry, Haïti, Honduras, Inde, Jordanie, Kenya, Kiribati, Kirghizistan, Laos, Liban, Lesotho, Mauritanie, Micronésie, Maroc, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigeria, Pakistan, Papouasie Nouvelle Guinée, Philippines, Samoa, Sao Tomé & Príncipe, Sénégal, Iles Salomon, Sri Lanka, Tadjikistan, Tanzanie, Ouzbékistan, Vanuatu, Viet Nam, Palestine, Zambie, Zimbabwe

L'Agenda national de transformation

Pour rendre effective cette Vision d'un Sénégal souverain, juste et prospère, le Sénégal va ériger un modèle de bonne gouvernance, de gestion durable de son territoire et de ses écosystèmes, investir massivement sur son capital humain et développer des filières économiques compétitives. L'Agenda National de Transformation à l'horizon 2050 se décline ainsi en quatre (4) axes stratégiques :



Axe 1

Économie compétitive



Axe 2

Capital humain de qualité et équité sociale



Axe 3

Aménagement et développement durables



Axe 4

Bonne gouvernance et engagement africain

Axe 1

Une économie compétitive



L'économie sénégalaise va connaître une transformation en profondeur. Le secteur informel ainsi que les activités agricoles à très faible productivité vont reculer, remplacés par des filières à forte valeur ajoutée. **Le Sénégal va passer du statut de pays exportateur de matières premières à faible valeur ajoutée, au statut de pays industriel** valorisant pleinement ses matières premières pour consommer localement ou exporter des produits finis.

Dans le cadre de cette transformation, le nombre d'entreprises nationales va considérablement augmenter. Un million d'entreprises formelles mettront 13 millions de Sénégalais(es) au travail, soit 40% des Sénégalais(es) en âge de travailler en 2050, contre 20% en 2023.

Le système national de recherche et d'innovation sera renforcé et mobilisé pour servir de levier de croissance pour les secteurs clefs de l'économie. Les résultats de la recherche et de l'innovation seront valorisés pour accompagner la compétitivité de nos entreprises nationales et réduire notre dépendance vis-à-vis des techniques et technologies importées de l'étranger.

Dans cette nouvelle économie, les entrepreneurs sénégalais seront les premiers créateurs de richesses et d'emplois. Avec une productivité trois (3) fois plus importante, la population active sénégalaise sera entièrement mobilisée à transformer son pays, à soutenir ses enfants qui seront à l'école et ses aînés à la retraite. Cette hausse de productivité sera rendue possible par la plus forte intensité capitalistique et technologique des activités dans lesquelles la main d'œuvre nationale sera impliquée, notamment grâce au nombre beaucoup plus important d'entreprises nationales qui les feront travailler.

TABEAU 3 : Évolution prévisionnelle des indicateurs économiques clés

	2022	2034	Sénégal 2050
PIB (en milliards FCFA)	17 228	36 789	102 000
Nombre d'entreprises formelles pour 10 000 habitants	10	120	284
Nombre d'entreprises formelles	18 281	300 000	1 000 000
Emplois (en millions)	4	6	13
Nombre de champions <i>Entreprises sénégalaises réalisant une part significative de leurs chiffres d'affaires à l'export sur des produits à forte valeur ajoutée (estimations)</i>	20	200	500

Sources : ANSD, Projections du Gouvernement²³

Le Sénégal en 2050 aura durablement stabilisé son cadre macroéconomique. Pour garantir sa souveraineté économique, l'État limitera son endettement à un niveau raisonnable (environ 65% du PIB, avec un service de la dette qui n'excèdera pas 35% des ressources fiscales propres), augmentera significativement sa capacité de collecte de recettes fiscales à 30% du PIB (contre 19% actuellement) suite aux réformes fiscales engagées. Ceci, compte tenu de la forte croissance attendue du PIB sur les vingt-cinq prochaines années, renforcera considérablement la capacité d'intervention de l'État. L'effort de sobriété dans la structure organisationnelle des institutions et les réformes dans la gestion publique, parmi lesquelles la digitalisation des services administratifs aux usagers, permettront une baisse importante des dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses d'investissement, et une meilleure allocation des ressources humaines et financières vers les services directs aux usagers comme l'éducation et la santé. La production nationale de produits pétroliers, d'énergie propre, d'engrais et de médicaments génériques va également permettre de réduire certaines subventions publiques budgétivores et libérer de l'espace budgétaire pour un soutien social ciblé aux personnes les plus vulnérables.

²³ Les projections ont été réalisées sur la base d'un taux de change courant USD/XOF de 600.

TABLEAU 4 : Un cadre macroéconomique assaini

		2023	2034	Leviers
Secteur réel	Croissance	5,3%	6,5%	• Impulsion des moteurs de croissance • Efficacité de l'investissement public • Qualité du cadre des affaires • Synergies public-privé
	Inflation	5,9%	2%	
Finances publiques	Croissance de la masse salariale	10,6%	6,9%	
	Déficit public en % du PIB	10%	3%	
	Pression fiscale en % du PIB	18,8%	25%	• Elargissement de l'assiette fiscale • Maîtrise de la masse salariale • Reprofilage de la dette publique • Baisse des subventions à l'énergie
	Dette publique en % du PIB	99,7%	65%	
Équilibre extérieur	Déficit courant en % du PIB	19,8%	3%	• Augmentation des exportations de produits transformés et baisse des importations

Source : ANSD, 2023, DGPPE 2024, Cour des comptes 2025

Le Sénégal en 2050 saura compter sur un système financier réformé, en soutien à sa croissance. L'Agenda National de Transformation Sénégal 2050 va générer un portefeuille d'investissements dont la valeur est estimée à plus de 45 000 milliards de FCFA au cours des dix premières années. Ces investissements seront supportés aux deux tiers par le secteur privé. Pour répondre à ce besoin, le Sénégal engagera la consolidation de son secteur bancaire, afin que les fonds propres des établissements bancaires soient considérablement renforcés, ainsi que leur capacité à accorder des crédits. Le guichet de financement des structures à capitaux publics majoritaires sera également renforcé, en rationalisant les fonds propres entre les différentes structures publiques existantes, pour consolider et améliorer l'impact. La fiscalité sur le foncier sera réformée, afin d'orienter l'épargne vers l'entreprise plutôt que vers la spéculation immobilière. Une ingénierie financière nationale et compétitive sera développée afin de permettre aux entreprises du pays, y compris les moyennes, d'accéder au moindre coût au marché boursier régional.

Le Sénégal se distinguera par le recours à des sources alternatives de financement, notamment en renforçant la contribution de la finance islamique, du crédit-bail et de l'affacturage et en capitalisant sur les transferts de fonds de la diaspora qui représentent 8,9% du PIB en 2023²⁴. Des Diaspora Bonds vont permettre de canaliser cette épargne vers des projets privés et publics d'intérêt général, dans des secteurs comme le logement social, la production et le transport d'électricité, ou encore les transports en commun ou l'agriculture. Ces diaspora bonds, investissements éthiques, patriotes et communautaires, seront particulièrement mobilisés pour doter les nouvelles coopératives agricoles structurées, aux missions élargies et aux besoins fortement accrus de financement de longue durée. Enfin, le financement participatif, la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédit via mobile money, sans parler du financement sur le marché volontaire des crédits carbone, viendront compléter ce dispositif de financements innovants.

Le Sénégal sera en 2050 un pays digital agile, capable de s'adapter aux rapides évolutions technologiques. À travers un New Deal technologique le Sénégal va s'engager dans une transformation numérique en profondeur. Une identité numérique unique sera créée pour chaque citoyen, sur la base d'un recensement biométrique exhaustif. Une base de données nationale permettra une gestion optimisée de la population en temps réel. Le cadastre, le foncier et le bâti seront également numérisés, reliant l'identité numérique des propriétaires aux parcelles et bâtiments, favorisant une réforme fiscale équitable. Parallèlement, la digitalisation des services publics sera accélérée et touchera progressivement tous les secteurs. Les citoyens bénéficieront d'un accès abordable à Internet haut débit sur tout le territoire, ce qui facilitera l'accès au service public, notamment l'état civil, le casier judiciaire ou le suivi médical personnalisé grâce au dossier patient unique. Avec la mise en opération dès 2025 de la plateforme d'interopérabilité de la BCEAO, tous les paiements vers et par l'Administration seront digitalisés. L'inclusion financière universelle sera devenue une réalité dans notre pays grâce à la démocratisation de la bancarisation et des portefeuilles électroniques.

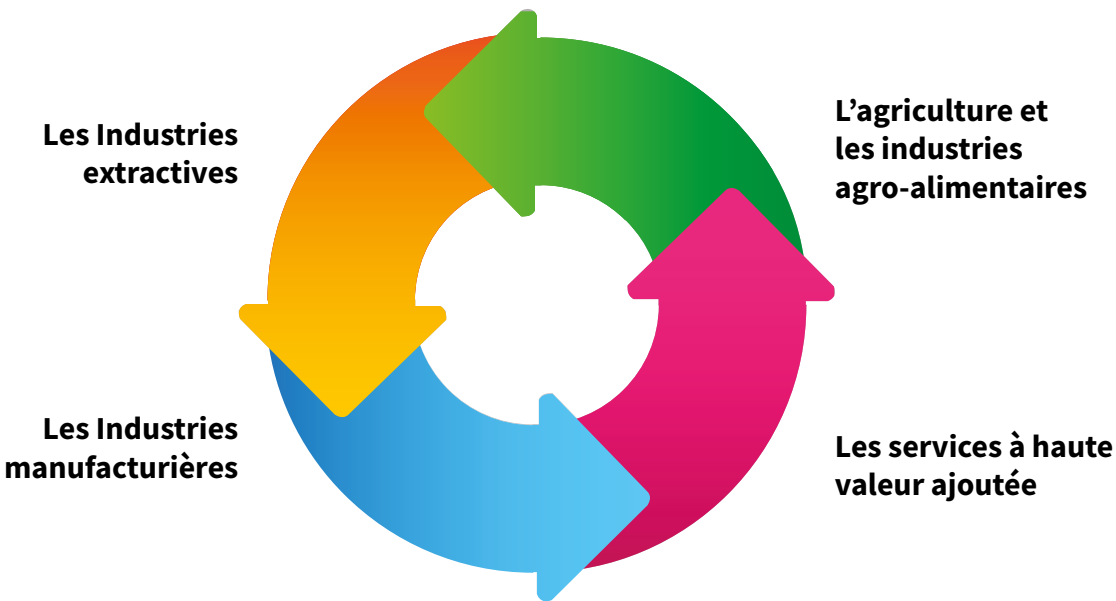
Par ailleurs, le Sénégal va adopter une approche agile et proactive face aux changements rapides du secteur numérique. En 2050, les infrastructures numériques, conçues pour être évolutives, garantiront un accès universel à des services et des technologies avancées dans tous

les secteurs socio-économiques. L'administration publique et les services seront totalement numérisés, offrant aux citoyens des interactions administratives simples et transparentes. Le Sénégal se sera doté d'écosystèmes d'innovation flexibles, soutenant un secteur privé dynamique, où des start-ups et des entreprises locales pourront s'épanouir dans des technologies de pointe comme l'intelligence artificielle, la cybersécurité, la robotique, la virtualisation et la blockchain. L'usage des technologies spatiales sera généralisé notamment dans des domaines clés comme l'agrosylvopastoral, la pêche, la surveillance des écosystèmes naturels et la sécurité du territoire. La souveraineté numérique du pays sera renforcée par une gestion proactive et sécurisée des données. Les jeunes auront une parfaite maîtrise de la technologie créant ainsi des services adaptés répondant aux besoins. Les Sénégalais pourront utiliser les services numériques quel que soit leur niveau de formation grâce à l'intégration du Numérique dans les référentiels de formation et à des programmes d'acculturation et de renforcement des compétences de base et intermédiaires. La digitalisation progressive du secteur informel permettra de voir le numérique non pas comme une contrainte ou un risque, mais comme un avantage compétitif et une opportunité, favorisant ainsi une démarche de régularisation à moyen terme. La stratégie nationale sera continuellement réévaluée, basée sur une gouvernance agile, permettant au Sénégal de suivre, et d'anticiper les tendances technologiques mondiales.

²⁴Source : Balance de paiement et position extérieure globale au titre de l'année 2023 (BCEAO, Comité de la Balance des paiements)

Quatre (4) moteurs de croissance constitueront la locomotive de l'économie sénégalaise

FIGURE 11 : Moteurs de croissance de l'économie sénégalaise en 2050



Les réformes et investissements engagés dans le cadre de l'Agenda National de Transformation 2050 vont enclencher une hausse de productivité, une amélioration de la compétitivité et une accélération des investissements et de la production dans quatre (4) moteurs de croissance.

Sont considérées comme « moteurs de croissance », des filières capables de gagner, dans la durée, des parts de marché en dehors des frontières nationales, et donc de ramener sur le territoire national du pouvoir d'achat étranger. Pour cela, ces filières économiques doivent être compétitives, c'est à dire capables de supporter la concurrence par les prix, par la qualité, par les délais d'acheminement par rapport à des filières similaires développées dans d'autres pays. Au Sénégal, quatre (4) groupes de filières vont jouer ce rôle de moteur de croissance dans les 25 prochaines années et porter la création de richesses et d'emplois.

Au regard de l'évolution de son tissu industriel, de son potentiel minier et agricole, le Sénégal possède une multitude de filières prometteuses. Dans le cadre de la Vision 2050, une sélection d'une vingtaine de priorités a été établie en se basant sur quatre (4) critères principaux pour les filières industrielles. En premier, la disponibilité des matières premières, en se concentrant notamment sur celles actuellement produites et exportées sous forme brute ou faiblement transformée, qui pourraient soutenir une montée en gamme et la création de valeur ajoutée et d'emplois plus qualifiés. En second lieu, le potentiel de développement de la production pour les filières agricoles, dans une perspective de souveraineté alimentaire et de transformation agroindustrielle. En troisième lieu, le potentiel de substitution aux importations, permettant d'identifier les filières susceptibles de contribuer à l'amélioration de la valeur ajoutée, des emplois et de la balance commerciale. Enfin, une analyse spécifique a porté sur les filières de services et d'artisanat afin d'identifier les activités à haute valeur ajoutée dans lesquelles le Sénégal dispose d'avantages compétitifs.

Moteur de croissance 1 L'agriculture et les industries agro-alimentaires



Le modèle agricole actuel est marqué par une faible productivité et une vulnérabilité croissante des ménages ruraux. Le secteur primaire sénégalais, contribuant à plus de 15% du PIB et 30% des emplois, est fortement exposé aux effets du dérèglement climatique et à l'appauvrissement des terres. Il ne remplit plus ses fonctions consistant à assurer la sécurité alimentaire et fournir des revenus décents aux ménages ruraux. Actuellement, 80% des ménages ruraux risquent de basculer dans la pauvreté, 40 % des exploitations agricoles couvrent moins

d'un hectare, moins de 10 % de la production agricole est transformée industriellement, et 34 % des terres sont dégradées, un chiffre qui a triplé en 20 ans. Le niveau moyen de formation générale et professionnelle des professions agricoles est très faible. L'agriculture et l'agro-industrie se retrouvent ainsi confrontées à un quadruple défi : assurer la sécurité nutritionnelle, renforcer leur compétitivité, garantir la souveraineté alimentaire, et répondre aux enjeux environnementaux et climatiques.

Pour faire du Sénégal une puissance agricole moderne, un changement de modèle est impératif. Le secteur agricole sénégalais ne peut plus être soutenu par des approches et des mesures partielles qui n'apportent pas la rupture nécessaire avec le modèle actuel, insuffisamment productif et non durable. L'évolution vers un modèle agricole plus performant nécessite l'optimisation du capital humain, naturel et technologique, en misant sur la modernisation des exploitations familiales, la formalisation des agriculteurs, la planification territoriale, la maîtrise de l'eau et l'adoption des nouvelles technologies. La promotion des regroupements et des coopératives sera un levier puissant permettant de diffuser les bonnes pratiques, mutualiser les outils, et dynamiser la recherche et les innovations par filières. Le développement et la mise à disposition d'intrants de qualité certifiés, notamment les semences, les engrais, et les produits phytosanitaires, permettront de doubler, voire tripler les rendements agricoles, et la productivité du travail.

Les coopératives de producteurs, qui associent la dynamique de l'exploitation privée et la mise en commun d'activités stratégiques, comme l'acquisition d'intrants et d'équipements dans des conditions optimales, ou encore l'accès aux marchés en position de force, ainsi que le bénéfice de services de qualité et à moindre coût, comme le stockage, la formation et l'aide à la gestion, seront le cœur battant de l'agriculture sénégalaise du futur.

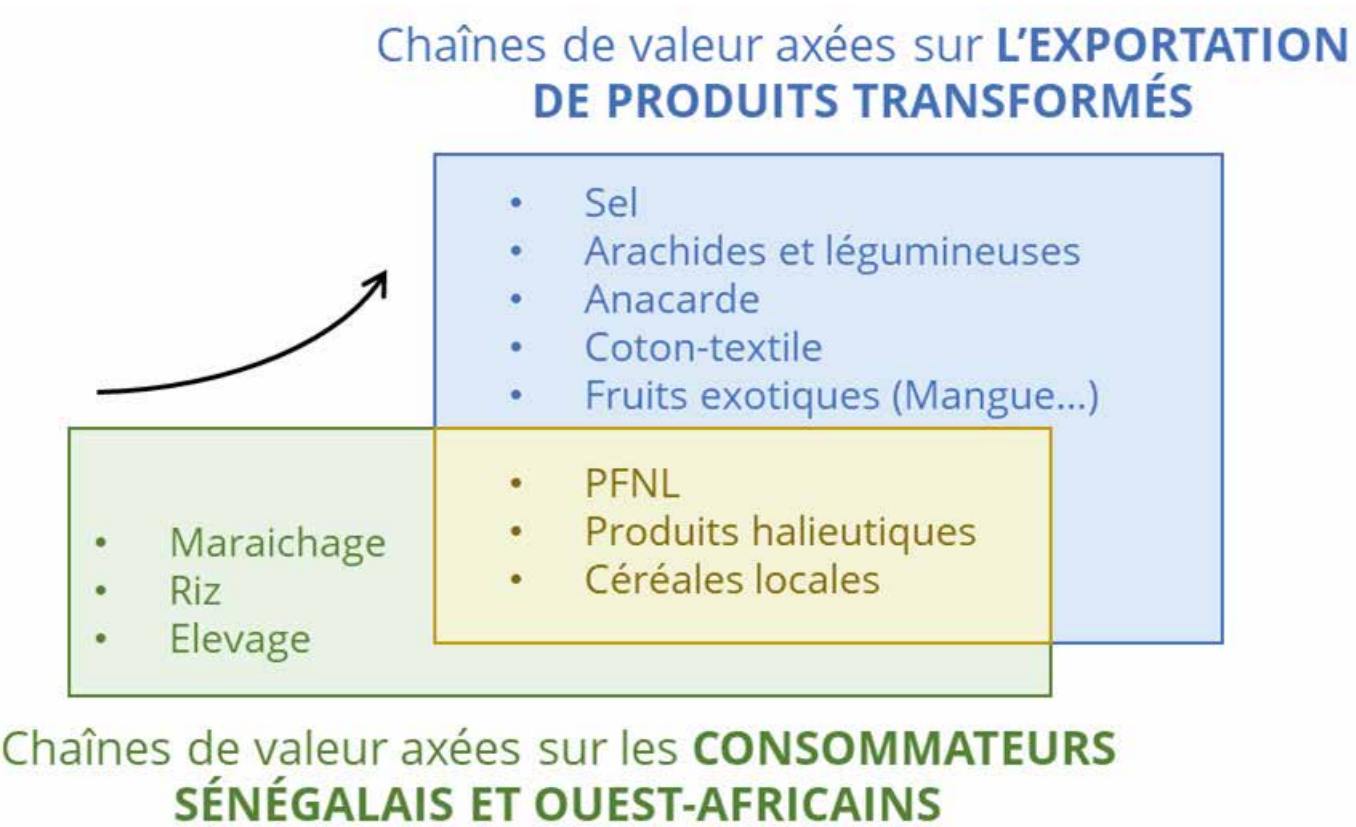
Enfin, la réforme du foncier agricole, à travers des mécanismes et dispositifs plus sécurisants pour les agriculteurs, sera un élément crucial permettant aux exploitants d'investir à long terme sur leurs parcelles, d'adopter des pratiques plus durables (rotation des cultures, fertilisation organique...) et de s'équiper de matériel performant (irrigation, pépinières, mécanisation...). En capitalisant sur ces atouts, le Sénégal pourra se positionner d'ici 2050 comme une puissance agricole moderne, avec

des agriculteurs formés, connectés et intégrés dans des systèmes de production efficaces et durables.

Le déploiement des agropoles et des zones industrielles permettra de relever le défi de l'industrialisation sur une dizaine de filières agro-industrielles à haute valeur ajoutée, orientées vers les marchés locaux et internationaux. La promotion d'un modèle d'agriculture contractuelle liant les coopératives et les agropoles permettra de bâtir des écosystèmes industriels efficaces et durables. Pour renforcer davantage la compétitivité des chaînes de valeur locales, la densification et la modernisation des infrastructures agricoles tout au long de la chaîne, feront émerger un écosystème de services agricoles, au service de la qualité et de la valeur ajoutée. Cela inclut la création d'incubateurs (AgriTechLabs) et le renforcement des instituts spécialisés pour former des ouvriers qualifiés, favoriser l'innovation, et encourager l'adoption de meilleures pratiques agricoles et agroindustrielles.

L'amélioration de la productivité des filières agricoles et la mise à niveau du tissu industriel seront les piliers de la compétitivité du secteur agroindustriel. La transformation des produits agricoles de base en biens à haute valeur marchande sur les marchés internationaux contribuera au rééquilibrage de la balance commerciale du Sénégal, fortement déficitaire. La diversification de l'offre locale et le renforcement de la qualité des produits d'export permettront au Sénégal de réduire ses importations alimentaires et d'accroître la valeur de ses exportations agricoles. Des filières comme l'anacarde, le coton-textile et les fruits exotiques, tels que la mangue seront ainsi soutenues pour leur potentiel de transformation et de valorisation à l'export. Une politique exigeante de labellisation des produits agricoles et agroindustriels sera mise en place pour accentuer leur montée en gamme et pour asseoir leur réputation sur les marchés.

FIGURE 12 : Les filières prioritaires répondent à des vocations spécifiques



En 2050, le Sénégal sera un modèle d'agriculture durable et résiliente. Le secteur reposera sur sa gestion responsable de l'espace agricole, intégrant une planification performante et un suivi continu des ressources. Le Sénégal adoptera des pratiques agricoles résilientes face aux changements climatiques, telles que l'usage raisonné des intrants, la gestion efficace de l'eau et la préservation des sols. Ce modèle d'agriculture durable permettra de sécuriser les revenus des agriculteurs tout en préservant l'environnement, assurant ainsi une agriculture résiliente face aux défis futurs.

Si la gestion de l'eau du Fleuve Sénégal destinée à l'agriculture a fait l'objet d'un dispositif de gestion rationnelle, avec notamment la création de la SAED, il n'en est pas de même pour l'usage des nappes phréatiques, qui sont en péril du fait d'une utilisation mal maîtrisée. Ces nappes appartenant à l'Etat, il lui revient d'en assurer la préservation par une consommation maîtrisée. C'est pourquoi sera développée une politique contractuelle entre les ministères compétents et les représentants des agriculteurs, comme les coopératives, pour mettre en place un système assurant la viabilité économique et environnementale de cette précieuse mais vulnérable ressource en eau.



*Le sous-secteur de la pêche au Sénégal fait face à des défis majeurs qui entravent son développement et contribuent à la dégradation des écosystèmes marins et côtiers. **À l'horizon 2050, la pêche sera plus compétitive, tant sur le marché intérieur qu'à l'export, créera ainsi plus d'emplois et de richesses, tout en garantissant une exploitation durable des ressources halieutiques.***

Le Sénégal exploitera pleinement son potentiel halieutique pour contribuer à satisfaire la demande de la population en protéines d'origine animale et sera exportateur net de produits halieutiques. En premier lieu, un renforcement des connaissances scientifiques sur les stocks de poissons exploités et un suivi des pêcheries seront assurés en appui aux plans de gestion durables des ressources halieutiques.

Une coopération accrue avec les États partageant les mêmes ressources halieutiques permettra d'améliorer le niveau de connaissances des stocks et de suivi des pêcheries en mutualisant les moyens de surveillance et de recherche halieutique, d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de gestion concertée. Les petits pélagiques (sardinelles, chinchards, maquereaux...), stratégiques de par leur rôle dans la satisfaction de la demande des populations en protéine d'origine animale et la création d'emplois, feront prioritairement l'objet d'un plan de gestion concerté entre les pays de la sous-région qui les partagent.



La modernisation des infrastructures de pêche se fera à travers la construction de points de débarquement aménagés (PDA) au niveau des grands centres de pêche, dotés d'équipements de conservation et de traitement tels que des fabriques de glace et des caisses isothermes normalisées, les chambres froides. Une chaîne de froid des lieux de débarquement des produits aux marchés d'éclatement sera mise en place avec notamment un accompagnement des mareyeurs pour l'acquisition de camions frigorifiques modernes et la construction ou la réhabilitation des

marchés de poissons dans les régions. Ces équipements modernes bénéficieront d'un financement associant le secteur privé et le secteur public. Les modalités de gestion de ces équipements devront assurer leur viabilité économique et leur maintenance technique. Pour cela, des réformes seront engagées, visant, d'une part à mieux établir le statut des zones littorales de débarquement, afin de mieux établir les responsabilités à l'égard de leur usage et de leur entretien, et d'autre part à créer les structures idoines, dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, qui auront la charge de ces infrastructures. Ces réformes permettront ainsi aux professionnels de la pêche de disposer des instruments nécessaires à leurs activités selon des coûts clairement établis, vérité des coûts qui apparaît comme la meilleure garantie de leur bon fonctionnement à long terme.

Un plan de lutte efficace contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) sera élaboré et mis en œuvre, afin d'éradiquer notamment la capture d'espèces protégées et de juvéniles, l'usage d'engins et de techniques de pêche prohibés et toutes formes de fraudes sur l'origine des produits de la mer.

Forte opportunité de création de richesse et d'emplois, le potentiel agricole du Sénégal sera exploité. Pour y parvenir, les contraintes liées à l'accès difficile au foncier, à la non disponibilité d'aliments et d'alevins en qualité et en quantité, ainsi qu'à des lignes de crédit adaptées, seront levées. L'aquaculture est un secteur de prédilection pour les partenariats entre public et privé.

Par ailleurs, les activités de production de farines/huiles de poissons seront mieux encadrées pour prévenir la surexploitation des stocks de petits pélagiques.

Les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture seront soutenues par la promotion de services connexes, comme la production et la vente de glace, les ateliers de fabrication et de réparation d'engins de pêche, de moteurs, la commercialisation d'emballages et de conditionnement et créant ainsi un véritable écosystème de services à valeur ajoutée, avec une augmentation des emplois à terre et des filières plus créatrices de valeur ajoutée.



Le Sénégal dynamisera et modernisera les activités pastorales pour gagner en compétitivité sur les filières d'élevage et préserver l'environnement.

Le suivi des cheptels sera renforcé pour prévenir le surpâturage et favoriser une gestion durable des ressources naturelles. La création de réseaux régionaux d'organisations d'éleveurs sera encouragée, facilitant le suivi des mouvements de cheptels, y compris dans le cadre de transhumances transfrontalières. La modernisation du secteur passera également par le développement de fermes semi-intensives et la généralisation des races améliorées, visant à accroître la productivité, en particulier pour la viande et le lait. En conformité avec les principes de l'approche One Health, le développement d'activités de services pour les éleveurs (l'identification numérique des animaux, les soins vétérinaires, la valorisation des fumiers...) et un premier niveau d'intensification des élevages pour les ruminants, permettra d'améliorer parallèlement la santé des cheptels, des écosystèmes, et les conditions de vie des éleveurs. Le développement d'activités de services spécifiques, telles que la production de fourrage, l'équarrissage et l'insémination, soutiendra également l'essor d'un élevage productif et garant de revenus décents.

La modernisation des abattoirs permettra d'augmenter les cadences de traitement et d'absorber une partie de la production régionale, tout en optimisant les rendements des carcasses. L'essor d'un élevage professionnel et organisé sera également déterminant pour l'émergence d'une filière cuir-peau-maroquinerie à haute valeur ajoutée.

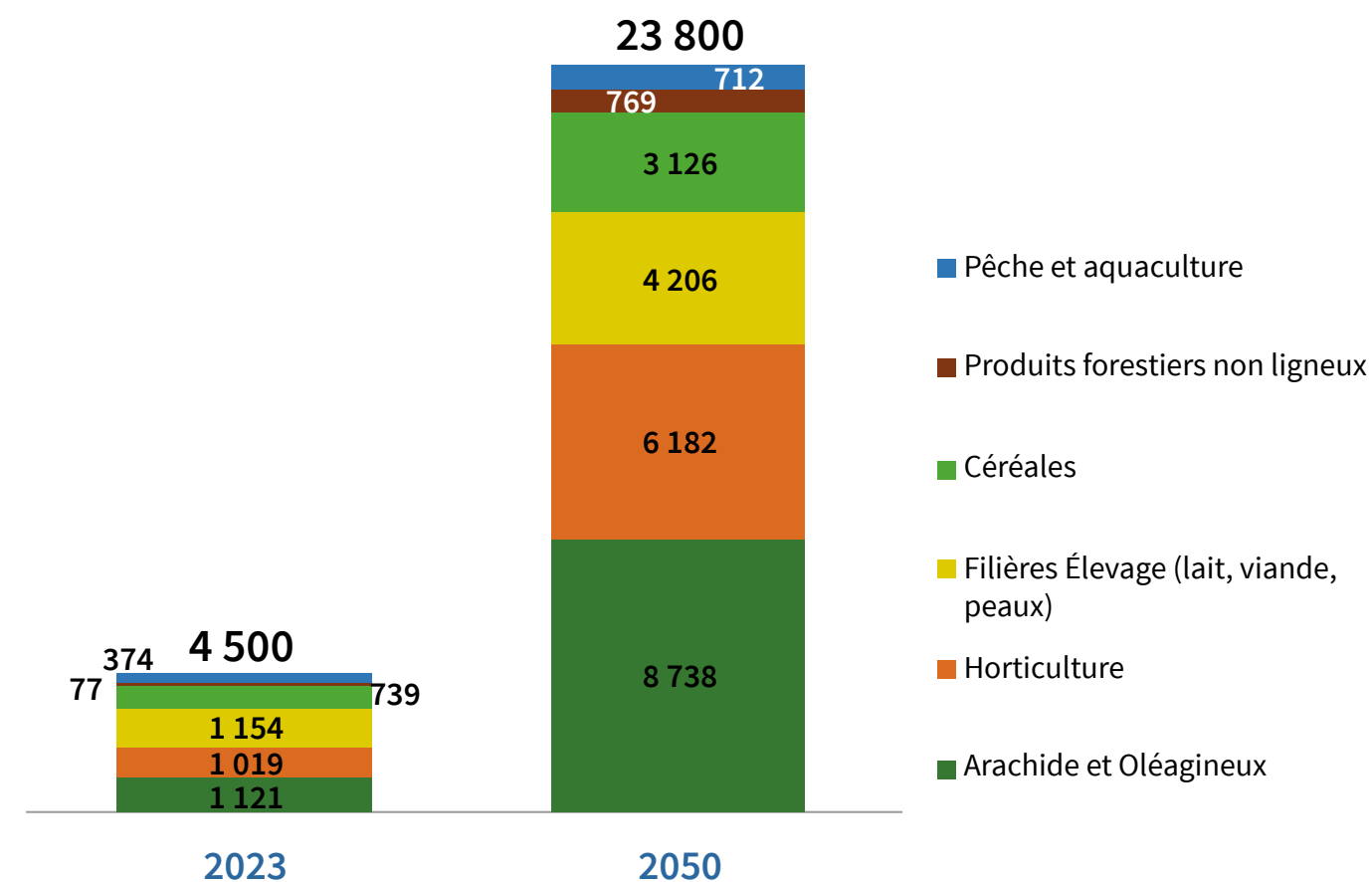
Le Sénégal promouvra une exploitation durable des forêts et la protection des écosystèmes.

Le sous-secteur de la sylviculture, s'il ne dispose pas du même potentiel économique, verra sa gouvernance renforcée, notamment pour assurer la protection du couvert forestier. En capitalisant sur les acquis liés à la Grande Muraille Verte, des programmes de reforestation seront déployés, dans toutes les régions du pays. Les filières Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) permettront aux Sénégalais(es) rura(ux) les de tirer un profit de la préservation des forêts et participeront à la réussite des programmes de reconstitution du patrimoine naturel.

La vitalité de la biodiversité est essentielle pour entretenir et renforcer les services écosystémiques contribuant à la performance du secteur agricole dans un modèle « écologiquement intensif ». Par ailleurs, la préservation et la densification du couvert est un outil crucial pour préserver des niveaux de précipitations autorisant la culture en plein champs. Compte-tenu qu'en 2018, 98% de la production d'énergie était issue de la biomasse²⁵, la lutte contre la déforestation sera renforcée à travers un contrôle accru des coupes liées au bois d'œuvre mais également et principalement liées à la récolte de bois de chauffe, servant à la cuisson traditionnelle. La généralisation des moyens de cuisson modernes, dits « propres » permettra de mettre fin au recours à la biomasse forestière ligneuse et privilégier des combustibles renouvelables.

Une politique ciblée de lutte contre l'insécurité alimentaire sera mise en œuvre. En sus de l'accroissement des productions céréalières et d'une production maintenue en contre-saison, l'atteinte de la sécurité alimentaire nécessite également l'adoption d'initiatives spécifiques : la mise en place de filets de sécurité, l'amélioration des capacités des infrastructures de conservation et de stockage, la facilitation de la circulation des denrées alimentaires sur tout le territoire, et des mécanismes de maintien de prix abordables sur les produits de première nécessité en toutes saisons.

FIGURE 13 : Évolution du PIB des industries agroalimentaires, en milliards de FCFA



²⁵ Chiffres clés sur l'énergie au Sénégal et dans l'espace UEMOA – Rapport 2019

Moteur de croissance 2

Les industries extractives comme catalyseurs du Sénégal industriel

Malgré un vaste potentiel, les industries extractives ont aujourd'hui un faible impact sur l'économie. L'ambition de la Vision Sénégal 2050 est de faire des industries extractives le catalyseur du Sénégal industriel.



Filière Hydrocarbures

Secteur stratégique naissant et à fort potentiel, les hydrocarbures constituent aussi un défi important pour le Sénégal.

Aujourd'hui fortement importateur, le Sénégal va basculer dans un statut de producteur et exportateur d'hydrocarbures. Premier poste d'importation avec près de 30% des importations nationales (les réexportations vers le Mali y comprises), les hydrocarbures contribuent fortement au large déficit commercial du Sénégal. Cependant, les importants gisements découverts devraient changer la donne, avec 930 millions de barils sur le site de Sangomar et 1 300 milliards de mètres cube de gaz répartis aux larges des côtes sénégalaises. A cela s'ajoutent près de 1 milliard de barils de pétrole lourd dans le Sud, mais la viabilité technique et commerciale de ce dernier gisement reste incertaine. Le démarrage de la production à Sangomar, avec environ 100.000 barils de pétrole par jour pour la première phase, soit environ 5 millions de tonnes par an entre 2024 et 2035, couplé à la production de gaz sur GTA, classe le Sénégal parmi les pays exportateurs de pétrole et offre au pays un grand potentiel pour l'export, mais aussi et surtout pour l'approvisionnement du marché local. La valorisation de ces ressources passe par une stratégie proactive de promotion du bassin pour attirer les acteurs qui intègrent les nouvelles technologies d'exploration et de production. Ce potentiel, s'il est pleinement exploité, pourrait positionner le Sénégal comme un acteur énergétique majeur dans la région ouest-africaine.

FIGURE 14 : Cartographie des réserves d'hydrocarbures

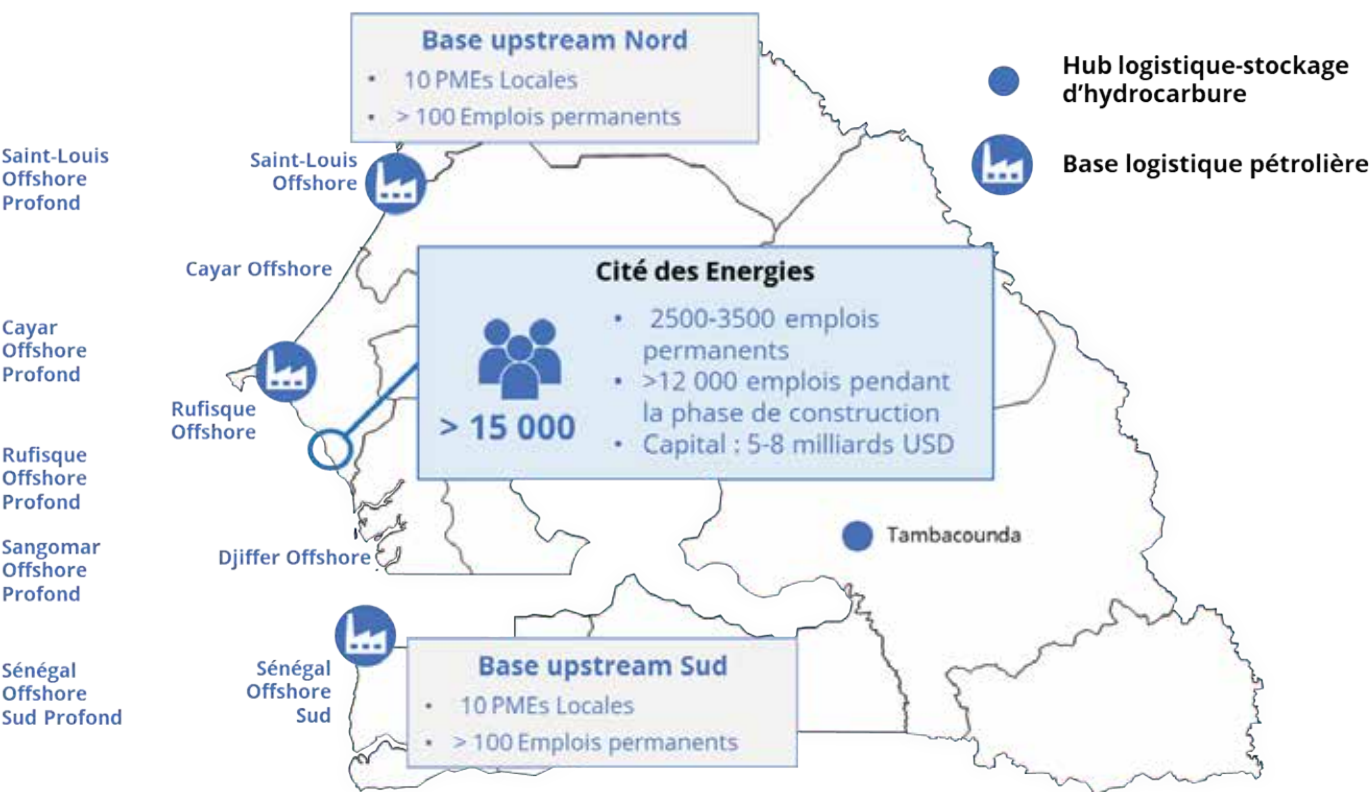


Le démarrage de l'activité pétrolière met en exergue plusieurs défis. Les difficultés dans la gouvernance du secteur se reflètent aujourd'hui dans l'absence de partenaires-investisseurs pour la mise en œuvre de projets critiques comme le Réseau Gazier du Sénégal (RGS) et Yakaar-Teranga. Par ailleurs, le contenu local du secteur demeure à ce stade faible : moins de 15% des emplois dans l'amont pétrolier sont occupés par des Sénégalais et moins de 5% des charges des opérateurs pétroliers (Cost Oil) sont dépensés dans l'économie nationale, via le secteur privé local.

L'ambition de la Vision Sénégal 2050 est de maximiser l'impact local du secteur des hydrocarbures et d'en faire la locomotive du Sénégal industriel. Ceci à travers trois (3) leviers phares :

- **Le levier de la souveraineté énergétique.** Le Sénégal dans un premier temps souhaite garantir l'approvisionnement de son marché intérieur en gaz, afin de réaliser les projets stratégiques attendus en amont du secteur, notamment la production d'électricité en substitution des centrales à fuel, gasoil et charbon actuelles. Au moins 10 000 MW de capacités supplémentaires de production d'électricité doivent être installés d'ici à 2050 pour atteindre les objectifs fixés de transition énergétique.
- **Un catalyseur du développement industriel.** Le Sénégal vise ensuite à construire un secteur industriel diversifié en aval de la chaîne de valeur pétrolière et gazière (raffinage et pétrochimie), qui maximisera la valeur ajoutée et les effets multiplicateurs du secteur des hydrocarbures sur le reste de l'économie.
- **Le hub de services du bassin régional MSGBC.** En parallèle, la mise en service de deux (2) à trois (3) bases logistiques pétrolières positionnera le Sénégal comme le grand hub de services du bassin régional MSGBC.

FIGURE 15 : Vision 2050 pour la filière hydrocarbures - pétrochimie



Filière engrais/phosphates

La filière phosphate-engrais sera un symbole fort du changement de paradigme de la vision Sénégal 2050. Malgré ses importantes réserves de phosphate, le Sénégal exporte son acide phosphorique (faible valeur ajoutée) et importe ses engrais (forte valeur ajoutée). Avec plus de 191 millions de tonnes de réserves de phosphate (Roche), le Sénégal dispose du potentiel pour assurer aussi bien sa souveraineté en engrais, que celle de ses pays voisins. Bien qu'il exploite son phosphate depuis un demi-siècle, le Sénégal importe toujours l'essentiel de sa consommation d'engrais, et satisfait difficilement ses besoins, avec des rendements agricoles faibles et 27,9% des ménages qui souffrent d'insécurité alimentaire. Malgré ses propres besoins en engrais, le Sénégal a jusqu'à présent privilégié l'exportation du produit intermédiaire, à faible valeur ajoutée. Ainsi, en 2022, à partir des 2,6 millions de tonnes phosphate (roche) extraites,

500.000 tonnes d'acide phosphorique ont été produites par les ICS, dont 90% ont été exportés en Inde et seulement 10% transformés localement en engrais par la SENCHIM. Désormais, le Sénégal privilégiera la création maximale de valeur ajoutée locale, pour produire localement ses engrais et subvenir aux besoins de ses voisins. Désormais prioritaire, la production locale d'engrais transformera les pôles économiques du Nord-Est et du Nord et renforcera la souveraineté alimentaire régionale. La vision 2050 donne la priorité au développement local d'une chaîne de valeur intégrée du phosphate à l'engrais. Dans ce cadre, le pôle des ICS sera remis à niveau et érigé en zone de production d'engrais. Surtout, Matam deviendra un pôle majeur et intégré de production (engrais mononucléaires, TSP, SSP...) et alimentera un large écosystème de blenders localisés dans les différentes régions

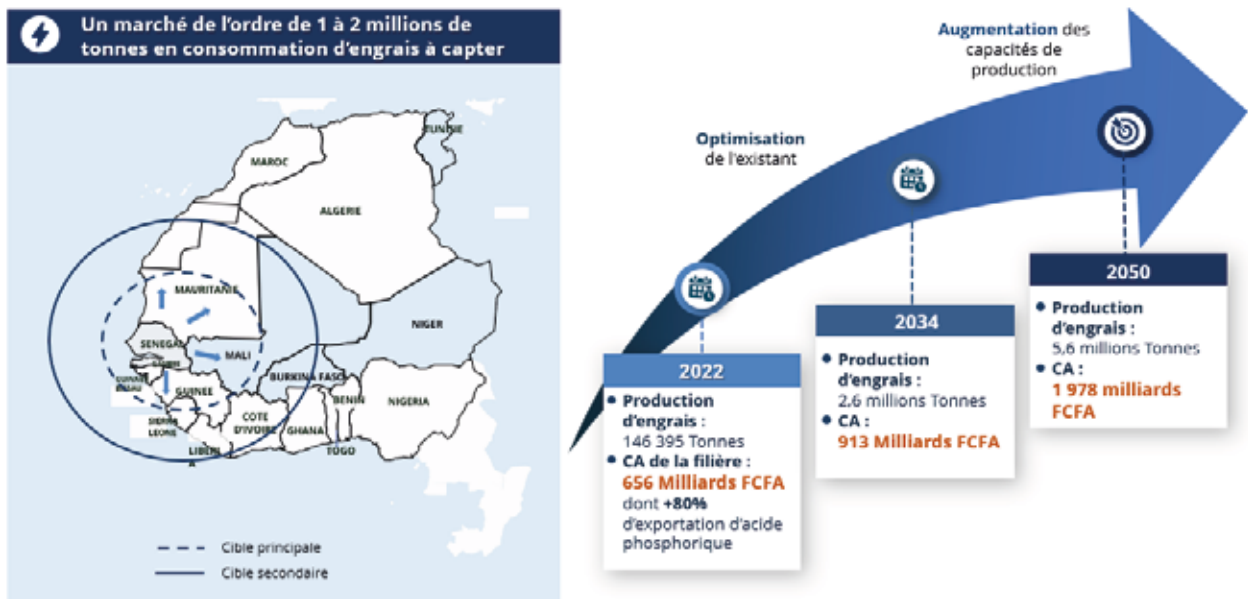
du pays et dans la sous-région, mettant à la disposition du secteur agricole régional des engrais sur mesure en fonction des besoins des sols, pour une productivité accrue dans le respect de l'environnement et de la santé des sols. Ce nouveau pôle industriel, qui permettra de tripler la taille de la filière phosphates-engrais

sénégalaise d'ici 2050, sera un vecteur majeur de transformation économique et sociale des pôles du Nord-Est et du Nord, avec le développement d'un large écosystème de PME locales et près de 10.000 emplois durant la phase de construction du projet.

d'un tiers des matériaux de construction importés générera en 2050 environ 180 fois plus de valeur ajoutée qu'aujourd'hui et créera 200 000 emplois formels. Pour y parvenir, plusieurs leviers seront critiques, tels que : (1) la maîtrise des ressources géologiques et leur exploitation raisonnée à travers des processus de production moins polluants ; (2) une culture

de l'innovation et (3) une offre énergétique abondante et abordable. La valorisation des éco-matériaux et des techniques traditionnelles permettra également d'inscrire la construction dans une vision d'avenir, éco-responsable et compétitive, contribuant à un développement urbain durable.

FIGURE 16 : Vision 2050 pour la filière phosphate/ engrais



Filière matériaux de construction

Pour une urbanisation durable, Sénégal 2050 vise la création d'une industrie locale forte de matériaux de construction.

Le Sénégal dispose des ressources nécessaires pour bâtir une filière locale de production de matériaux et adresser la forte demande locale. Le secteur de la construction occupe une place clé dans l'économie sénégalaise, contribuant à la modernisation des infrastructures et à l'expansion des centres urbains. Tiré par un taux d'urbanisation rapide (+10 % en 10 ans), et une commande publique croissante, la valeur ajoutée du secteur du BTP a atteint 222 milliards de FCFA

en 2022, représentant 1,2 % du PIB. Le secteur emploie ainsi 72 000 personnes, et représente 20% de l'emploi manufacturier. Néanmoins, le Sénégal demeure fortement importateur (60 % des matériaux), notamment de fer, zinc, verre et céramique, ce qui diminue considérablement la valeur ajoutée du secteur, concentrée sur l'aval, et entraîne des coûts élevés de construction.

En capitalisant sur ses ressources minérales (argile, basalte, calcaire), le Sénégal bâtira d'ici 2050 une filière locale compétitive et assurera son propre approvisionnement. Avec 4 000 milliards de FCFA, la relocalisation

Filière métallurgie



Le recyclage de la ferraille est au cœur des activités métallurgiques actuelles au Sénégal, couvrant la collecte, le tri, la transformation et la commercialisation. Ce processus favorise l'économie circulaire, avec une demande en forte croissance. Trois (3) industries privées majeures dominent le marché, mais souffrent de conditions de marché peu avantageuses, parmi lesquelles : (i) un prix des matières premières élevé ; (ii) une faible disponibilité de la ferraille, prioritairement exportée et (iii) des importations massives de fer, souvent de gamme inférieure. Pour atteindre un niveau de compétitivité optimale et couvrir le marché, le secteur nécessite une réorganisation rapide, avec des mesures réglementaires pour mieux contrôler les importations, lutter contre les exportations illégales de déchets métalliques et encadrer la création de nouvelles usines.

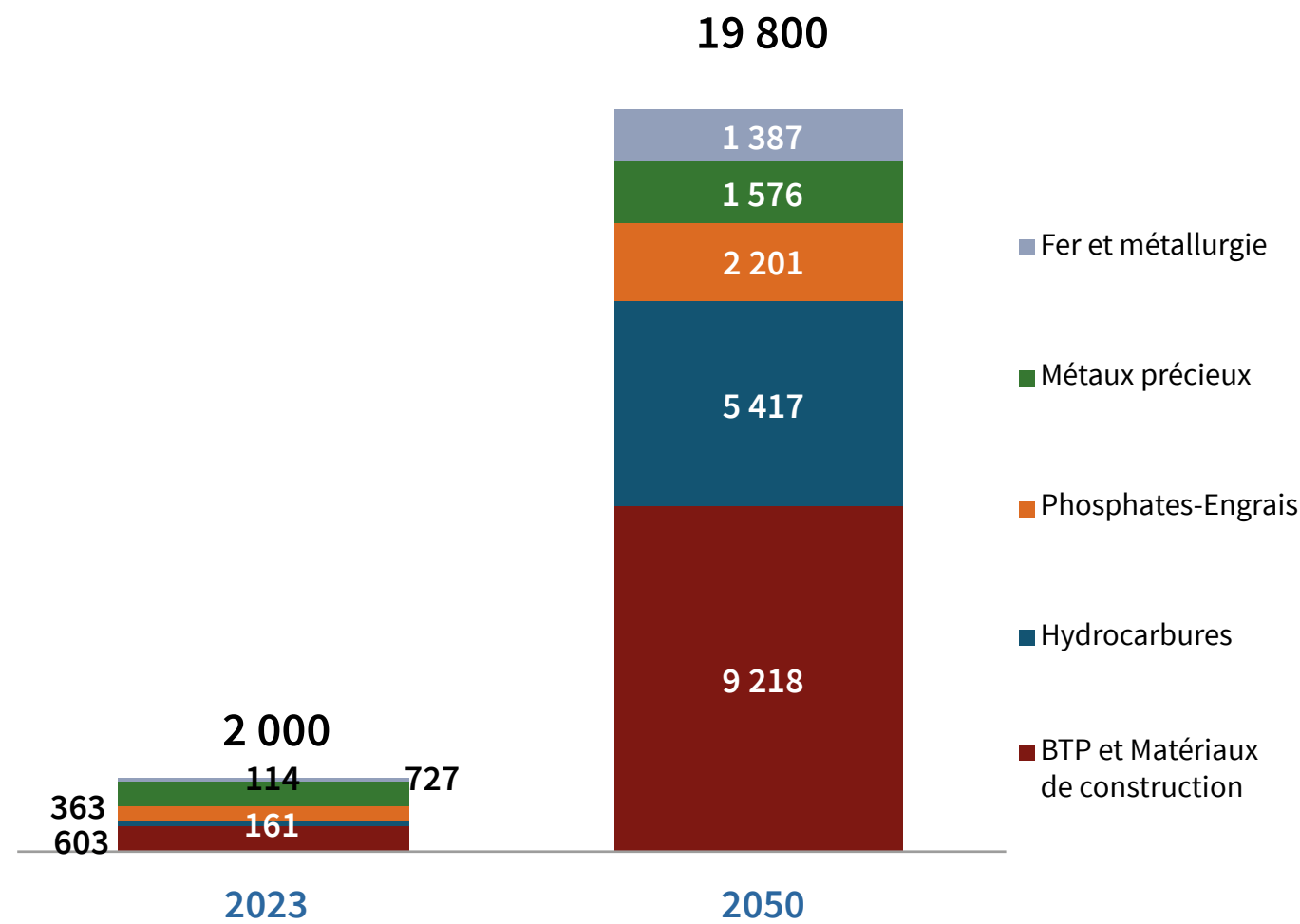
Moteur de croissance 3

Les industries manufacturières

Le Sénégal deviendra en 2050 un producteur important de fer, notamment par la mise en valeur du gisement de fer à haut potentiel de la Falémé, évalué à un minimum de 650 millions de tonnes. La contribution du gaz sénégalais et des minerais de la sous-région pourrait transformer le Sénégal en un hub régional métallurgique, générant 30 000 emplois de qualité. Pour atteindre cet objectif, des investissements lourds seront nécessaires dans des infrastructures stratégiques notamment l’axe ferroviaire reliant

Dakar aux zones minières (Kédougou et les pays limitrophes), et une énergie abondante à bas coût. Des partenariats avec des pays voisins disposant de ressources complémentaires, comme la bauxite de Guinée Conakry, seront noués afin de maximiser le potentiel de production du hub métallurgique de Kédougou. La formation d’acteurs qualifiés et le développement de centres spécialisés en innovation industrielle seront également essentiels pour le succès de cette transformation à long terme.

FIGURE 17 : Évolution du PIB des industries extractives en milliards DE FCFA



Le décollage industriel du Sénégal des années 60 et 80 s’est avéré vulnérable. Après l’indépendance, le Sénégal a progressivement développé un tissu d’entreprises manufacturières dans des secteurs variés comme le textile, le cuir, l’assemblage automobile ou l’emballage. Cependant, peu de ces entreprises industrielles ont survécu à l’ouverture des marchés ou aux réformes d’ajustement des années 80 et 90, marquant ainsi le déclin progressif de cette première phase d’industrialisation. Aujourd’hui, plusieurs secteurs témoignent de cette évolution, à l’image du secteur pharmaceutique, qui dépend à plus de 90% des importations, ou encore du cuir et du textile, où la transformation locale reste très limitée malgré une demande intérieure importante.

Le Sénégal ambitionne de bâtir d’ici à 2050 une plateforme industrielle compétitive pour la production de biens de consommation courante en direction du marché régional. Cette renaissance des industries manufacturières pourrait être portée par cinq (5) filières dont les facteurs de compétitivité sont présents : la pharmacie, le cuir, le textile, l’assemblage, et le recyclage des déchets. Plusieurs leviers permettront cette revitalisation du tissu industriel sénégalais. En premier lieu, la mise en place de zones économiques spéciales (ZES) le long des corridors logistiques, pour attirer des investissements privés, grâce à la disponibilité foncière, la connectivité et la qualité des infrastructures de production. La baisse du coût moyen de l’électricité pour

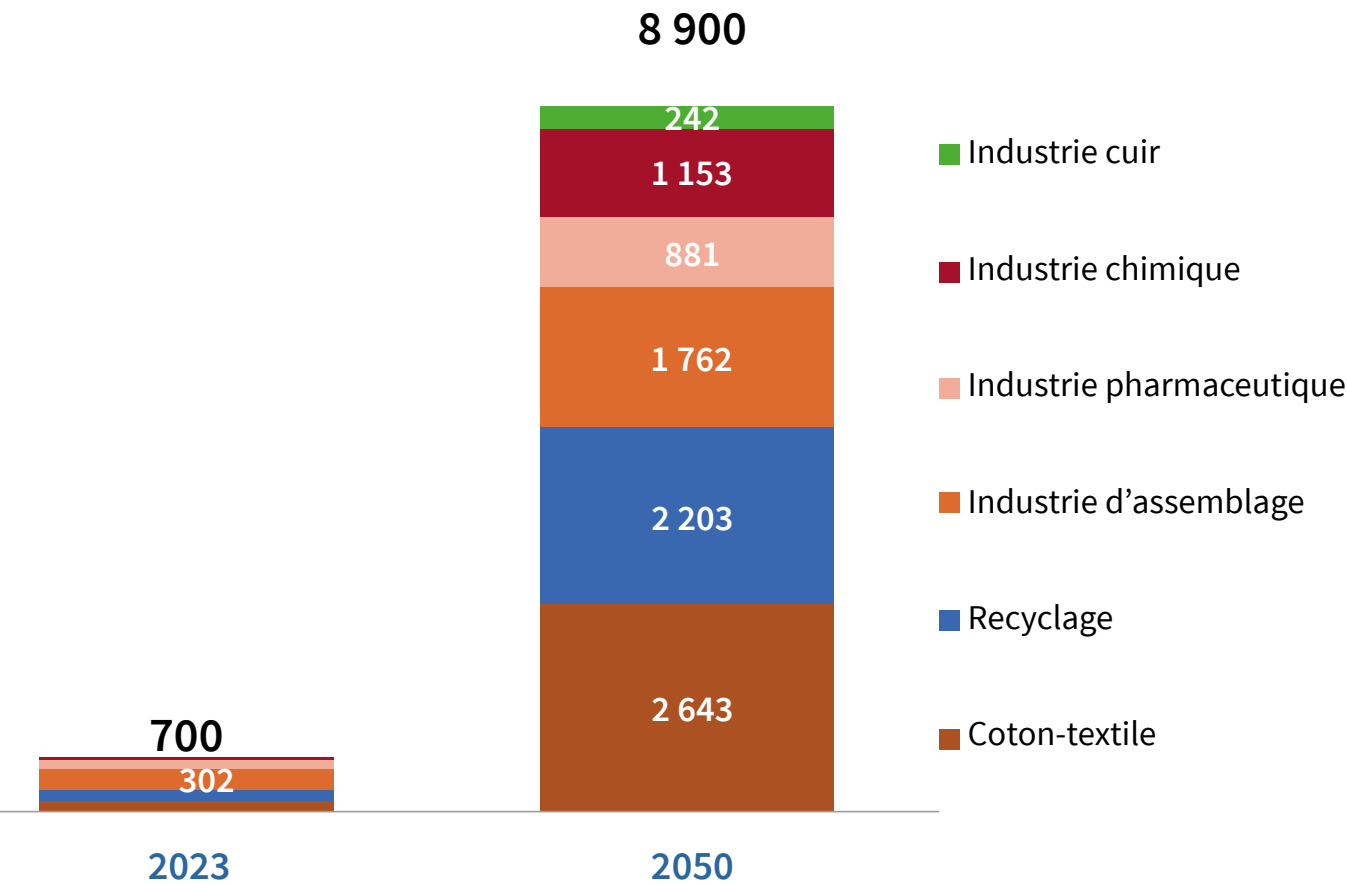
Moteur de croissance 4

Les services à haute valeur ajoutée

les clients, qui devrait passer progressivement de 110 FCFA le kWh en 2022²⁶ à moins de 60 FCFA le kWh, contribuera à abaisser significativement les coûts de production au Sénégal. La digitalisation des processus administratifs et logistiques renforcera la transparence et la célérité des opérations, facilitées par l’instauration de normes

techniques et de structures de métrologie. Parallèlement, la formation des techniciens et ingénieurs sénégalais renforcera les compétences nécessaires à une industrie moderne et innovante. Enfin, cette relance industrielle s’appuiera sur un cadre réglementaire attractif, et une forte promotion du label “made in Senegal”.

FIGURE 18 : Évolution du PIB de l’industrie manufacturiere en milliards de FCFA



L’économie sénégalaise est aujourd’hui une économie de services à faible valeur ajoutée. En 2023, 60% du PIB du Sénégal et 50% des emplois du pays sont liés à des services à faible valeur ajoutée, portés en majorité par des entreprises ou des entrepreneurs informels dédiés au marché intérieur : commerce de détail, services à la personne, transport, restauration, sous-traitance semi-informelle. Faiblement capitalisés, privés de financement pour soutenir leur croissance, peu outillés, confrontés à un marché local aux débouchés limités, ces opérateurs de services informels ont une faible productivité et des marges de croissance réduites. Cette situation a pour conséquence un déficit structurel croissant du compte des services de la balance des paiements.

Trois (3) filières sont appelées à devenir en 2050 les locomotives d’un secteur tertiaire sénégalais à forte valeur ajoutée. Les services

à forte valeur ajoutée ciblent non seulement la clientèle nationale, mais également internationale, et peuvent donc apporter des devises à l’économie nationale. Leur débouché commercial n’est pas limité par le nombre de consommateurs et le pouvoir d’achat national : le monde est leur marché. Ce sont des services qui peuvent générer des marges importantes en tenant compte de leur qualité, de leur pouvoir de différenciation et de leur intensité technique. Trois (3) filières de services à haute valeur ajoutée demeurent faiblement développées au Sénégal, mais présentent un fort potentiel de croissance :

- le tourisme et les services d’hospitalité (incluant le tourisme médical ; l’accueil d’étudiants étrangers et l’économie du sport) ;
- les industries culturelles et créatives ;
- les services numériques.

²⁶ Rapport SENELEC 2022

Ils représentent, en 2023, 15% du PIB national, mais sont appelés à devenir en 2050 les locomotives d'un secteur tertiaire sénégalais à forte valeur ajoutée.

D'autres filières de services domestiques ou internationaux (transports et logistique, commerce, services financiers...) se moderniseront également, en s'appuyant notamment sur la révolution numérique, et contribueront à la transformation structurelle de l'économie sénégalaise. Grâce à ses services à haute valeur ajoutée, le Sénégal en 2050 valorisera pleinement son capital naturel, culturel et humain et rayonnera dans le monde. En renforçant la compétitivité de ses trois (3) filières de services à haut potentiel, le Sénégal va multiplier par 6,5 leur création de

valeur, qui passera de 3 331 milliards de FCFA (2023) à 21 778 milliards de FCFA, soit 22% du PIB du Sénégal en 2050. Un mouvement de balancier contraire s'opèrera pour les services à faible valeur ajoutée, qui ne représenteront plus que 15% du PIB du Sénégal en 2050 et ne dépasseront pas 20% des emplois. Le développement à l'international des filières sénégalaises à forte valeur ajoutée (tourisme, ICC, numérique) renforcera le rayonnement et le soft power du Sénégal, qui se fera connaître par ses talents créatifs et sportifs, se positionnera comme la capitale mondiale de la mode et de la culture africaines, et attirera des touristes du monde entier, venant à la découverte du riche patrimoine naturel et culturel de l'Afrique du XXI^{ème} siècle.

En 2050, le pays de la Teranga sera l'une des principales destinations touristiques d'Afrique.

Le tourisme sénégalais se repositionnera d'un tourisme balnéaire devenu bas de gamme à un tourisme moyenne /haut de gamme, s'appuyant sur une offre plus diversifiée, valorisant le riche patrimoine naturel et culturel du pays à travers six (6) segments : le tourisme balnéaire, l'écotourisme, le tourisme religieux, le tourisme mémoriel, le tourisme d'affaires et le tourisme d'évènementiel. Le label « Visit Senegal » sera mis en valeur dans tous les grands marchés internationaux émetteurs ciblés et contribuera à façonner la « marque pays » du Sénégal dans le monde. Sur cette base, la contribution du tourisme à l'économie nationale va passer de 485 milliards de FCFA en 2023 à 3 700 milliards de FCFA en 2050. 5,2 millions de touristes (x6,5 par rapport à 2023) visiteront le Sénégal en 2050, et dépenseront en moyenne 727 000 FCFA par séjour (+40% par rapport au séjour moyen en 2023).

FIGURE 19 : Évolution du PIB des services a haute valeur ajoutée en milliards de FCFA

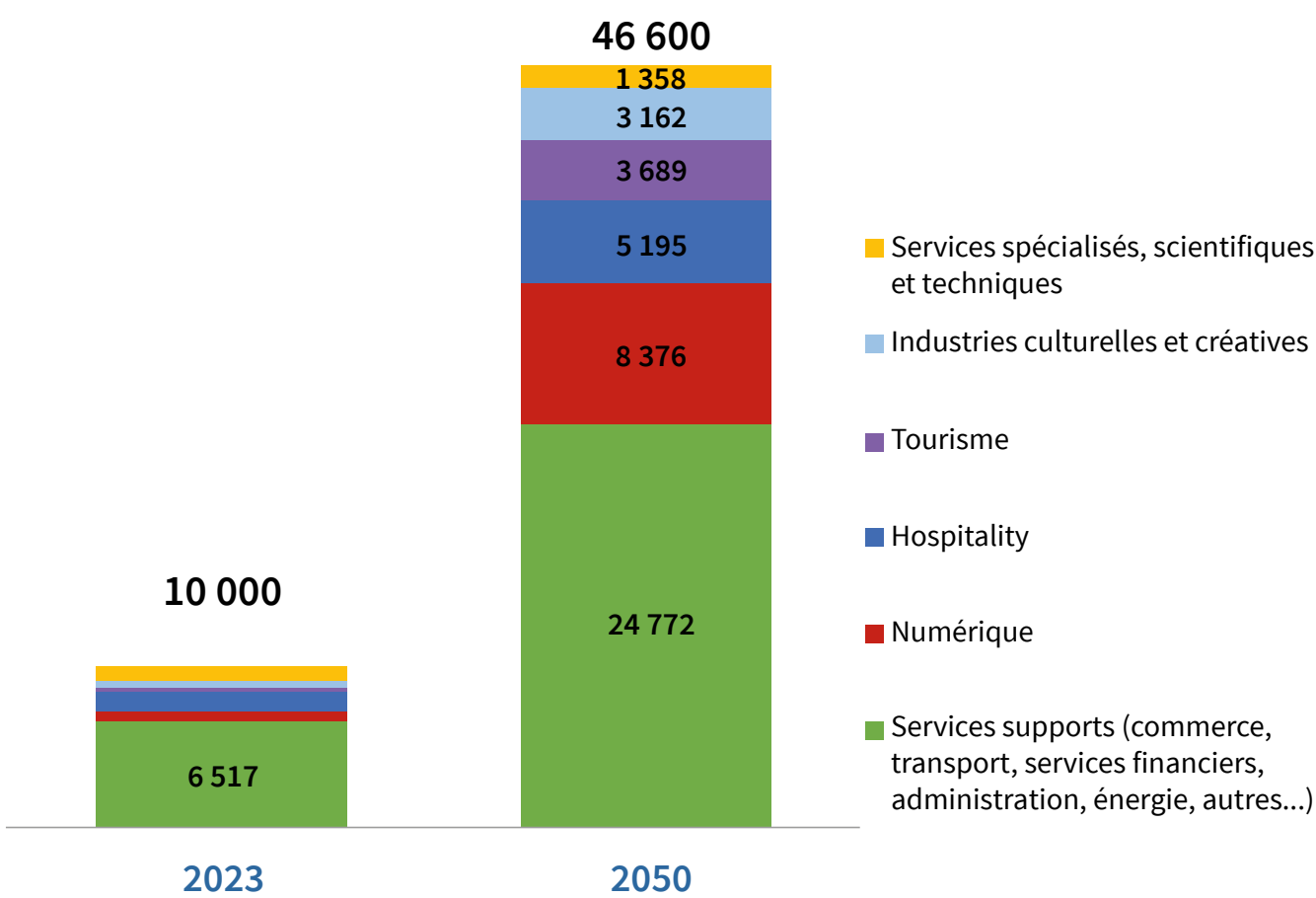


FIGURE 20 : Les sous-segments à fort potentiel du tourisme sénégalais

MICE Tourisme d'affaires						
Tourisme balnéaire	Écotourisme	Tourisme religieux	Tourisme mémoriel et culturel	Voyages d'affaires individuels	Congrès et conventions d'entreprise	Tourisme récréatif
• Petite Côte et Saly • Pointe Sarène • Cap Skirring • Saint-Louis	• Parcs naturels (Niokolo-Koba et Delta du Saloum notamment) • Pays Bassari et Pays Bédik	• Pèlerinages annuels et lieux mémoriels des contrées soufies	• Visite des royaumes précoloniaux • Site de mémoire liés à l'esclavage	• Hôtels de standing • Hôpitaux de standing international	• Foires et événements thématiques • Salons sectoriels • Événements sportifs et culturels	• Séminaires, team-buildings et retraites à destination des particuliers et des entreprises

Dakar - Diass sera en 2050 un des premiers hubs aéroportuaires et logistiques de l'Afrique.

Une politique dynamique d'ouverture du ciel sénégalais aux compagnies internationales et une restructuration du pavillon national Air Sénégal permettront d'accueillir 10 millions de voyageurs par an en 2050. La compagnie nationale nouera des partenariats (partage de codes) vers toutes les destinations intercontinentales (Europe, Amérique, Moyen-Orient, Asie) et agrégera la clientèle africaine vers le hub de Dakar-Diass. La réduction des taxes (aéroportuaires, kérosène) contribuera à une baisse des prix. La qualité de service à l'aéroport se hissera aux meilleurs standards mondiaux (simplification des procédures, amélioration de la qualité des processus de manutention, développement de plateformes logistiques spécialisées), tout en garantissant la sécurité. La facilitation des conditions d'accès au Sénégal, dont la simplification des visas pour tous les ressortissants africains, contribuera à attirer des voyageurs internationaux. Les phases 2 et 3 de l'extension de l'aéroport international de Diass seront progressivement engagées, afin de disposer en 2050 de capacités d'accueil pour 10 millions de voyageurs par an. D'autre part, le Programme de modernisation des infrastructures aéroportuaires régionales sera accéléré pour assurer en 2050 une connectivité intérieure renforcée.



En 2050, les Industries Culturelles et Créatives seront une industrie nationale majeure, reflet du génie sénégalais dans le monde.

Cette filière regroupe aujourd'hui 140 000 actifs de divers métiers : cordonniers, tailleurs, couturiers, artistes du monde de la musique et de la danse, production audiovisuelle, arts visuels et plastiques. Elle ne représente que 2,4% du PIB, mais présente un potentiel considérable. L'ambition de la Vision Sénégal 2050 est de valoriser pleinement ce potentiel et de donner à la filière sénégalaise des Industries Culturelles et Créatives (ICC) la place qu'elle mérite : non pas une somme d'initiatives individuelles de créateurs sénégalais qui ont su se faire reconnaître dans le monde par leur mérite propre, mais une forte industrie nationale, reflet dans le monde du génie de la nation sénégalaise. L'accompagnement vers la hausse de productivité et la distribution à l'international des produits de cette filière, en s'appuyant notamment sur une diplomatie économique plus dynamique, permettront d'ici 2050 de créer 560 000 nouveaux emplois de qualité, essentiellement pour des jeunes, et de multiplier par 7,7 la contribution des ICC au PIB. Le rayonnement à l'international des industries culturelles et créatives sénégalaises (marques et produits de mode, artistes reconnus à l'international, séries télévisées) renforcera le soft power du Sénégal sur la scène africaine et mondiale.

En 2050, le Sénégal sera une société digitale.

Cette révolution numérique s'appuiera sur l'accès universel à Internet, l'identité numérique des personnes et du foncier, pour redresser les inégalités socio-économiques, impulser la transformation digitale de l'administration et des filières, accélérer le développement de l'économie numérique avec l'éclosion de champions nationaux dont le rayonnement dépassera les frontières de l'Afrique.

Le Sénégal ambitionne de devenir un leader africain de l'économie numérique, en s'appuyant sur le développement de l'industrie numérique et des transactions électroniques, une infrastructure réseaux et télécommunications performante et

résiliente, une administration et des services publics digitalisés et de proximité, au service d'une population consciente du risque cyber, ainsi qu'une souveraineté numérique, matérialisée par la maîtrise de son cyberspace et la réduction du risque technologique.

Le développement du numérique se traduira par une transformation en profondeur de l'économie sénégalaise. Des pans entiers de l'économie basculeront dans la sphère de l'économie digitale, qu'il s'agisse du commerce, de la logistique, des services financiers, de la santé, de l'éducation, de l'agriculture ou du développement de villes intelligentes. Le digital contribuera à effacer les frontières nationales des marchés et donnera aux opérateurs nationaux l'accès à la clientèle internationale, avec un potentiel de croissance démultiplié. L'État facilitera, stimulera et accompagnera cette mutation, en développant l'aménagement numérique du territoire, et en créant un cadre favorable à l'éclosion d'une économie numérique innovante basée sur l'accès ouvert et libre à la donnée (open data for open innovation), avec des start-ups dynamiques dans les domaines actuels ou futurs (intelligence artificielle, robotique, services satellitaires, virtualisation, cybersécurité...). Il veillera également au développement d'un capital humain numérique basé sur la compétence et l'expertise, d'une culture citoyenne d'une conscience numérique, et d'une souveraineté technologique portée par un écosystème national numérique compétitif.

Le Sénégal investira particulièrement pour le développement des « services d'externalisation » (CRM, ITO, BPO, et ESO). Les Technoparcs jouent un rôle clé dans l'exportation de services numériques et techniques à haute valeur ajoutée, avec une forte concentration sur l'activité d'externalisation, ainsi que sur les nouvelles technologies comme l'IA, le Cloud Computing, La réalité virtuelle et la cybersécurité. Ces services permettent aux entreprises d'innover tout en réduisant leurs coûts.

L'Afrique dispose d'un potentiel considérable pour stimuler le commerce numérique en

améliorant l'infrastructure et adoptant un cadre réglementaire attractif pour l'investissement. Le Sénégal s'est positionné sur ce secteur avec le développement de Datacenters et le Parc des Technologies Numériques de Diamniadio (PTN), qui sera étendu aux 8 pôles territoires et dont le principal objectif est de donner aux entreprises nationales l'opportunité d'accéder aux infrastructures et ressources publiques afin d'offrir des services « offshore » performants et de qualité aux clients locaux et internationaux. En effet, à mesure que le travail à distance se généralisait après la pandémie de COVID-19, de nombreuses entreprises des pays développés, confrontées aux effets combinés du vieillissement de la population et du coût élevé de la main d'œuvre, se sont tournées vers l'importation des services intermédiaires tels que la comptabilité, la conception graphique, l'ingénierie logicielle, etc. Ces services sont généralement classés en 4 catégories :

**1 Gestion de la relation client
(Customer Relationship Management - CRM)**

**2 Externalisation des technologies de l'information
(IT Outsourcing - ITO)**

**3 Externalisation des processus métiers
(Business Process Outsourcing - BPO)**

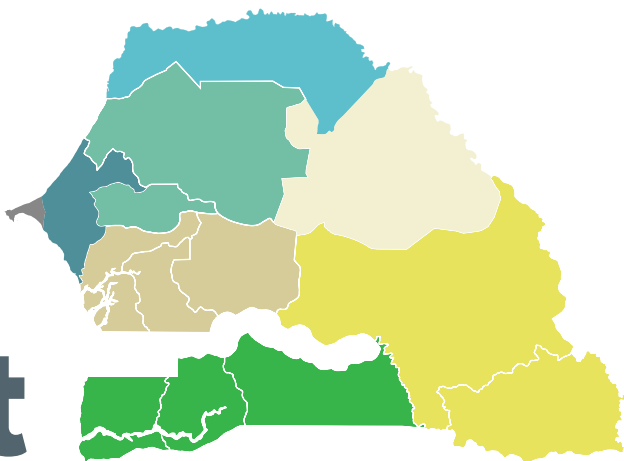
**4 Externalisation des services d'ingénierie
(Engineering Services Outsourcing - ESO)**

Selon une étude conjointe de la Banque mondiale et de l'OMC²⁷, depuis 2005, les exportations africaines de services fournis par voie numérique ont augmenté environs 1,5 fois plus vite que les exportations de marchandises et d'autres services. Cette croissance est portée par 14 pays dont le Sénégal qui stagne à 1,2% de contribution aux exportations de produits et services numériques soit environ 240 milliards de FCFA, alors que le Ghana, en tête du classement, exporte pour 3 760 milliards de FCFA. Pour le Sénégal, la filière « services d'externalisation » constitue un potentiel moteur de croissance, à condition de s'appuyer sur une expertise avérée, une démarche endogène et une stratégie ambitieuse mettant en synergie tous les atouts dont dispose le pays, notamment un tissu d'entreprises numériques innovantes et dynamiques, une jeunesse bien formée, un cadre réglementaire avantageux pour l'investissement, les services « offshore » et un Parc des Technologies Numériques dont les travaux sont en phase de finition. En outre, la maîtrise des compétences linguistiques, particulièrement de la langue anglaise, constitue l'un des prérequis pour se positionner parmi les principaux pays exportateurs.

²⁷Faire du commerce numérique un catalyseur du développement de l'Afrique, Banque Mondiale et Organisation Mondiale du Commerce, 2023

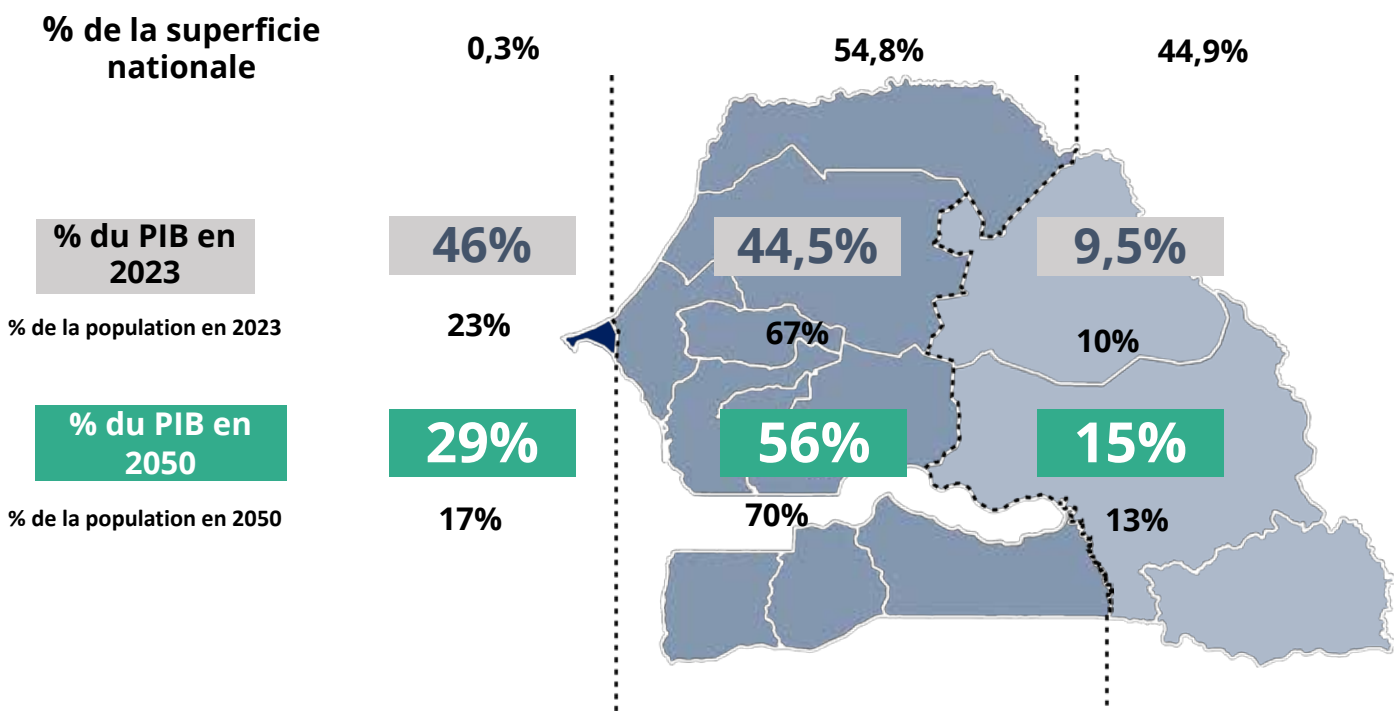
La Vision Sénégal 2050 sortira le Sénégal de son modèle territorial déséquilibré, avec huit (8) pôles-territoires compétitifs.

En valorisant le potentiel de chaque territoire, la Vision Sénégal 2050 dessinera une nouvelle carte économique. La future configuration du Sénégal capitalisera sur les atouts agroécologiques, miniers, géographiques et historiques des territoires du Sénégal, pour y faire émerger des filières compétitives, portées par un secteur privé local dynamique, dans le cadre d’une vision écologique à long-terme et d’un aménagement durable du territoire. De nouveaux pôles d’attractivité économique et sociale rééquilibreront ainsi l’occupation de l’espace, apportant un souffle nouveau aux territoires ruraux. Dans chaque pôle, des infrastructures de qualité (plateformes industrielles et logistiques, infrastructures numériques, campus de formation et d’innovation, nouvelles villes) permettront de développer un écosystème dynamique d’activités et de PME, porté par quatre (4) filières « moteurs de croissance » et des champions locaux exportant des produits à forte valeur ajoutée sur le marché international.



Les huit grands pôles économiques du Sénégal en 2050

FIGURE 21 : Évolution de la répartition territorialisée du PIB et de la population





Le pôle Dakar

Métropole attractive, Dakar connaîtra un développement maîtrisé et renforcera en 2050 sa position de pôle de services à valeur ajoutée et carrefour culturel de rang international.



Actuellement principale pourvoyeuse d'emplois formels et de richesses, Dakar, capitale dynamique du Sénégal, incarne à la fois les opportunités et les défis du pays. Centre d'innovation et de création de valeur, elle concentre les activités économiques, mais fait face à une urbanisation hors de contrôle sur une petite superficie, une explosion démographique, un mal-logement persistant et une pollution croissante. Ces crises urbaines menacent l'équilibre nécessaire pour le développement à long terme et la qualité de vie de ses habitants. La vision Sénégal 2050, en accélérant le développement des autres territoires, réduira la pression urbaine sur Dakar et y favorisera un développement urbain plus maîtrisé. Des programmes de protection de l'environnement et de réhabilitation des zones dégradées seront réalisés au cœur même de la capitale. Une dépollution de la baie de Hann, et la protection des patrimoines tels que l'île de Ngor, la forêt de Mbao ou l'emprise foncière de l'ancien aéroport LSS permettront d'offrir des poumons verts à une population de 6 millions d'habitants en 2050.

Sur cette base, le pôle Dakar sera en 2050 un pôle économique diversifié, reposant principalement sur trois (3) moteurs : les services, les industries agro-alimentaires et les industries manufacturières.

Le secteur des services représentera la première source de richesse du pôle, avec 50% du PIB en 2050. Il se consolidera grâce à une montée en gamme dans les domaines de la logistique, de la distribution, du tourisme, du numérique, du sport, des industries culturelles et créatives, ainsi que dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Avec un riche agenda culturel et des industries numériques, culturelles et créatives particulièrement dynamiques, Dakar sera une métropole du XXI^{ème} siècle, centre international d'affaires et capitale de la mode et de la culture africaines.

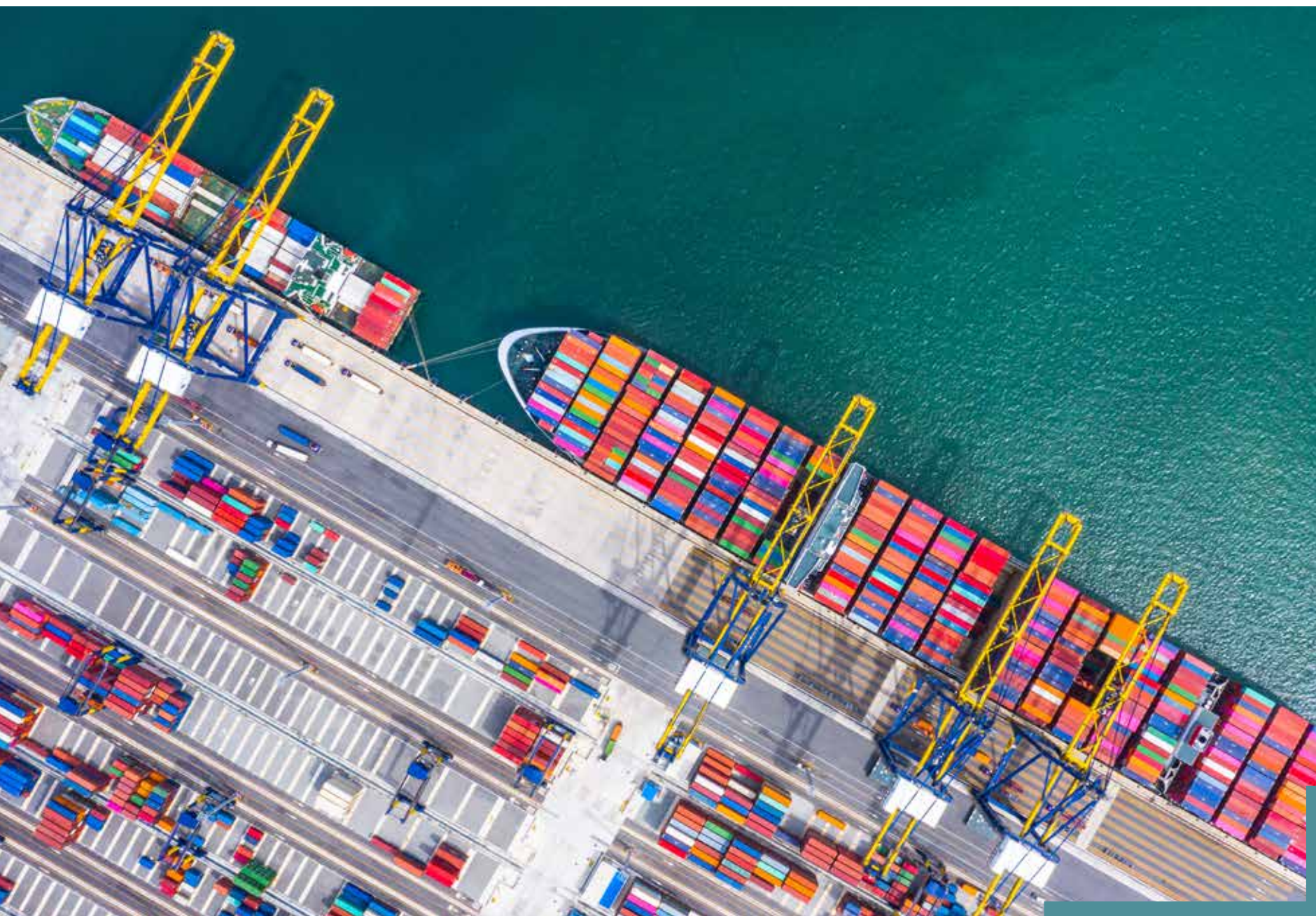
Le pôle Dakar restera également une **plateforme industrielle diversifiée**, aussi bien par la relance des activités manufacturières historiques (artisanat, industrie pharmaceutique, assemblage etc.), que la consolidation de son pôle agro-alimentaire. Les industries constitueront 25% du PIB du pôle.

Sur ces solides bases, et avec une population maîtrisée de 5,9 millions d'habitants et un taux d'emploi de 42%, Dakar verra son PIB tripler en 2050, atteignant 29 000 milliards de FCFA.



Le pôle Thiès

Le pôle Thiès sera en 2050 un pôle majeur de valorisation des industries extractives, de tourisme balnéaire, de tourisme religieux et d'agro-industrie.



Centre culturel et économique historiquement important, le pôle Thiès a vu son dynamisme freiné, en partie par l'arrêt du chemin de fer. Grâce à sa nouvelle plateforme logistique (Ndayane-Diass), le pôle Thiès connaîtra une forte relance d'ici 2050, autour de ses moteurs traditionnels de l'agro-industrie et du tourisme balnéaire, et d'une redynamisation majeure des industries extractives.

La relance du pôle Thiès s'appuiera d'abord sur sa nouvelle **plateforme logistique de rang mondial**. Le port de Ndayane et l'aéroport de Diass, relayés par des corridors multimodaux connectés aux pays voisins et aux marchés mondiaux, feront du pôle Thiès la première plateforme logistique de l'Afrique de l'Ouest.

Portée par la ZES du port de Ndayane et l'arrivée du Réseau Gazier du Sénégal (RGS), une nouvelle ville industrielle dédiée à la pétrochimie (raffinage, urée...) verra le jour à Ndayane, renforçant fortement son activité traditionnelle d'industries extractives : zircon à Diogo, phosphates à Darou khoudoss, cimenteries et matériaux de construction. Ainsi, les **industries extractives** représenteront les 2/3 du PIB du pôle Thiès en 2050.

Le deuxième moteur du pôle sera **l'agro-industrie**, avec l'augmentation de la productivité du grenier agricole des Niayes (horticulture), le développement de l'agropole Ouest, pour les filières d'élevage (ovins, lait, aviculture) et le renforcement de l'écosystème de formation pour les métiers agricoles. En 2050, ce secteur agro-industriel contribuera à hauteur de 20% au PIB du pôle.

Le tourisme balnéaire constituera le troisième pilier de croissance. La montée en gamme des infrastructures balnéaires de Saly et du nouveau pôle touristique de Mbodiène/Pointe Sarène et la valorisation des sites naturels (réserve de Bandia, lagune de la Somone, réserve de Popenguine) permettront de diversifier l'offre touristique.

En 2050, le pôle Thiès, avec ses 4,6 millions d'habitants et un taux d'emploi de 45%, deviendra, notamment grâce à sa nouvelle plateforme logistique et pétrochimique, le deuxième pôle économique du Sénégal, avec une croissance importante de son PIB, de 1 900 en 2022 à 17 000 milliards de FCFA en 2050.

Le pôle Centre



En 2050, le Centre sera un modèle de développement durable, centré sur la valorisation de son riche patrimoine naturel.



Grand carrefour commercial et culturel du XIV^{ème} au XIX^{ème} siècle et poumon économique majeur du Sénégal au début du XX^{ème} siècle, le Centre n'a pas su se remettre de la forte baisse de la production arachidière des années 80. En capitalisant sur son patrimoine naturel et culturel exceptionnel, la Vision Sénégal 2050 a l'ambition de redémarrer ce poumon économique, grâce à deux (2) solides moteurs : **l'agro- industrie et le tourisme.**

La relance du bassin agricole s'appuiera sur trois (3) leviers majeurs : (i) la réhabilitation des terres agricoles dégradées, avec une augmentation significative des surfaces cultivées et des rendements pour l'arachide, les céréales et le coton ; (ii) la mise en place de l'Agropole Centre, principal débouché de la production d'arachide, de céréales et de sel du pôle, désormais transformée entièrement par l'industrie locale et (iii) la mise en place d'un écosystème spécialisé de services, qui contribuera fortement à la compétitivité du cluster agro-industriel du pôle : plateformes logistiques de Kaolack et Ndakhonga, instituts de l'arachide et du sel de l'Université du Centre (USSEIN), coopératives agricoles, écosystème local de recherche et d'innovation. Ainsi, le secteur agroindustriel représentera en 2050, 30% du PIB du pôle.

L'écotourisme sera le deuxième moteur de l'économie du Centre. Une offre écotouristique diversifiée, intégrée et compétitive sera développée, grâce à la mise valeur du patrimoine naturel exceptionnel du Delta du Saloum, classé au Patrimoine Mondial de l'Unesco. La protection des parc naturels et des aires maritimes (Delta du Saloum, Réserve de Palmarin, Aire de Bamboung, Aire de Fadiouth) sera renforcée et une montée en gamme des activités et des services sera fortement promue, intégrant notamment une offre de tourisme médical. Par la richesse des sites spirituels (Médina Baye, Léona Niassène, Porokhane...), le pôle occupe aussi une place centrale dans le tourisme religieux au Sénégal. S'appuyant sur ce poumon touristique, le secteur des services représentera 60% du PIB du pôle Centre en 2050.

En 2050, le pôle Centre, région la plus peuplée du pays, verra une transformation majeure du niveau de vie de sa population de près de 7 millions d'habitants, avec un PIB de 11 900 milliards de FCFA (contre 1 900 milliards en 2022) et un taux d'emploi de 48%.

Le pôle Diourbel-Louga

Foyer religieux d'envergure mondiale, le pôle Diourbel- Louga se positionnera en 2050 comme un pôle urbain et industriel majeur.



Aujourd'hui portée par sa vocation de foyer religieux majeur et sa forte dynamique démographique et urbaine, le pôle Diourbel-Louga renforcera sa position économique d'ici 2050 grâce à une valeur ajoutée accrue de ses services et de son agro-industrie.

Le pôle Diourbel-Louga bénéficiera fortement de l'amélioration de ses infrastructures de connexion (notamment les autoroutes Dakar-Touba et Dakar Saint-Louis), de son rapide développement urbain et de sa dynamique diaspora.

En 2050, **le commerce, le secteur immobilier et le tourisme religieux** seront de puissantes locomotives de l'économie locale. En particulier, le développement d'une riche offre de services permettra d'attirer plus de visiteurs pour découvrir et célébrer le riche patrimoine culturel et religieux de Touba. Le pôle bénéficiera dans ce cadre d'importants flux d'investissements de la diaspora, notamment dans le secteur immobilier, le tourisme et la transformation agro-industrielle. Ainsi, le secteur des services restera particulièrement dynamique et représentera plus de la moitié du PIB du pôle en 2050.

L'industrie manufacturière est appelée à devenir le deuxième moteur du pôle Diourbel-Louga. Ce pôle se distingue par sa bonne connectivité logistique, l'importance de sa main d'œuvre, des infrastructures importantes et une diaspora engagée. Ces atouts le positionnent comme un futur pôle compétitif dans les industries manufacturières. Dans un premier temps, la valorisation des productions agricoles, ainsi que l'industrie du cuir et du textile permettront au pôle Diourbel-Louga de poser les fondations d'une future industrie diversifiée. Plusieurs autres activités industrielles se développeront à terme dans le pôle, notamment l'exploitation du gisement de phosphate de Kébémér, l'énergie solaire ou l'assemblage. En 2050, le pilier industriel contribuera à 20% du PIB du pôle.

Au final, porté par une population de plus de 6,7 millions d'habitants (deuxième pôle le plus peuplé du pays) et très active (le taux d'emploi progressera de 18% en 2023 à 31% en 2050), par une forte dynamique d'urbanisation et par une montée en gamme de son économie, le PIB de la région connaîtra une hausse remarquable, pour atteindre 6 800 milliards de FCFA en 2050.

Le pôle Nord

En 2050, le Nord, pôle agro-industriel compétitif, sera un maillon clé de la souveraineté alimentaire et une destination touristique prisée.



Grenier céréalier et horticole historique du Sénégal, le potentiel de la région du Nord reste néanmoins sous-valorisé, avec un PIB total du pôle de 550 milliards de FCFA en 2022. Le levier majeur pour libérer ce potentiel reposera sur son désenclavement, notamment à travers la navigabilité du fleuve Sénégal, la mise en œuvre du corridor Nord-Sud et la montée en puissance de l'aéroport de Saint-Louis. La construction de l'agropole Nord contribuera par ailleurs à réveiller le vaste potentiel agricole du Nord. Sur cette base, l'économie du pôle reposera en 2050 sur deux (2) piliers : **l'agro-industrie et le tourisme.**

Le premier moteur, **l'agro-industrie**, s'appuiera sur : (i) la sécurisation du foncier et de l'eau sur les terres le long de la vallée (ii) le développement des investissements privés. Ces deux (2) leviers permettront l'expansion de surfaces céréalières (+200 000 ha de riz) et une montée en technicité des pratiques agricoles. Un recours accru à la mécanisation et des moyens de lutte contre les ravageurs permettra d'élever les rendements au niveau des standards internationaux et de contribuer fortement à la souveraineté alimentaire nationale. La pêche sera mieux encadrée et l'aquaculture fortement développée. Infrastructure industrielle de référence, l'agropole nord sera également un catalyseur du développement des filières agro-industrielles du Nord. Elle renforcera la transformation industrielle du riz et des produits horticoles et permettra de hisser le secteur agro-industriel à 44% du PIB du pôle en 2050.

Second moteur de croissance du pôle, **le tourisme** s'appuiera sur la valorisation de son riche patrimoine culturel et naturel. Ancienne capitale de l'AOF, la ville de Saint-Louis est classée au Patrimoine mondial de l'Unesco, et offre une forte activité culturelle et des événements d'envergure internationale. La présence de plusieurs sites naturels d'exception, dont la Langue de Barbarie, le parc naturel du Djoudj et plusieurs aires marines protégées fournit les conditions pour le développement d'une offre d'écotourisme haut de gamme. Enfin, la base logistique pétrolière développera un écosystème dynamique de services pour l'activité pétrolière de la plateforme GTA au large de Saint-Louis. Cette base portuaire sur la façade atlantique servira également de base de transbordement pour les barges en provenance ou en direction du fleuve Sénégal. Le PIB du secteur des services, porté en grande partie par le tourisme et la logistique, représentera 42% du PIB du pôle.

En 2050, avec un PIB de 6 200 milliards de FCFA, le Nord verra son taux d'emploi atteindre 46%, porté par une population de 2,2 millions d'habitants, consolidant ainsi son rôle de grenier du Sénégal.

Le pôle Sud

Trésor naturel, le pôle Sud sera en 2050 une plateforme agro-industrielle régionale et une destination reconnue de tourisme durable.



La Casamance, située dans la zone agroécologique soudanienne, se distingue par son immense potentiel agricole, sa biodiversité exceptionnelle et sa forte identité culturelle, caractérisée par ses mangroves, forêts, plages et terres arables. Ce potentiel est aujourd'hui peu valorisé et la population est insuffisamment employée (taux d'emploi de 13%).

L'ambition de la Vision Sénégal 2050 est de libérer ce vaste potentiel du Sud du Sénégal, à travers deux (2) grands moteurs : **l'agro-industrie et le tourisme**.

Trois (3) investissements critiques marqueront une nouvelle donne pour le pôle. Tout d'abord, un nouveau port en eaux profondes à Nikine (près de Ziguinchor) et un nouveau corridor ferroviaire Nikine-Tambacounda, qui assureront le désenclavement logistique de toute la zone Sud et son meilleur ancrage régional, grâce à une meilleure connexion logistique avec les pays voisins (Gambie, Guinée, Guinée Bissau). Ensuite, la mise en place de l'Agropole Sud.

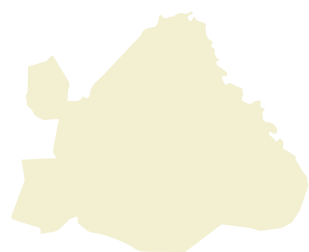
Sur cette base, le pôle Sud sera en 2050 **le grenier agro-forestier du Sénégal**. La production agricole (fruits tropicaux, maïs, anacarde, huile de palme, aquaculture, coton, karité...) augmentera fortement, tirée par une hausse aussi bien de la productivité que des surfaces agricoles (+400 000 ha). Par ailleurs, grâce à l'Agropole Sud et au port de Nikine, le pôle Sud deviendra un hub agro-industriel et logistique régional, au service aussi bien des produits du pôle que de la sous-région (Gambie, Guinée, Guinée Bissau). Ce développement hissera le secteur agro-industriel à 40% du PIB du pôle en 2050.

Le désenclavement du pôle permettra également de développer son vaste trésor touristique, notamment dans le **balnéaire et l'écotourisme**. Des sites emblématiques comme le Cap Skirring, le Parc National de Basse Casamance ou la Réserve Ornithologique de Kalissaye seront mieux valorisés et plus accessibles. Porté par cette croissance du tourisme et de la logistique, le secteur des services représentera 50% du PIB du pôle en 2050.

Le désenclavement logistique du Sud permettra également de valoriser progressivement le potentiel minier du pôle.

Cette forte dynamique permettra en 2050 d'offrir aux 4,4 millions d'habitants du pôle de multiples opportunités d'emplois (le taux d'emploi atteindra 50%), et d'augmenter de façon significative leur revenu, avec un PIB global du pôle de 9 500 milliards de FCFA.

Le pôle Nord-Est



Une politique volontariste positionnera le Nord-Est en 2050 comme un pôle industriel majeur de production d'engrais et un bassin agropastoral moderne.



Le Nord-Est, bien que confronté au défi climatique, constitue depuis toujours un espace clé pour la souveraineté alimentaire du pays en fournissant une production agricole traditionnellement marquée par le pastoralisme. A l'avenir, l'exploitation des ressources minérales du Nord-Est, notamment le phosphate, jouera un rôle crucial dans sa transformation économique. La Vision 2050 a l'ambition de transformer le Nord-Est en un **hub industriel** et agrosylvopastoral, consolidant ainsi son rôle dans l'économie nationale et régionale.

Le principal moteur de croissance du Nord-Est sera l'exploitation des vastes gisements de phosphate dans la Région de Matam, soutenant la création d'une industrie intégrée phosphate-engrais. La construction d'un complexe industriel moderne stimulera le développement de l'agriculture sénégalaise, tout en générant des emplois indirects dans les services. La mise à niveau des infrastructures logistiques, notamment le corridor routier mais également les voies ferroviaires et fluviales, facilitera l'exportation compétitive des ressources minérales, transformant Matam et sa région en un hub industriel dédié aux engrais. Ce développement accéléré affirmera la position du Nord-Est dans le paysage industriel sénégalais. L'industrie extractive représentera plus de 50% du PIB de la région d'ici 2050.

L'agropastoralisme constitue le deuxième moteur potentiel du Nord-Est. Le développement de ce moteur suppose cependant plusieurs investissements majeurs, notamment les projets de grande maîtrise d'eau, et la Grande Muraille Verte. Sur cette base le Nord-Est pourrait développer un secteur agricole performant et diversifié. L'élevage, en premier lieu, donnera lieu à un écosystème complet, incluant la production industrielle de fourrage. La production céréalière avec l'augmentation des surfaces agricoles en mil (+9 000 ha), niébé (+4 700 ha) et riz (+5 500 ha), prendra appui sur la mobilisation du fleuve Sénégal, et capitalisera sur les innovations techniques. Enfin les produits forestiers non ligneux, seront développés dans le cadre de la valorisation économique de la Grande Muraille Verte. Sur cette base, le secteur agro-industriel pourrait contribuer à 20% du PIB du Nord-Est en 2050.

En 2050, le Nord-Est réalisera un PIB de 6 900 milliards de FCFA, et son taux d'emploi grimpera à 47%, soutenant une population de plus de 1,8 million d'habitants, confirmant ainsi son rôle de pôle industriel majeur et contribuant à la décentralisation de l'activité économique sénégalaise.

Le pôle Sud-Est

Pôle à vaste potentiel, aujourd'hui bridé par son enclavement, le Sud-Est sera en 2050 un bassin économique dynamique et diversifié.



Avec seulement deux (2) centres urbains majeurs dispersés sur plus de 70 000 km², le Sud-Est est actuellement l'une des régions les moins urbanisées et les plus enclavées du Sénégal. Ce retard est principalement imputable à des infrastructures peu denses, assurant une faible connexion avec le reste du pays. Le renforcement des infrastructures et la mise en valeur des immenses richesses minières du pôle transformeront le paysage économique et social de la région. En 2050, le Sud-Est émergera comme une **plateforme industrielle minière majeure**, un **hub logistique**, et une **destination écotouristique de premier rang**.

Avec Tambacounda, le Sud-Est sera en 2050 une **plateforme logistique** majeure. La ville est appelée à être le principal carrefour logistique du Sénégal vers ses pays voisins. Les activités de fret et de traitement des marchandises feront émerger un large écosystème de services à forte intensité de main d'œuvre. La relance commerciale du Parc National du Niokolo-Koba, plus grande réserve naturelle d'Afrique de l'Ouest et la valorisation du patrimoine culturel local (pays Bassari, pays Bédik) seront le pilier d'un **écotourisme haut de gamme**. L'accès au parc sera facilité par la réhabilitation de l'aérodrome de Kédougou. Tiré par ces deux (2) locomotives, le secteur élargi des services, catalyseur du rattrapage socio-économique, contribuera ainsi à plus de 35% du PIB du pôle.

La mise en place de l'Agropole Est favorisera également la réalisation du vaste **potentiel agricole** du pôle. Le climat soudanien offre à cette région une opportunité de diversification de la production horticole du pays et de valorisation locale à travers l'Agropole.

Au niveau minier, des initiatives tendent à positionner le pôle comme un hub logistique régional. Riche en fer et en or, au sein d'un large bassin minier régional, le Sud-Est se positionnera à plus long terme comme un hub métallurgique régional, intervenant sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière. Ce renforcement du contenu local permettra une meilleure redistribution de la rente minière, contribuant à l'élévation du niveau de revenu des populations du Sud-Est. Le secteur extractif constitue ainsi un relais de croissance du pôle, à même de contribuer à hauteur de 40% du PIB régional d'ici 2050.

D'ici 2050, le PIB du Sud-Est sera multiplié par près de 9,5 pour atteindre 11 800 milliards de FCFA. Le taux d'emploi, atteindra 48%, en phase avec l'évolution d'une population qui dépassera les huit mille habitants.



Axe 2

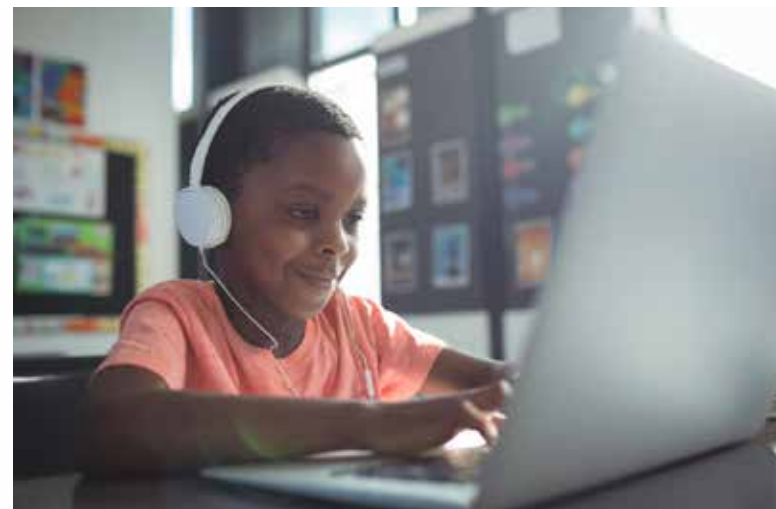
Un capital humain de qualité dans une société équitable



Le Sénégal investira massivement dans son capital humain. Le pays fait face à un défi historique : sur les 25 prochaines années, dix millions (10) millions de personnes à la recherche d'un premier emploi devront être accompagnées, soit trois (3) fois plus que l'ensemble des personnes qui vivent d'une activité rémunérée au Sénégal en 2023. Relever ce défi est un prérequis à la poursuite du pacte social qui lie les Sénégalais(es) entre eux : si les activités économiques informelles et le chômage de masse deviennent la norme, les inégalités sociales atteindront un niveau insoutenable.

La Vision Sénégal 2050 entend relever ce défi, en garantissant l'accès à une éducation de qualité, alignée sur nos valeurs culturelles et orientée vers la professionnalisation pour tous les jeunes Sénégalais, qu'ils soient en ville ou en milieu rural. Elle entend également les protéger contre les aléas, risques sociaux et les chocs, en renforçant le système de protection sociale. Cet effort inclut l'extension de la protection sociale à l'ensemble de la population grâce à un système d'assurance maladie universelle, tout en améliorant les infrastructures de santé publique et le système de retraite.

La consolidation et le renforcement de la protection sociale non contributive se traduiront par le renforcement des bourses de sécurité familiales et des gratuités pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion et les vulnérabilités. Une consolidation et une meilleure intégration des institutions de protection sociale sera nécessaire pour une couverture étendue à l'ensemble de la population et des prestations de qualité, expression de la solidarité nationale et professionnelle.



En 2050, le taux d'apprentissage en préscolaire sera de plus de 80% en y intégrant les Daaras et l'enseignement franco-arabe. Cela constituera une évolution importante par rapport à la situation de 2022 où le taux d'apprentissage en préscolaire s'élevait à 18% au Sénégal, comparé à 24% en moyenne en Afrique de l'Ouest à la même date. Toutes les études en matière d'éducation convergent sur l'importance des apprentissages et de l'éveil des enfants en jeune âge, pour leur réussite scolaire future. Le Ministère en charge de l'Éducation soutiendra les structures d'éveil en langue locale, pour faciliter l'assimilation des apprentissages par les enfants dans leur langue

maternelle. Des transferts directs de revenus seront attribués aux ménages ruraux à faibles revenus pour les inciter à scolariser leurs enfants en préscolaire, y compris dans des écoles maternelles privées ou des Daaras. L'État stimulera l'investissement privé national dans le développement d'établissements préscolaires et standardisera la diffusion des compétences attendues des enseignants en préscolaire pour garantir la qualité de leurs services.

En 2050, l'éducation jusqu'à 16 ans sera universalisée et le taux de déperdition scolaire réduit à moins de 10%, tous cursus confondus. Le taux de déperdition scolaire est indiqué par le ratio d'élèves qui sortent d'un cursus d'étude (primaire, collège, lycée) sans diplôme. Il est, en 2022, particulièrement élevé au Sénégal²⁸ pour l'école primaire, avec 65% des élèves scolarisés qui n'obtiennent pas de diplôme et ne continuent pas leur cursus d'apprentissage au collège. Ce taux de déperdition scolaire s'élevait en 2022 à 41,8% pour le collège et à 28% au lycée. Dans le supérieur public le taux d'abandon dès la première année est estimé à 33,4% des nouveaux bacheliers. Cette situation reflète une déperdition en ressources humaines extrêmement coûteuse pour le pays. Le Sénégal mettra fin à cette déperdition de talents et de ressources financières. Des passerelles diplômantes adaptées seront créées pour réorienter les personnes en situation d'échec scolaire ou incapacité pour des raisons diverses, notamment sociales. D'autres passerelles concerneront les élèves scolarisés dans les daaras, lesquelles doivent également pouvoir conduire à l'acquisition de compétences reconnues au regard du nombre significatif de jeunes qui y sont scolarisés. Du personnel sera dédié à l'accompagnement social des élèves, en particulier des jeunes filles, qui rencontrent des difficultés exogènes qui perturbent la poursuite de leurs études. Chaque jeune Sénégalais(e) doit pouvoir non seulement apprendre mais se voir reconnaître l'acquisition de compétences nécessaires à son intégration sur le marché du travail et à son épanouissement personnel.

²⁸Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Vision et Priorités 2024, Recensement national pour l'Éducation 2023.

L'État dotera l'Éducation Nationale de moyens pour faire face à l'afflux de nouveaux apprenants et au défi de la qualité de l'enseignement général.

L'État mobilisera les ressources nécessaires (i) à l'extension du réseau d'écoles pour suivre la croissance de la démographie des jeunes apprenants, ainsi (ii) qu'au recrutement et à la formation des enseignants nécessaires à leur encadrement, notamment pour réduire la population par salle de classe. Le nombre moyen d'élèves par salle de classe n'excéderait pas 40 élèves, malgré le contexte de très forte augmentation de la démographie des apprenants sur les vingt-cinq (25) prochaines années. Tous les enseignants auront reçu une formation pédagogique et technique adaptée, améliorant ainsi la situation de 2022 où 25% des enseignants du cycle général primaire et secondaire sont considérés ne pas disposer de la formation formelle adéquate. Enfin, l'État investira pour améliorer les conditions pédagogiques en équipant les écoles, collèges et lycées en laboratoires, supports pédagogiques et matériels technologiques. Dans l'enseignement général au lycée et à l'université, des mesures d'incitation et de soutien seront engagées pour relever le ratio d'apprenants dans les filières sciences et technologies, qui doit passer d'un niveau de 22% en 2020 à au moins 45% en 2050.

Ainsi, le Sénégal pourra compter sur sa propre armée de jeunes techniciens et ingénieurs pour mettre en œuvre la Vision 2050.

L'éducation nationale exige donc d'importants moyens. Mais la manière dont ces moyens sont mis en œuvre, la dimension qualitative de l'école, est tout aussi décisive pour l'efficacité du système éducatif. C'est pourquoi une attention particulière sera apportée à la formation des maîtres, afin que dans chaque classe, l'acte pédagogique permette aux élèves de tirer le meilleur parti de l'effort de la nation et de leur potentiel personnel.

L'État investira massivement dans le Système de Formation Professionnelle et Technique au Sénégal.

L'État prévoit un investissement massif dans la création et la modernisation des infrastructures de formation professionnelle. Il s'agira notamment de créer un réseau national d'instituts supérieurs d'enseignement professionnel (ISEP), de lycées techniques et de centres de formation professionnelle, implantés de manière stratégique à l'échelle des 46 départements et des pôles de développement économique. Cet effort inclut :

1

le renforcement des capacités et la formation des formateurs selon des standards adaptés aux besoins en évolution des métiers.

2

La mise en place de centres d'ingénierie pédagogique et d'un observatoire des métiers, pour garantir une actualisation continue des référentiels de compétences.

3

Un dispositif d'incitation pour encourager les investissements privés dans la création de centres de formation duale et d'écoles d'ingénieurs, renforçant ainsi l'attractivité du secteur et contribuant au développement d'un pôle de formation d'excellence à vocation régionale et internationale.

Ce modèle vise à structurer un système de formation aligné avec les besoins socio économiques du Sénégal. À l'horizon 2050, le Sénégal se positionnera comme un pôle attractif pour les jeunes Africains, leur offrant des opportunités de formation et d'emploi qui répondent aux exigences du marché tout en intégrant les valeurs culturelles et citoyennes africaines.



Objectifs 2050 pour l'enseignement professionnel Dual

En 2050, 40% des jeunes de plus de 15 ans seront orientés dans le cursus de l'enseignement professionnel dual.

Cela constituera une multiplication par 4 de la proportion de jeunes en formation professionnelle en 2023. Cette augmentation est indispensable pour adapter la main d'œuvre aux besoins socio-économiques du Sénégal. La majorité des emplois qui seront créés dans les quatre (4) moteurs de croissance et la vingtaine de filières associées de la

Vision Sénégal 2050 concerneront des techniciens dans les domaines de la mécanique, des process de fabrication, de la chaudronnerie industrielle, de l'hydraulique, de l'électricité, de la construction, des sciences du vivant, de la chimie (notamment de la plasturgie), des procédés de transformation de la matière et du génie thermique. Le primat de la formation professionnelle duale s'avère indispensable pour augmenter la proportion de jeunes techniciens, formés dans une pédagogie active de type approche par les compétences (APC).

Ce dispositif d'apprentissage dual permettra aussi d'améliorer l'acquisition de compétences et la reconnaissance sur le marché du travail des près de 400 000 jeunes formés chaque année dans des dispositifs d'apprentissage traditionnel, auprès d'artisans ou d'entreprises informelles. Selon les données du dernier recensement démographique de 2023, 70% des garçons ayant quitté l'école avant l'âge de 17 ans se sont engagés dans ce type d'apprentissage traditionnel.

Dès 2026, le Sénégal va développer progressivement à grande échelle l'apprentissage dual qui deviendra la norme en 2050. Les référentiels de formation seront élaborés en collaboration avec les acteurs du milieu socioprofessionnel. Les enseignements et apprentissages seront mis en œuvre avec une forte implication des professionnels. Un nouveau système d'assurance qualité de la formation aura en charge l'homologation et l'accréditation des diplômes, titres et certificats de compétences avec un système de crédits transférables.

Ce système d'assurance qualité facilitera la transparence du marché du travail, renforcée par la mise en place d'une plateforme digitale dans laquelle les informations des apprenants et des jeunes professionnels seront mises à la disposition des employeurs, publics et privés.

Service Civique Professionnalisant

Ce dispositif permettra d'encadrer annuellement plus de 50 000 jeunes, accompagnés à l'acquisition de compétences professionnelles leur facilitant l'emploi ou l'auto emploi entrepreneurial. Avec ce Service Civique, les jeunes seront encadrés et formés à l'acquisition de compétences qui seront mises en pratique dans le cadre de travaux d'intérêt publics, qu'il s'agisse de travaux de génie civil pour des infrastructures sociales (abris-provisoires, écoles publiques et construction de latrines pour les écoles, centres de santé, voiries urbaines pavées, canaux d'évacuation des eaux et d'assainissement, travaux d'aménagement agricoles, pistes rurales, etc.) ainsi que pour des services publics à la personne comme ceux d'auxiliaires de santé, d'éducateurs, de surveillants pédagogiques, d'agent qualifié dans les services de traitement et recyclage des déchets. Ces cursus, conçus pour une acquisition de compétences sur deux (02) à neuf (9) mois, seront sanctionnés par des certificats de compétences reconnus sur le marché du travail et donnant droit à des avantages en termes d'accès à des financements, de sous-traitance avec l'État ou des entreprises citoyennes, de recrutement dans la fonction publique ou de soutiens à l'entrepreneuriat.



Système de Gouvernance et de Certification

Pour garantir la qualité des formations et l'adéquation avec les besoins socio-économiques, l'Etat mettra en place un dispositif national de mise à jour continue des référentiels métiers en collaboration avec les organisations socio-professionnelles. Ce dispositif s'inscrira dans une démarche d'assurance qualité, généralisée à l'ensemble du système éducatif et de formation professionnelle, afin que chaque diplômé puisse capitaliser ses acquis sous forme de crédits métiers. Un système de reconnaissance et de validation des compétences, entièrement digitalisé, facilitera la transparence et l'intégration des jeunes sur le marché du travail.



En 2050, le Sénégal sera un champion de la recherche et de l'innovation. Les dépenses de recherche et développement dépasseront 2,5% du PIB national en 2050, contre 0,58% en 2020.

Le Sénégal dispose d'un capital important de savoirs traditionnels qui n'ont pas été industrialisés et qui ne donnent pas la pleine mesure de leur contribution à l'économie nationale. L'Etat mettra en œuvre une politique de protection de la propriété intellectuelle émanant de ces savoirs, et fera la promotion de leur industrialisation, par une recherche appliquée au service de la compétitivité nationale.

Le Sénégal sera un acteur engagé dans les grandes dynamiques d'innovation mondiales, notamment de l'intelligence artificielle, des mathématiques, des sciences et technologies des données massives, des sciences et technologies spatiales, de la robotique, des biotechnologies, des sciences des matériaux, du développement durable. Des écosystèmes dynamiques constitués du secteur privé national, des centres de formation professionnelle, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur, des clusters industriels et de services, favoriseront le développement de nouveaux procédés de transformation des matières premières pour en tirer le plein potentiel économique.



Le sport constitue un vecteur de développement social et économique favorisant une mobilisation active de la jeunesse et un renforcement de la cohésion nationale. Il participe également au rayonnement des communautés et à l'amélioration de la santé et du bien-être des populations. Deux (2) approches permettront de faire du Sénégal une nation sportive en 2050 : le développement du sport de masse et l'accompagnement d'une élite sportive. En premier lieu, le développement du sport de masse, sera encouragé à travers le déploiement d'un réseau d'infrastructures sportives modernes accessibles à tous, hommes, femmes, filles garçons et personnes en situation de handicap. La systématisation de la pratique sportive en milieu scolaire permettra de bâtir un agenda national de compétitions porté par les structures scolaires et universitaires. Ces compétitions participeront au brassage social et géographique, ainsi qu'à l'identification de futurs champions et championnes. La deuxième approche, dédiée à l'émergence d'une élite sportive sera facilitée par l'encadrement de ces grands sportifs et la professionnalisation du secteur, avec la participation accrue du secteur privé permettant au Sénégal de hisser des champions à un niveau international, le soutien et l'encadrement des athlètes à travers des bourses, des formations de haut niveau et des opportunités professionnelles durables. Enfin, la capitalisation sur les Jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar en 2026 permettra au Sénégal de se positionner comme un pays d'accueil privilégié pour les événements d'envergure internationale en Afrique.

En 2050, le Sénégal disposera d'un système de santé inclusif, accessible et résilient, fondé sur une approche préventive et technologique. Chaque Sénégalais, quel que soit son lieu de résidence ou son niveau de revenu, aura accès à des soins de santé de qualité. L'intégration des technologies numériques dans la santé publique permettra une prise en charge personnalisée et préventive, grâce à l'intelligence artificielle et à la télémédecine. La couverture sanitaire universelle sera atteinte grâce à une décentralisation efficace des soins, soutenue par des infrastructures modernisées dans toutes les régions. Un système national d'assurance maladie équitable et inclusif sera mis en place, s'appuyant sur un mécanisme durable de financement. Le pays se positionnera également comme un hub régional de santé, attirant patients et professionnels des pays voisins, et s'affirmant comme leader en Afrique de l'Ouest dans la production de médicaments, de vaccins et de soins appropriés.



La culture représente un pilier essentiel du développement social et économique du Sénégal, constituant une vitrine unique pour le rayonnement international du pays tout en renforçant l'identité et la cohésion nationale. En 2050, la vitalité de la culture sénégalaise sera promue à travers plusieurs axes stratégiques, parmi lesquels la formation et le financement innovant de la culture se démarquent.

En 2050, la vitalité de la culture sénégalaise sera promue à travers plusieurs axes stratégiques, parmi lesquels la formation et le financement innovant de la culture se démarquent comme éléments fondamentaux pour l'émergence d'industries culturelles et créatives pérennes. Deux (2) axes majeurs guideront cette dynamique : la valorisation du patrimoine et l'épanouissement des talents culturels. Le premier axe visera à préserver et valoriser les richesses matérielles et immatérielles du pays, en établissant des infrastructures culturelles modernes dans chaque département et en assurant un inventaire et une gestion rigoureuse des patrimoines. Un effort particulier sera consacré au retour des œuvres d'art historiques, contribuant à restaurer et partager le patrimoine culturel avec les générations futures. Le deuxième axe consistera à soutenir les artistes et la production culturelle par un environnement inclusif et équitable favorable à la création. Ceci inclura une meilleure protection de la propriété intellectuelle et un financement adapté intégrant des mécanismes innovants et accessibles. Le mécénat et le financement culturel seront encouragés, favorisant l'émergence d'un secteur culturel dynamique et attractif pour les investissements privés. La formation continue des acteurs culturels sera également priorisée pour renforcer leur compétence et compétitivité. Des politiques et programmes de promotion des artistes femmes seront renforcés pour donner à la femme sa place dans l'échiquier culturel national. Enfin, l'organisation d'événements culturels réguliers et de grande envergure positionnera le Sénégal comme un centre incontournable de l'art et de la culture en Afrique, tout en contribuant à la vitalité économique et au rayonnement du pays.

Le Sénégal capitalisera sur les nouveaux canaux de communication et plateformes numériques, offrant des leviers puissants pour le développement de la production culturelle nationale. En élargissant la portée des œuvres locales au-delà des frontières, ces outils faciliteront une diffusion internationale tout en permettant un lien direct et interactif avec les publics. Ils apportent également de nouvelles sources de monétisation pour les créateurs, renforçant ainsi le dynamisme et l'indépendance du secteur culturel.

Cette approche holistique s'assurera que la culture non seulement s'épanouisse mais devienne également un moteur essentiel de l'économie nationale, préparant le Sénégal à un avenir culturellement riche et économiquement prospère.



En 2050, le Sénégal aura permis l'accès à la propriété à plus de deux (2) millions de citoyens. Cela constituera une avancée historique comparée aux 155 000 titres fonciers délivrés à fin 2023 dans tout le pays. La réforme foncière permettra de formaliser plus de deux (2) millions de propriétaires terriens, tant en milieu urbain que rural notamment, en garantissant aux femmes un accès à la terre et aux biens fonciers. Cette accélération de la délivrance des titres fonciers sera effective grâce aux nouvelles technologies d'observation foncière et de cadastre dématérialisé. Des réformes juridiques permettront également de rapprocher les instances de gestion des litiges d'attribution foncière au plus près des populations, via leurs collectivités territoriales. Le cadre légal du foncier sera corrigé de certaines iniquités, notamment de genre. Des instruments de financement adaptés aux conditions et besoins des femmes ainsi que des programmes de formation

adaptés contribueront au renforcement de capacités des femmes et à leur autonomisation. Enfin, des mesures de prévention et de contrôle des risques d'accumulation induite du foncier entre les mains de quelques privilégiés seront adoptées. Grâce à cette série de réformes, le Sénégal aura fait émerger en 2050 une génération de propriétaires fonciers, leur donnant accès à de nouveaux services financiers et leur permettant de transmettre aux générations futures l'accumulation de capital des générations précédentes. Cette réforme du foncier est également un prérequis indispensable à une juste taxation du patrimoine immobilier des Sénégalais(es), au cœur de la réforme fiscale devant renforcer la souveraineté financière de l'État.

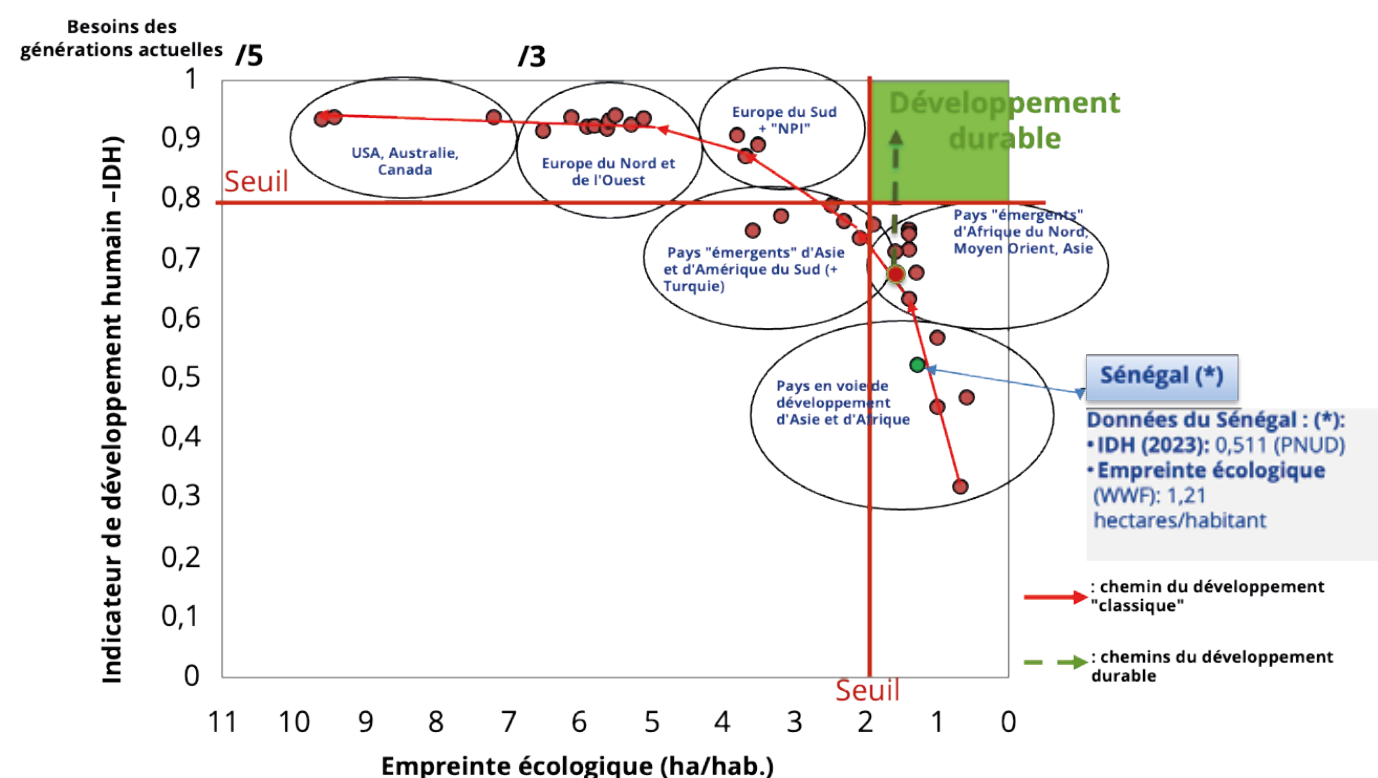


Axe 3

Un pays aménagé et durable

Le Sénégal fait le pari de se développer autrement, en tenant compte de son impact sur l'environnement. Historiquement, il existe une corrélation forte entre le niveau de richesse par habitant d'un pays (PIB/hbt ou IDH) et l'empreinte écologique de sa population, à savoir la pression qu'exercent les habitants sur les écosystèmes et ressources environnementales. Le Sénégal entend augmenter sa production tout en maîtrisant son impact sur l'environnement. Dans ce cadre, le Sénégal produira sa richesse en limitant la pression environnementale et les gaz à effet de serre de son activité, en privilégiant les ressources énergétiques renouvelables et une gestion circulaire des ressources finies.

FIGURE 22 : La trajectoire de développement et son empreinte écologique

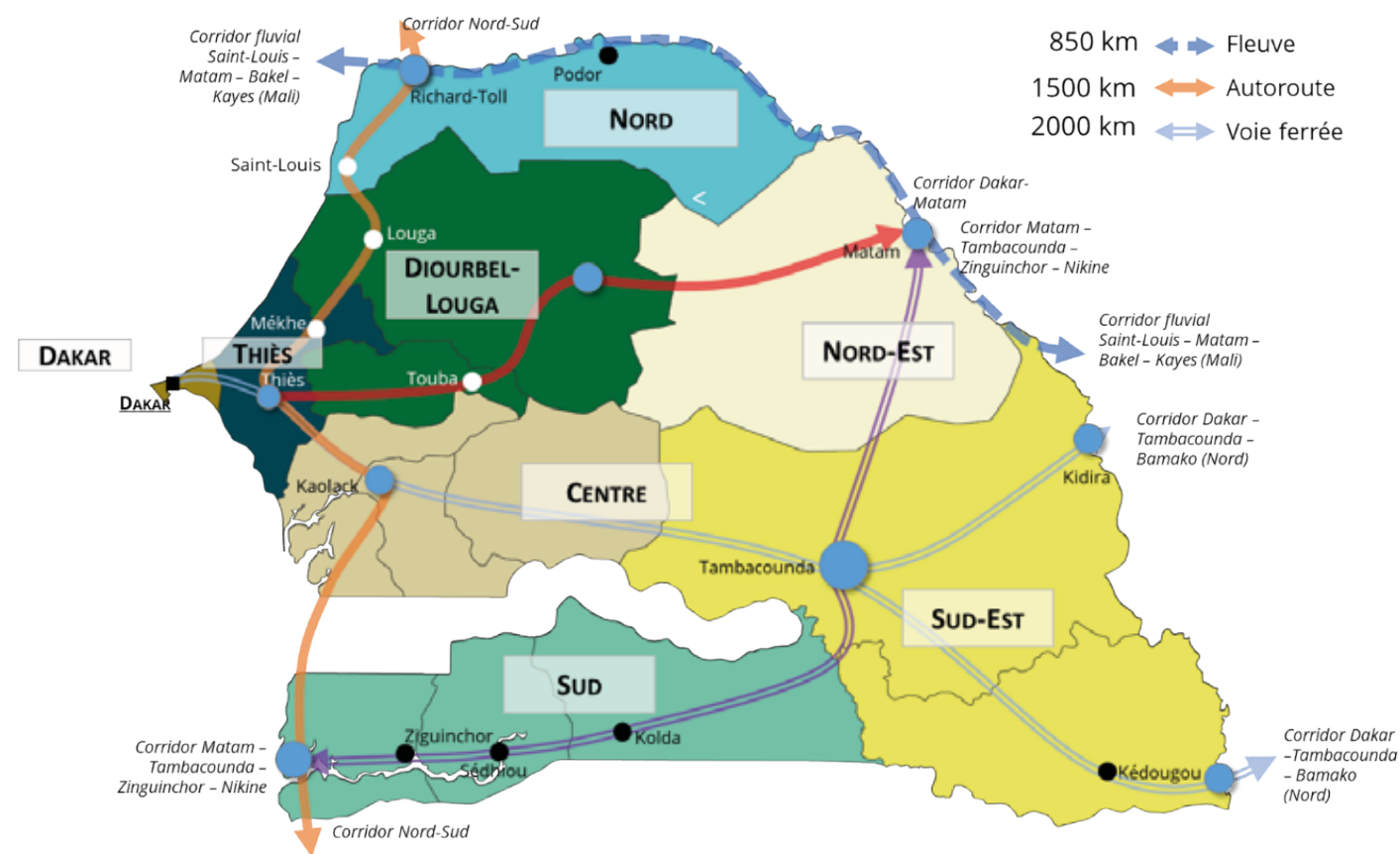


En 2050, le Sénégal aura réussi une transition énergétique juste. Les capacités de production d'électricité installées évolueront d'un niveau de 1 945 MW en 2023 à plus de 12 000 MW en 2050, dont plus de 40% en énergies renouvelables, une bonne partie couverte par la mise en œuvre de la stratégie gas to power et l'introduction progressive de l'énergie nucléaire, entraînant la disparition du fuel lourd, gasoil et charbon du mix énergétique sénégalais. Le prix de vente moyen de l'électricité aux clients sera inférieur à 60 FCFA le kWh, soit près de deux (2) fois moins qu'en 2024, renforçant ainsi la compétitivité de notre industrie. Cette transition énergétique sera juste car accessible à tous : l'accessibilité sera de 100% en milieu urbain et en milieu rural. Cette universalisation de l'accès à l'électricité sera rendue possible par (i) l'extension rapide d'un réseau de transport d'électricité haute et moyenne tension dans les zones qui connaissent les plus faibles taux de couverture électrique (Kédougou, Kolda, Tambacounda, Kaolack, Kaffrine) ; (ii) le développement de l'autoproduction d'énergie et (iii) l'augmentation de l'électricité renouvelable produite hors réseau (solaire, éolien, microcentrales hydroélectriques) dans les localités isolées. Le Sénégal aura ainsi réussi une transition vers une électricité et une énergie propre, peu chère et accessible à tous.

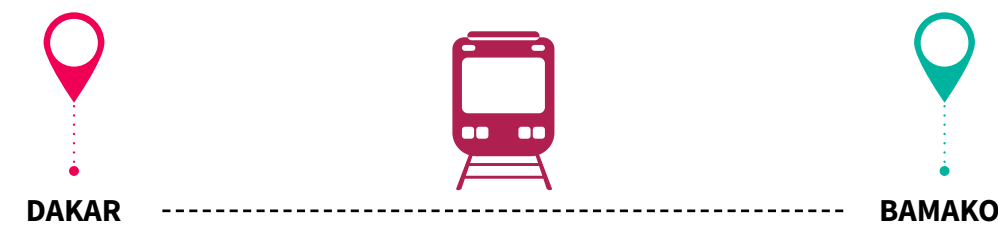


En 2050, le Sénégal aura maillé son territoire via cinq (5) corridors stratégiques. Le développement d'infrastructures de transport et de logistique sur ces cinq (5) corridors permettra de diviser par trois (3) les frais de transport et de logistique et par cinq (5) les délais d'acheminement des denrées du Sénégal vers ses voisins proches. Le développement de ces corridors stratégiques renforcera l'intégration physique du Sénégal à l'Afrique de l'Ouest et en fera la passerelle pivot entre l'Afrique du Nord et le littoral ouest du Golfe de Guinée. Ces corridors offriront de nouveaux débouchés commerciaux à la production nationale et contribueront à augmenter le chiffre d'affaires de nos services logistiques pour l'approvisionnement des pays enclavés du Sahel. Ils contribueront à débloquent le potentiel de création de richesses des différents terroirs nationaux. En intégrant les différentes régions du pays entre elles, ces corridors contribueront au raffermissement de l'unité nationale et à la correction des iniquités territoriales.

FIGURE 23 : Cartographie des 5 corridors stratégiques du Sénégal en 2050

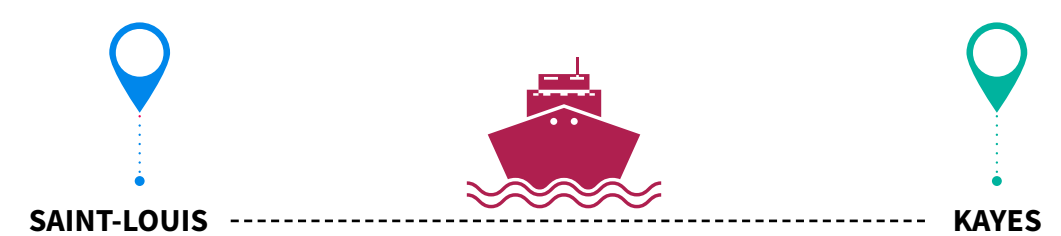


Corridor 1



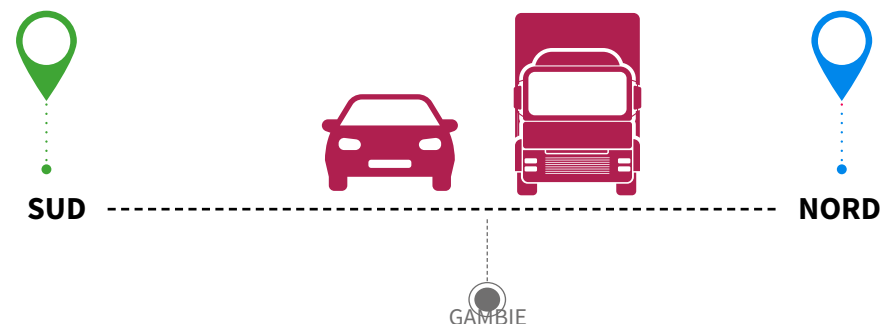
Le premier corridor connectera Dakar à Bamako via Tambacounda et deux (2) axes frontaliers, l'un à Kidira, l'autre passant par Kédougou plus au Sud. Ce corridor sera notamment doté d'un chemin de fer moderne de 940 kilomètres en deux (2) voies (sur le territoire du Sénégal), qui connectera les ports de Dakar, Ndayane et Bargny aux pays du Sahel enclavés, via Bamako. Un réseau de ports secs et de plateformes logistiques, dont la principale au Sénégal sera située à Tambacounda, aidera à fluidifier les flux logistiques de ce corridor. À terme, dans le cadre de la coopération sous- régionale, le chemin de fer Dakar Tambacounda Kidira et Kédougou pourra s'intégrer à un corridor ferroviaire ouest-africain long de 2000 kilomètres qui reliera le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso et le Niger, dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Corridor 2



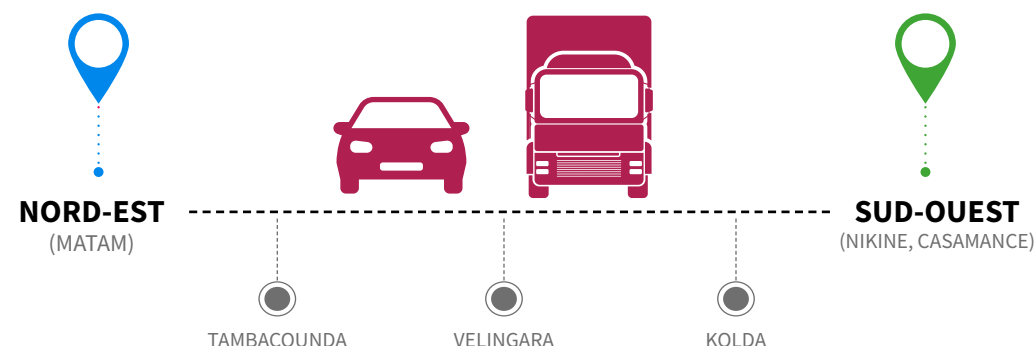
Le deuxième corridor reliera Saint-Louis à Kayes (au Mali) via Matam et Bakel, et s'appuiera sur le dragage régulier du fleuve Sénégal et le développement d'un transport fluvial efficace au moins 10 mois sur 12 de l'année. Ce corridor permettra d'intégrer le pôle énergétique et industriel de Saint-Louis avec toute la vallée du fleuve Sénégal, appelée à fortement développer la production de céréales et les agro- industries, en capitalisant notamment sur la production de phosphates à Matam. Ce corridor sera stratégique pour contribuer à faire du Sénégal l'un des greniers alimentaires (agriculture, élevage, aquaculture et pêche, agro-industries) du Sahel. Le Sénégal renforcera son implication dans le cadre de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal, cadre pertinent pour stimuler l'investissement privé pour le développement de compagnies de transport et de logistique fluviale sur ce corridor.

Corridor 3



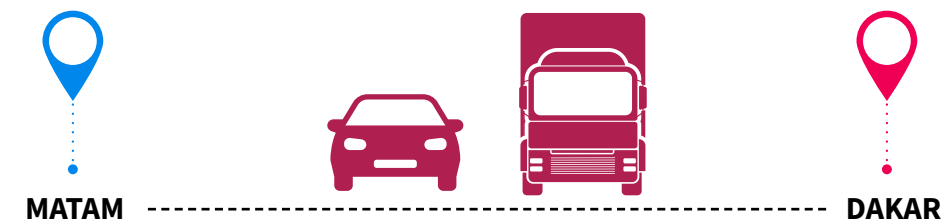
Le troisième corridor connectera le Sud au Nord du Sénégal, en traversant la Gambie, et s'intégrera à un corridor autoroutier panafricain plus vaste reliant Tanger (Maroc) à Monrovia (Libéria). Ce corridor autoroutier reliera entre elles les villes de Ziguinchor, de Bignona, de Banjul et Barra en Gambie, de Sokone, Kaolack, Fatick, Dakar, Thiès, Louga, Saint-Louis et Richard Toll. Ce corridor sera déterminant pour le désenclavement et l'intégration au réseau national de la Casamance. Il renforcera également nos liens économiques avec la Gambie et contribuera à faire du Sénégal un point carrefour entre l'Afrique du Nord et le Golfe de Guinée.

Corridor 4



Le quatrième corridor constituera la dorsale du Sénégal en connectant le Nord-Est du pays, notamment la ville de Matam, au Sud-Ouest du pays, à Nikine. En rattachant le Fouta à la Casamance en passant par le carrefour logistique de Tambacounda, ce corridor autoroutier de 650 kilomètres rattachera le Sahel à la forêt tropicale, les terres des éleveurs à celles des forestiers. Il permettra également d'intégrer logistiquement la Haute et Basse Casamance, en reliant par autoroute Ziguinchor, Kolda et Vélingara. En reliant entre eux des territoires historiquement enclavés, ce corridor jouera un rôle majeur dans le rééquilibrage territorial du Sénégal. Le développement d'infrastructures numériques, de transport d'électricité et de places commerciales le long de ce corridor contribuera à une renaissance économique de ces régions à fort potentiel agricole, minier, industriel et commercial.

Corridor 5



Le cinquième corridor reliera Matam à Dakar, en traversant le Nord-Est et en l'interconnectant à l'autoroute Touba – Dakar, laquelle trouvera une extension naturelle pour connecter les centres de production pastorale comme le Ranch de Dolly, et raccorder au réseau logistique national les villes de Dahra et Linguère. Cette autoroute Matam – Dakar favorisera également l'écoulement de la production de phosphates et d'engrais du département de Matam.

Pour assurer l'interconnexion des principales infrastructures de connectivité, des bases logistiques de transition et de diffusion seront établies à Matam, à Kaolack, à Tambacounda, à Ziguinchor, à Diass et à Saint-Louis avec le développement des complexes commerciaux et de stockage pour servir de plaque tournante et assurer une distribution de la marchandise à un prix abordable et dans les standards de manutention en vigueur. En plus de favoriser des emplois locaux directs, ces plateformes logistiques serviront de catalyseur au développement des chaînes de valeur.

En 2050, le Sénégal aura bâti sa résilience face aux risques climatiques. En améliorant sa résilience géophysique, économique et sociale aux aléas climatiques, le Sénégal offrira à sa population un abri face aux grands bouleversements climatiques et environnementaux qui risquent d'affecter l'humanité dans les années et décennies à venir. Cette résilience sera bâtie autour de plusieurs démarches convergentes et complémentaires et mise en cohérence par un Schéma Directeur d'Aménagement Durable du Territoire à horizon 2050, déclinaison territoriale de la Vision Sénégal 2050. Ce schéma directeur servira de cadre de référence à la Contribution Déterminée au niveau National (maîtrise des émissions de gaz à effet de serre) ou encore au Plan d'Action national d'adaptation au changement climatique (lutte contre les effets du réchauffement climatique). Au niveau sectoriel, les schémas directeurs de l'eau, de l'électricité, des réseaux d'assainissement, les cadres de politiques sectorielles de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture, de l'élevage, de la chasse ou encore du tourisme durable seront tous actualisés dans le but de garantir les conditions de durabilité de l'exploitation des écosystèmes par l'homme.

En 2050, le Sénégal aura matérialisé sa Grande Muraille Verte. Cette dernière traversera le Ferlo et contiendra l'avancée du désert sur la savane. Cette Grande Muraille Verte, initiative panafricaine qui reliera l'Afrique de l'Ouest à la Corne de l'Afrique sur 7600 kilomètres, s'étendra sur le territoire sénégalais sur 850 kilomètres et 12 750 km² en tenant compte d'une largeur moyennede15kilomètresdelamuraille.LaGrande Muraille Verte mettra en cohérence plusieurs initiatives environnementales, économiques et sociales prévues dans le cadre de l'Agenda National de Transformation 2050 : stopper la désertification ; lutter contre la salinisation des sols et des eaux douces ; améliorer la captation des eaux sous-terraines et la rétention des eaux pluviales en zone rurale ; enrichir les sols agricoles appauvris ; utiliser des techniques agricoles résilientes comme le zaï, et des semences

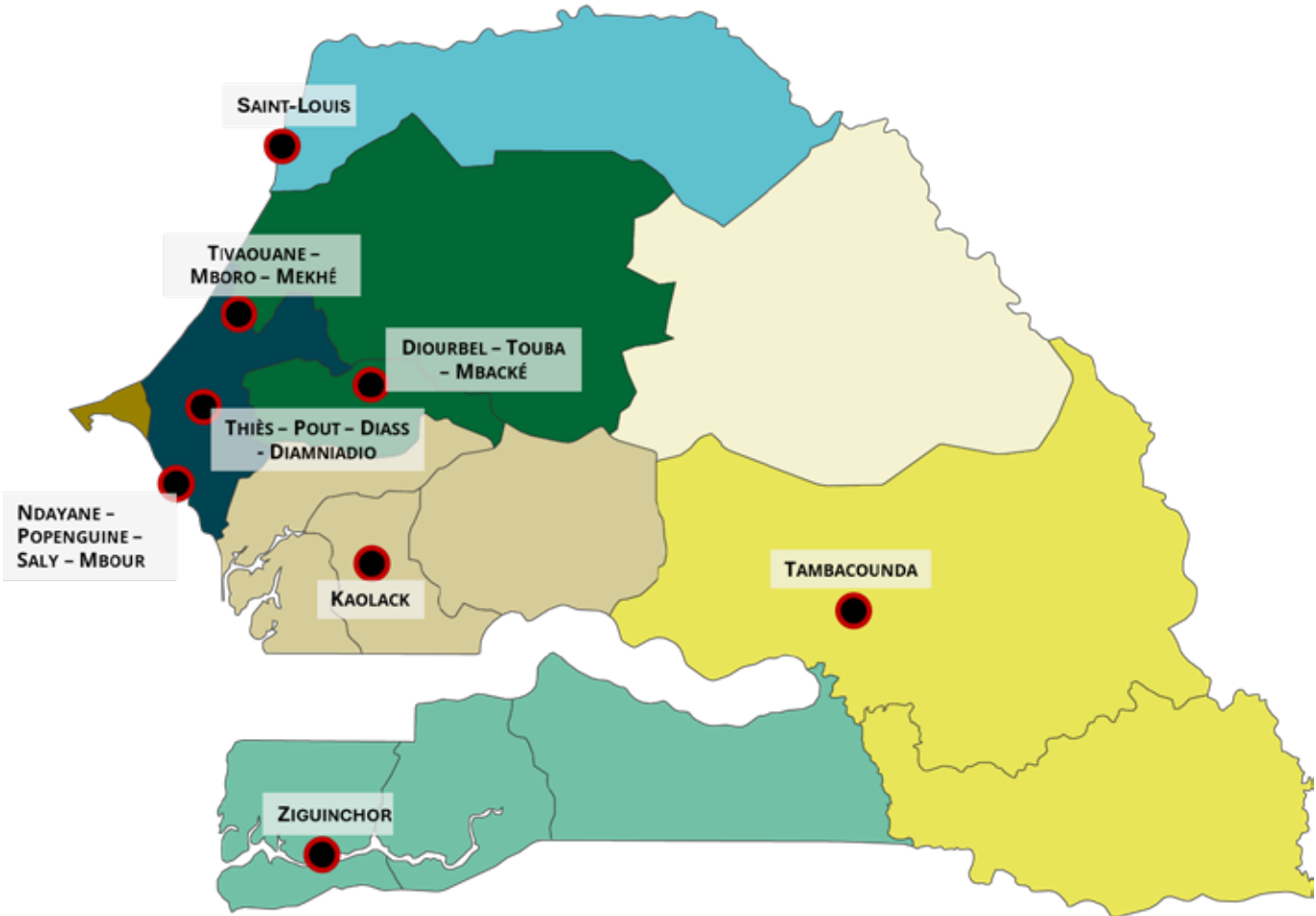
résistantes aux changements climatiques, ainsi que des systèmes d'irrigation économes et efficaces ; augmenter la production de fourrages pour soutenir le développement de l'élevage ; diversifier les cultures agricoles par exploitation, pour réduire les périodes de soudure (absence de revenus agricoles) et diversifier les sources de revenus et d'alimentation des populations rurales (agriculture, élevage, exploitation de produits forestiers non ligneux, apiculture, aquaculture) afin d'augmenter les revenus à l'hectare des travailleurs agropastoraux et réduire les risques d'insécurité alimentaire ; reboiser le Sénégal et enrichir le patrimoine végétal national. Toutes ces initiatives seront regroupées dans le cadre de la Grande Muraille Verte du Sénégal et mises en œuvre de manière intégrée pour créer des synergies sur le terrain.

En 2050, quinze millions de nouveaux urbains seront établis principalement dans 8 nouvelles agglomérations aménagées durablement. L'agglomération de Dakar est saturée. Elle regroupe en 2023 48% de l'ensemble de la population urbaine du Sénégal. Cette dernière va évoluer d'un niveau de 8,5 millions d'habitants en 2023 à un peu plus de 23 millions d'urbains en 2050. Parce que le Sénégal aura développé des opportunités d'emploi et d'épanouissement social en dehors de la région de Dakar, et du fait d'un meilleur maillage en infrastructures logistiques et sociales du territoire national, huit (8) nouvelles agglomérations auront été aménagées de sorte à accueillir dans un cadre planifié favorable et durable ces nouveaux citoyens :

- 1- Mbour-Saly-Popenguine-Ndayane ;**
2- Thiès-Pout-Diass-Diamniadio ;
3- Tivaouane – Mboro – Mékhé ;
4- Diourbel – Touba-Mbacké ;
- 5- Kaolack ;**
6- Tambacounda ;
7- Ziguinchor
8- Saint-Louis.

En 2050, ces huit (8) agglomérations auront toutes dépassé le million d'habitants et offriront à leurs habitants un cadre de vie épanouissant et résilient.

FIGURE 24 : Cartographie des huit nouvelles agglomérations à aménagement prioritaire



Chacune des huit (8) agglomérations disposera d'une Zone d'Aménagement Concertée Intercommunale (ZACI), qui bénéficiera d'un plan de soutien particulier de l'État. Ces ZACI, co-dirigées par les collectivités territoriales concernées et les Gouverneurs de Région, créeront des synergies pour les transports en commun, l'accès au foncier pour le logement social et les activités économiques, pour les infrastructures sociales (écoles, centres de santé et centres de loisirs) culturelles et sportives, l'intégration du système d'assainissement, le ramassage et le traitement des déchets, l'accès à l'eau et à l'électricité. Les investissements dans la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, la recherche et innovation, seront mutualisés dans le cadre de « campus des talents » dans chacune des huit (8) agglomérations. Par ailleurs, l'Agence en charge de la promotion des échanges extérieurs (Investissements et Exportations) et la Maison de l'Entreprise (Structure d'appui aux entreprises) qui seront mises en place, disposeront d'une représentation locale dans chacune des huit (8) agglomérations, en appui des Chambres de commerce, afin d'y faciliter le cadre des affaires, l'orientation et l'accompagnement des investisseurs locaux et extérieurs, la formalisation d'entreprises, le soutien aux PME.

Des schémas d'aménagement et des plans d'urbanisme et des Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) viendront préciser les règles de gestion durable de ces nouveaux ensembles urbains.

Ces différents documents d'orientation programmeront la modernisation des infrastructures pour les rendre résistantes aux événements climatiques extrêmes, en particulier dans les zones exposées aux risques d'inondation et d'érosion. Des systèmes d'alerte précoce seront structurés dans ces zones à forte densité humaine pour anticiper et gérer les risques de catastrophes naturelles.

En 2050, le Sénégal sera un pays modèle dans la conservation de ses écosystèmes naturels. Le Sénégal aura converti en aires protégées 30% de son territoire terrestre, 30% de son espace maritime et 30% de ses zones humides et eaux douces. L'atteinte de ces objectifs constituera une évolution importante par rapport à la situation de 2024, où les aires protégées s'étendent seulement sur 8% du territoire terrestre national, 3,5% du territoire maritime et 3% des zones humides. Ce faisant, le Sénégal montrera l'exemple par rapport aux engagements du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming à Montréal en décembre 2022, pour sanctuariser des écosystèmes protecteurs de la biodiversité. Cette préservation de la biodiversité végétale et animale contribuera à un meilleur renouvellement du stock faunique, terrestre et aquatique, permettant à terme une hausse de production pérenne et soutenable dans des secteurs comme la pêche. Les sanctuaires naturels seront également un atout important pour le développement de l'éco-tourisme et du tourisme responsable au Sénégal. Enfin, cet effort de protection contribuera à une meilleure qualité de l'eau, de l'air et des sols, au bénéfice de tou(te)s les Sénégalais(es).



En 2050, le Sénégal protégera sa population menacée par l'érosion du littoral.

Les 700 kilomètres de côtes du Sénégal sont menacés par la montée des eaux de l'Océan Atlantique et par des modes d'habitat qui en dégradent l'intégrité. Or, l'érosion du littoral met en danger le cadre de vie d'un tiers de notre population. Cette résilience sera bâtie entre autres (1) par des mesures d'enrochement des zones les plus sensibles du littoral ; (2) par l'accompagnement à la relocalisation des populations devant déménager car habitant trop près du littoral ; (3) par des dispositifs de détection et de lutte contre l'érosion accélérée et les pollutions du littoral ; (4) par la protection des mangroves et des habitats de reproduction de la faune halieutique ; (5) par le soutien aux activités économiques respectueuses des équilibres écologiques du littoral.

En 2050, le Sénégal sera un pays propre grâce à une économie circulaire. Des réglementations d'ordre général et d'autres spécifiques à chaque filière économique préciseront les modalités (1) de suivi des déchets produits (par les ménages

comme par les industries et entreprises), (2) de tri des déchets, (3) de ramassage et de traitement des déchets, (4) de maîtrise des pollutions associées, (5) de récupération et traitement des matières associées aux processus de production existants et non valorisés ; (6) de stockage des déchets selon leurs différentes catégories de dangerosité et de recyclabilité ; (7) de valorisation de tous les déchets.

Des normes seront édictées pour interdire certains produits polluants non biodégradables ou dangereux, afin de favoriser a contrario la production locale de produits biodégradables (notamment pour substituer les plastiques) et durables. D'autres mesures d'interdiction concerneront les produits à l'obsolescence programmée qui contribuent au gaspillage et dont des substituts plus durables pourraient être assemblés ou produits au Sénégal. Le suivi et le contrôle rigoureux de la mise en œuvre de ces réglementations fera entrer le Sénégal dans l'ère du zéro déchet plastique ainsi que dans l'émergence d'une industrie du recyclage



créatrice de milliers d'emplois. La réduction des pollutions va se traduire par une amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, des sols et de nos produits alimentaires, qui contribueront à une baisse des maladies liées à ces pollutions. Ainsi, en 2050, 100% des déchets ménagers urbains et industriels seront retraités dans le cadre d'un processus organisé, efficient et créateur de valeur.

Le Sénégal vise en 2050 l'accès universel à l'eau et aux services d'assainissement.

Le Sénégal dispose de ressources en eau importantes mais la croissance démographique et l'urbanisation rapide exercent une pression croissante sur ces ressources, la qualité de leur distribution ainsi que la gestion des eaux usées. Les effets du changement climatique, tels que l'augmentation des températures, des précipitations irrégulières et les événements météorologiques extrêmes, ont également un impact significatif sur les ressources en eau et les infrastructures d'assainissement et doivent être mieux anticipés.

Les efforts importants faits en matière de réalisation de branchements domiciliaires ont permis de maintenir le taux d'accès à l'eau potable à un niveau régulier de plus de 98% en milieu urbain et rural depuis 2018.

En 2050, tous les Sénégalais disposeront d'un accès sûr, équitable et durable à des services d'eau potable et d'assainissement de qualité. La gouvernance du secteur sera renforcée avec un objectif d'amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau, de densification des infrastructures et de réduction des pertes.

Par ailleurs, l'opérationnalisation des projets de dessalement permettra d'approvisionner les populations côtières. Enfin, la mise en œuvre effective des « autoroutes de l'eau » contribuera au renforcement de l'accès universel à l'eau et au développement d'une agriculture irriguée. Ainsi, la mobilisation accrue des eaux de surface permettra de préserver durablement les ressources souterraines.

De fortes disparités subsistent toujours dans l'accès à un réseau d'assainissement de qualité entre les zones urbaines et rurales, avec des taux respectifs de 72% et 53% en 2022. En 2050, la densification des réseaux en zones urbaines et la construction d'équipements adaptés en zones rurales permettront d'atteindre un accès universel aux réseaux d'assainissement.

En 2050, le Sénégal sera un champion africain de l'Économie Bleue, de la finance climatique et environnementale. Le Sénégal va créer son marché national de crédits carbones volontaires. Ce marché sera basé sur un système de quotas d'émissions fixés pour chaque entreprise dans les

secteurs les plus polluants, avec un système de bonus – malus, en cohérence avec la Contribution Déterminée au niveau national (CDN) du Sénégal. Les entreprises qui surperformeront par rapport à ces quotas se verront attribuer des crédits carbones, monétisables sur le marché national volontaire. Celles qui sous-performeront, car ayant dépassé les maximas d'émissions, devront soit s'acquitter d'une amende auprès de l'État, ou bien acheter des crédits carbones auprès des entreprises performantes. Ce marché apportera des incitations financières à la production d'énergies propres et aux procédés de production non polluants, et mobilisera au moins 65 milliards de FCFA par an de ressources nationales pour financer des projets verts et durables.

Le Sénégal adoptera également une stratégie cohérente de mobilisation de financements internationaux au service des initiatives environnementales. Un dispositif dédié « finance climatique et environnementale » au sein de l'Etat aura pour rôle de définir les indicateurs budgétaires et extra-budgétaires de suivi des engagements environnementaux et climatiques du pays, afin de pouvoir interagir efficacement avec des dispositifs internationaux de financement tels que le Fonds Vert pour le Climat (GCF) et le Fonds pour la Réponse aux Pertes et Dommages (FRPD). Le Sénégal émettra sur le marché sous-régional et les marchés internationaux des obligations vertes

(Green Bonds) et durables (Sustainable Bonds), y compris en ciblant spécifiquement sa diaspora (Diaspora Sustainable Bonds), afin de financer ses projets liés à la transition énergétique juste, à la protection des écosystèmes et du littoral, à la conversion à l'économie circulaire et aux nouveaux procédés de production durable et décarbonée.

Le Sénégal sollicitera également des mécanismes d'échange de dette contre des mesures de protection de la nature. Un « Blue Bond » sera ainsi structuré dans les meilleurs délais. Il permettra à des partenaires du Sénégal de racheter sur le marché secondaire certains de nos Eurobonds et de restructurer le plan de remboursement de cette dette internationale. Les économies générées sur le service de la dette abonderont un fonds fiduciaire de préservation de nos écosystèmes marins. Le Sénégal rejoindra ainsi des pays comme les Seychelles qui ont déjà eu recours à ce type d'instrument de financement innovant. Le Sénégal s'imposera comme un champion de l'Économie Bleue.

Par la trajectoire de la Vision 2050, le Sénégal s'alignera aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies à horizon 2030. Cet alignement est illustré dans le cadre logique ci-dessous, en prolongeant les objectifs en 2050.

FIGURE 25 : Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

MESURES PRÉVUES DANS LA VISION 2050		IMPACT ATTENDU
- Universalisation de la couverture maladie - Programme formation 1 million techniciens qui va considérablement augmenter le nombre d'actifs rémunérés dans la population adulte		Réduction du taux de pauvreté monétaire de 33% en 2023 à 10% en 2050
- Autonomisation de la production de céréales et valorisation industrielle des céréales autochtones sénégalaises - Forte augmentation de la production viande, lait, produits de la mer		- Souveraineté alimentaire du Sénégal - Programme de nutrition infantile avec couverture 100% du territoire national
- Universalisation de la santé préventive - Universalisation de la couverture maladie - Renforcement des plateaux techniques et autonomisation des régions sanitaires		- Réduire la mortalité maternelle à moins de 70 femmes pour 100 000 accouchements (300 actuellement). - Réduire la mortalité néonatale à moins de 7 pour 1000 (24 pour 1000 actuellement)
- Généraliser l'éducation à toute la population et l'apprentissage de l'alphabet en langue nationale - Réduire drastiquement les sorties sans diplôme du système scolaire via les passerelles apprentissage dual (en alternance)		+100% d'une classe d'âge en âge d'apprendre effectivement scolarisée +90% des apprenants qui finissent leur cycle avec un diplôme ou un certificat d'acquisition de compétences
- Avec le développement des nouvelles filières motrices de croissance et la généralisation de l'apprentissage dual, réduction drastique du nombre de femmes inactives. - Renforcement des droits des femmes		- Écart de rémunération moyen entre hommes et femmes inférieur à 20%. - Minimum 40% de femmes aux fonctions électives et conseils d'administration
Dans le cadre de la planification urbaine et de l'appui aux zones rurales, sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et mise en place de système de gestion circulaire de l'eau à usage domestique et économique.		0% eau distribuée non conforme 100% de conformité des réseaux d'assainissement d'eau en zones urbaines
Programme de production de 10 000 MW d'énergie propre (élimination du fioul gasoil remplacé à minima par du gaz) et renouvelable (barrages hydroélectriques, solaire, éolien)		0% de gasoil / fuel dans le mix énergétique sénégalais - Prix du kWh en dessous de 60FCFA (contre 110 FCFA aujourd'hui) 100% d'accessibilité à l'éclairage électrique 0% d'utilisation de biomasse énergie issue de forêts non durablement gérées
Mise en valeur des 4 moteurs de croissances et des 9 leviers de transformation des politiques publiques, permettant de multiplier par 6,5 le PIB du Sénégal et créer 12 millions d'emplois dans les 25 ans à venir.		Augmentation structurelle du PIB/habitant, qui passerait de 1 476 USD en 2023 à 4 843 USD en 2050
- Mise en valeur des 4 moteurs de croissances et appui à la recherche appliquée - Généralisation dans l'enseignement de l'innovation expérimentale		30% de contribution du secteur secondaire à la formation du PIB 2% du PIB consacrés à la R&D 20% de la valeur actuelle des marchés publics réservés aux MPME locales
- Via les 4 moteurs de croissance et 9 leviers de transformation, rééquilibrage de la création de richesses sur le territoire national et sur le clivage urbain / rural. - Politique 1 million de propriétaires ruraux (foncier agricole)		- Indice de Gini amélioré qui passerait de 36,2 en 2023 (92e pays le plus égalitaire sur 169) à 26 en 2050 - La part du revenu national perçue chaque année par les 10% des plus riches rapportée à celle des 40% les plus pauvres est inférieure à 1,1 contre 1,5 en 2023
- Systématisation de la planification urbaine dans toutes les agglomérations sénégalaises. - Construction de 100 000 logements éco-responsable/an (matériaux, isolation chaleur, rétention et recyclage de l'eau)		- Passer de 25% de logements surpeuplés en 2023 à moins de 10% de logements surpeuplés en 2050, dans un contexte de doublement de la population - La proportion de la population vivant dans des logements non décentes est ramenée à moins de 10%, contre 31,6% en 2020
- Systématisation des obligations de tri, ramassage et traitement des déchets ménagers et industriels - Soutien à l'investissement privé dans les mécanismes de valorisation des déchets.		100% des déchets ménagers et industriels ramassés, triés, traités
- Protection rigoureuse de 100% du littoral - Élimination du fioul / gasoil dans la production d'électricité et le chauffage industriel. - Élimination du plastique non biodégradable.		- Résilience du Sénégal aux catastrophes naturelles liées au changement climatique. - Maintien relatif du niveau actuel des émissions de gaz à effet de serre malgré une multiplication par 6,5 du PIB national - Réalisation de 100% des engagements climatiques CDN et JETP
- Renégociation des accords de pêche avec l'Union Européenne et protection des zones et période de fraie. - Sécurisation de l'activité économique des pêcheurs nationaux et amélioration de leurs techniques de pêche		- Le taux de produits halieutiques récoltés issus de stocks menacés est inférieur à 5%, contre 15% estimés en 2021 100% de la pêche artisanale est débarquée dans des points de débarquements aménagés - Classement et protection d'au moins 5% de surfaces maritimes et de 100% des mangroves
Initiative Grande Muraille Verte : 12 750 km² de reforestation (850 km sur 15 mètres de large) pour lutter contre la désertification et accompagner les stratégies filières agricoles, élevage et PFNL (Produits Forestiers Non Ligneux).		- Lutte contre la désertification, la salinisation des terres et augmentation des surfaces arables 100% de classement des zones de biodiversité exceptionnelle 0% de bois commercialisé issu des forêts non durablement gérées
- Indépendance de la justice - Digitalisation de l'ensemble des processus entre les usagers et l'administration - Orientation satisfaction des usagers - Déconcentration et décentralisation		- L'indice de perception de la corruption passera à 60 en 2050, contre 43 en 2023 et l'indice d'accès à la justice à 0,75 contre 0,55 en 2023 - L'indice de rapidité des procédures administratives sera de 0,85 contre 0,45 en 2022 - L'indice de liberté de la presse passera de 0,554 en 2024 à 0,9 en 2050 - Les recettes publiques des collectivités territoriales seront supérieures à 5% du PIB
- Politique panafricaniste - Ouverture au monde et développement des partenariats internationaux		- Renforcement des liens économiques, socioculturels et sécuritaires dans la sous-région - Renforcement d'un multilatéralisme respectueux des souverainetés nationales - Exemplarité du Sénégal dans le dialogue et la tolérance interculturels et interreligieux

"Cette nouvelle Stratégie nationale de Développement est une réponse innovante aux défis de la Transformation systémique du Sénégal. Elle repose sur une vision endogène claire, cohérente, ambitieuse et assumée."

Son Excellence Bassirou Diomaye Diakhar FAYE
Président de la République du Sénégal

Extrait discours du 14 octobre 2024



Axe 4

Un modèle de bonne gouvernance et d'intégration africaine



Les institutions républicaines auront regagné la confiance des citoyens. Cette confiance sera d'abord bâtie sur l'indépendance de la Justice, qui sera protégée des interférences du pouvoir exécutif. Le système judiciaire occupera sa véritable place de garant de l'ordre public et de l'équilibre social, en étant à l'avant-garde du combat contre la corruption, contre les infractions liées aux deniers publics ainsi que pour la préservation de l'État de droit et la protection des citoyens. La participation accrue des citoyens dans la gestion publique, par la matérialisation d'une véritable démocratie participative, au niveau central comme au niveau local, basée sur un accès transparent aux informations publiques, renforcera également l'adhésion des citoyens aux institutions de la République.

En 2050, l'administration publique sera sobre, digitale, transparente et orientée clients. L'État, recentré sur ses missions et allégé dans son organisation, optimisera la gestion de ses ressources et améliorera l'impact de son action. La digitalisation de l'ensemble des processus entre les usagers et l'administration publique simplifiera leur relation et renforcera la transparence et la confiance mutuelle. Tous les paiements entre les usagers et l'État auront été dématérialisés et pourront être effectués sans avoir à se déplacer. Toutes les administrations publiques seront converties à une démarche d'assurance qualité, orientée satisfaction des usagers, avec des objectifs de performance mesurables qui seront régulièrement suivis et sur la base desquels tous les agents publics seront évalués. L'éthique sera un critère décisif de la carrière des fonctionnaires.

En 2050, les recettes publiques des collectivités territoriales auront dépassé le seuil de 5% du PIB, reflétant un transfert massif de moyens pour une meilleure prise en charge des compétences transférées. Ces collectivités territoriales seront les forces motrices du rééquilibrage du développement local. Ce transfert se matérialisera par une quote-part clairement définie des ressources de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) qui viendra abonder les fonds de dotation aux collectivités territoriales. D'autres impôts et taxes seront transférés aux collectivités territoriales afin qu'elles atteignent progressivement un niveau de ressources équivalent à 5% du PIB national. Les décaissements des fonds de dotation seront corrélés à l'élaboration de plans de développement locaux (communaux, départementaux) cohérents avec la Vision Sénégal 2050.

En 2050, l'État du Sénégal aura déconcentré son organisation pour se rapprocher des pôles régionaux. La répartition des moyens des administrations de l'État entre les services centraux et les services déconcentrés seront rééquilibrés en faveur de ces derniers.

Ce vaste mouvement de déconcentration de l'administration centrale se traduira par un transfert de personnels qualifiés, de moyens et par une autonomie de gestion accrue des pôles administratifs déconcentrés au niveau régional. La déconcentration et le renforcement de la décentralisation accompagneront l'objectif d'émergence de 8 pôles économiques qui contribueront à une meilleure répartition de la production de richesses sur le territoire national, de même qu'à l'émergence de 8 nouvelles agglomérations appelées à accueillir l'essentiel de la croissance urbaine des vingt-cinq prochaines années.

Le Sénégal sera le promoteur d'une intégration africaine effective. Le Sénégal s'engagera dans un raffermissement institutionnel, politique, économique et social de ses liens avec les communautés économiques régionales (UEMOA, CEDEAO et UA, etc.). Dans ce cadre, il contribuera à la prévention et à la résolution des conflits pour garantir la sécurité et la prospérité des peuples d'Afrique. Au niveau économique, à l'échelle communautaire, le Sénégal contribuera à des réformes du système monétaire et financier pour un développement économique plus ambitieux, souverain et équilibré de la sous-région. Avec ses voisins, non membres de la CEDEAO (Mauritanie) et de l'UEMOA (Guinée, Gambie, Mauritanie), des stratégies bilatérales renforceront les liens économiques, sociaux, culturels et sécuritaires, avec des projets ambitieux d'intégration physique via les corridors d'infrastructures et des zones économiques bilatérales. Au niveau continental, la simplification des visas pour tous les ressortissants de pays africains souhaitant se rendre au Sénégal marquera la sincérité de notre engagement panafricain.

Le Sénégal apportera sa contribution à la résolution des grands enjeux diplomatiques mondiaux. Sur la scène internationale, le Sénégal défendra le renforcement d'un multilatéralisme qui soit respectueux des souverainetés nationales. Sur plusieurs enjeux mondiaux, le Sénégal fera preuve d'exemplarité. Exemplarité dans sa politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique et la perte de biodiversité. Exemplarité dans le dialogue et la tolérance interculturels et interreligieux, pour apaiser les relations humaines. Notre diplomatie portera haut la Voix du Sénégal, pour qu'elle soit non seulement entendue mais écoutée et considérée avec respect. Cette crédibilité sera mise au service de notre diplomatie économique.



La carte diplomatique du Sénégal sera revue en tenant compte des évolutions de notre diplomatie économique et des principaux lieux de résidence de la diaspora sénégalaise.

Notre politique étrangère intégrera davantage la diaspora, constituée de Sénégalais(es) qui excellent à travers le monde dans toutes les catégories socio-professionnelles et dans les domaines les plus pointus. La diaspora sénégalaise sera mieux accompagnée. Le Sénégal augmentera considérablement le nombre de centres d'établissement et de production de passeports pour couvrir tous les principaux pays de résidence de notre diaspora. L'État se donnera les moyens d'un meilleur suivi de ses talents à l'étranger, afin de fluidifier la sollicitation de leur expertise au service du Sénégal. De nouveaux mécanismes de mobilisation de l'épargne et des transferts de la diaspora vers l'économie sénégalaise seront structurés, soit pour financer directement l'État pour des infrastructures d'intérêt public (chemin de fer, réseau de transport d'électricité), ou pour financer le secteur privé national sur des projets stratégiques.

Les services des ambassades seront fortement mobilisés au service de la stratégie économique du pays en étant des relais efficaces des organismes nationaux : promotion de la destination Sénégal en lien avec l'ASPT, promotion de l'investissement au Sénégal (IDE) en lien avec l'APIX, développement des partenariats universitaires, etc.



En 2050, l'État garantira la paix et l'ordre en adaptant son architecture de défense et de sécurité aux enjeux actuels et futurs. Comme tous les peuples, les Sénégalais aspirent à la paix et à la stabilité. La préservation des idéaux de paix et de cohésion nationale dans un contexte sous-régional tourmenté, l'atteinte des objectifs stratégiques du document Vision 2050 de transformation systémique du Sénégal, la sécurité et la stabilité demeurent les prérequis de tout développement socioéconomique viable. C'est pourquoi, notre pays se doit de disposer d'un outil de défense et de sécurité crédible, capable d'endiguer les menaces multifformes susceptibles de compromettre ses ambitions légitimes de paix et prospérité. A ce titre, l'architecture de défense et de sécurité du Sénégal est appelée à évoluer pour s'adapter aux évolutions des menaces extérieures et intérieures, la croissance démographique et l'expansion des centres urbains. Parallèlement à l'effort de développement des capacités opérationnelles, un cadre d'emploi permettant plus d'interaction entre les différentes composantes sera établi.

Pour les Armées, il s'agira de consolider le modèle d'armée doté d'une forte capacité d'adaptation, prête à l'emploi par son organisation et son sens de l'anticipation, réactive par sa flexibilité et son aptitude à circonscrire les défis et menaces intérieurs comme extérieurs et résiliente à toutes les formes d'adversité tendant à miner la cohésion nationale. Il s'agit ainsi de :

- Garantir en permanence la sanctuarisation effective du territoire national aux niveaux terrestre, aérien, maritime et du cyberspace, contre toutes formes de menace tout en participant à la sécurité collective sous régionale et internationale ;
- Valoriser le capital humain par la promotion de ressources humaines de qualité grâce à une politique de recrutement et de formation adaptée ;
- Assurer une montée en puissance cohérente, qualitative et quantitative, de nos systèmes de forces terrestres, aériens et navals avec de réelles capacités de veille (acquisition du renseignement) et des directions pourvoyeuses de soutien efficaces ;
- Améliorer les conditions de vie et de travail des militaires et de leurs familles à travers un pôle social dynamique ;
- Participer activement au développement de la nation par des actions majeures à haute valeur sociale, économique et civique.

La stabilité et la paix, facteurs essentiels au développement socio-économique, seront co-construites entre les populations et les corps en charge de la sécurité publique. A ce titre, la Gendarmerie nationale et la Police, tenant compte de l'évolution de nos centres urbains, de la croissance de la population et des attentes sécuritaires plus exigeantes, devront renforcer le maillage territorial pour accompagner le développement socio-économique du pays et participer à la sécurisation de l'exploitation des ressources naturelles. La territorialisation des capacités opérationnelles de surveillance du territoire et d'intervention sous court préavis sera la norme pour mieux exercer les missions de police judiciaire, lutter contre la criminalité et l'insécurité sur les voies de communication.

Dans un contexte spécifiquement marqué par un sentiment d'insécurité persistant au sein des populations périurbaines, la recrudescence des accidents de la route et de l'émigration irrégulière, la criminalité transnationale et l'augmentation des violences urbaines, l'objectif sera d'aller vers davantage de modernisation pour une sécurité optimale, par la résorption des gros déficits infrastructurels, matériels mais aussi humains. De même, au plan normatif, la révision des textes portant statut du personnel et organisation des Forces de Sécurité ainsi que l'élaboration de doctrines, plans et procédures opérationnelles standards constituent une nécessité tout comme la restauration de la confiance avec les populations et l'amélioration des conditions de vie des personnels.

Enfin, s'agissant de la sécurité et de la défense civiles, nous ambitionnons de garantir le succès des missions actuelles et à venir, grâce au renforcement des capacités essentielles et aptitudes fondamentales de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers, aux fins de remplir ses quatre (4) fonctions stratégiques : Anticipation, Protection et Sauvegarde, Permanence des Secours et Projection. Le maillage adéquat du Sénégal passera par une meilleure territorialisation des secours incendie et une régionalisation des secours spécialisés. Il s'agit surtout d'assurer, avec célérité et efficacité, la prévention et la prévision des risques, la lutte contre les accidents, les sinistres et catastrophes mais surtout maîtriser les risques inhérents à la croissance démographique et au développement des infrastructures urbaines, portuaires, aéroportuaires, autoroutières et la prise en charge des risques industriels.

FIGURE 26 : Aspirations de l'agenda 2063 de l'Union Africaine

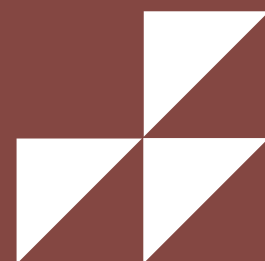
Le Sénégal sera en 2050 pleinement engagé sur la trajectoire des sept aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine

- 1 Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable**
 - Un niveau de vie et une qualité de vie élevés et le bien-être pour tous
 - Citoyens bien instruits et révolution des compétences appuyée par la science, la technologie et l'innovation (STI)
 - Citoyens en bonne santé et bien nourris.
 - Transformation des économies
 - Agriculture moderne pour l'accroissement de la production et de la productivité
 - Économie bleue/marine pour une croissance économique accélérée
 - Économies et sociétés viables sur le plan écologique et résistantes au climat
- 2 Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine**
 - Une Afrique unie (fédération ou confédération)
 - Création et mise en œuvre d'institutions monétaires et financières continentales
 - Infrastructures de classe mondiale dans toute l'Afrique
- 3 Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'Homme, de justice et d'Etat de droit**
 - Enracinement des valeurs, des pratiques démocratiques, des principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit
 - Mise en place d'institutions fortes et d'un leadership transformateur
- 4 Une Afrique vivant dans la paix et la sécurité**
 - Préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité
 - Une Afrique stable et en paix
 - Une Architecture africaine de paix et de sécurité (ASPSA) pleinement fonctionnelle et opérationnelle
- 5 Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs**
 - Grande importance accordée à la renaissance culturelle africaine
- 6 Une Afrique dont le développement est conduit par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier de ses femmes et de ses jeunes et se préoccupant du bien-être de ses enfants**
 - Égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie
 - Engagement et autonomisation des jeunes et des enfants
- 7 L'Afrique, un partenaire mondial fort et influant**
 - L'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires et la coexistence pacifique au niveau mondial
 - L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement



3

La méthode de mise en œuvre



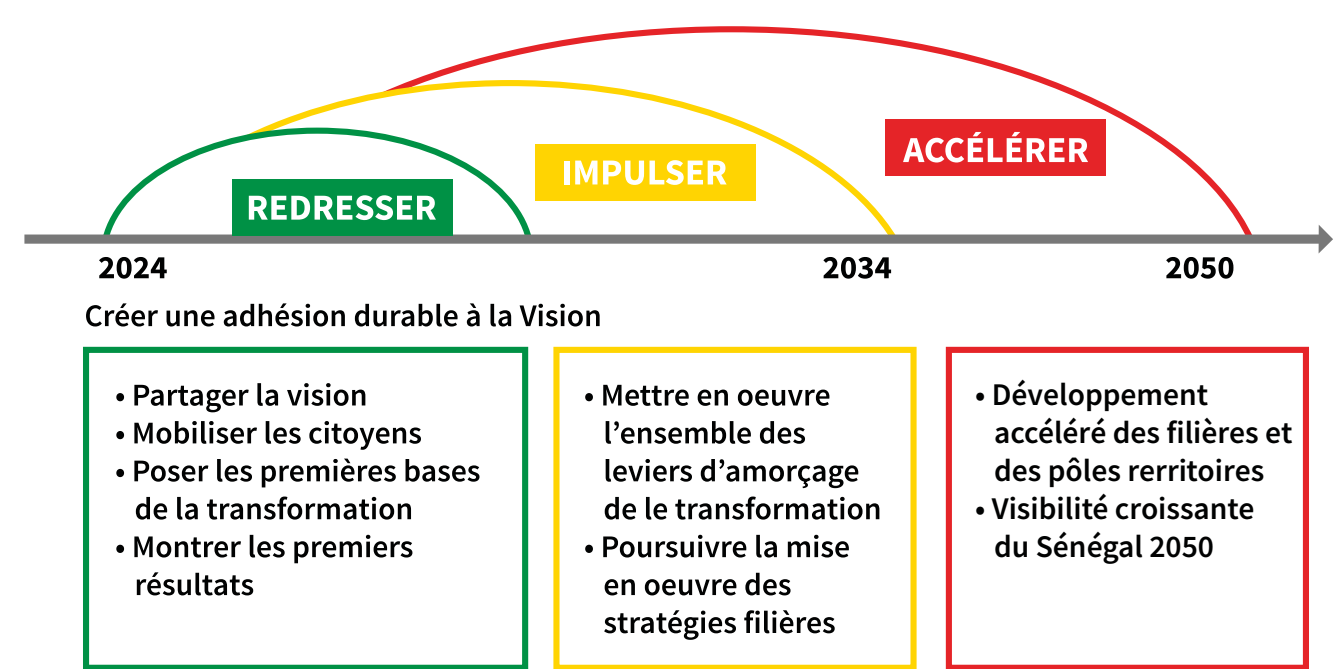
La planification de l'Agenda National de Transformation tiendra compte de trois (3) temporalités : Redresser ; Impulser ; Accélérer.

Dans la temporalité «**Redresser**» se trouveront les mesures incontournables pour créer les conditions préalables d'une vraie transformation, qu'il s'agisse de réformes préalables à des actions futures (ex : réformes des institutions pour l'indépendance de la justice ; déconcentration ; décentralisation ; stabilisation du cadre macroéconomique, réformes foncières, extension des aires protégées à 30% du territoire terrestre, maritime et zones humides), ou de réformes techniques qui préparent le terrain pour le développement d'autres services (exemple : les identifiants numériques uniques des personnes physiques, morales et du patrimoine, qui permettront le déploiement efficace des services numériques). Les réformes, projets et investissements de la catégorie «**Redresser**» serviront à tourner le braquet d'un modèle ancien vers un modèle nouveau, préalable à l'Impulsion et à l'accélération. Ces réformes constitueront une des priorités du premier quinquennat.

Les mesures de la catégorie « **Impulser** » sont également des mesures prioritaires, car ce sont les fondements qui porteront les projets susceptibles d'accélérer la transformation. Comme les fondations d'une maison ou les racines d'un baobab, rien de durable ne pourra se construire sans ces leviers d'impulsion. Toutefois, parce qu'il s'agit de projets d'infrastructures ou de réformes dont la mise en œuvre peut prendre plusieurs années, comme les corridors logistiques, la transition énergétique, la réforme du dispositif de formation professionnelle duale, la réforme du système de santé publique, ces actions seront programmées sur une période de dix (10) ans, et leur mise en œuvre tiendra compte de la capacité progressive à mobiliser les ressources financières requises.

Les mesures de la catégorie « **Accélérer** » sont des mesures qui ne pourront prendre leur plein essor qu'une fois les actions des catégories «**Redresser**» et « **Impulser** » mises en place, car elles capitaliseront sur leurs acquis. Ainsi, les hubs économiques auront besoin que les actions en matière de transition énergétique, de corridors logistiques, de réforme de la formation professionnelle, de réforme foncière, de renforcement des capacités des collectivités territoriales, aient porté leurs fruits pour que la stratégie du hub puisse pleinement se déployer.

FIGURE 27 : Le défi du mandat 2024-29 : Redresser le pays et Impulser la transformation pour créer une adhésion durable à la VISION SENEGAL 2050



Déclinaison opérationnelle

La Vision Sénégal 2050 décrit à l'horizon d'une génération, les objectifs nationaux qui le matérialiseront et les grandes orientations pour les atteindre.

Cette Vision Sénégal 2050 sera partagée au niveau national, **de façon très large**, pour renforcer l'adhésion des populations et assurer la mobilisation de tous au service de cette nouvelle ambition collective.

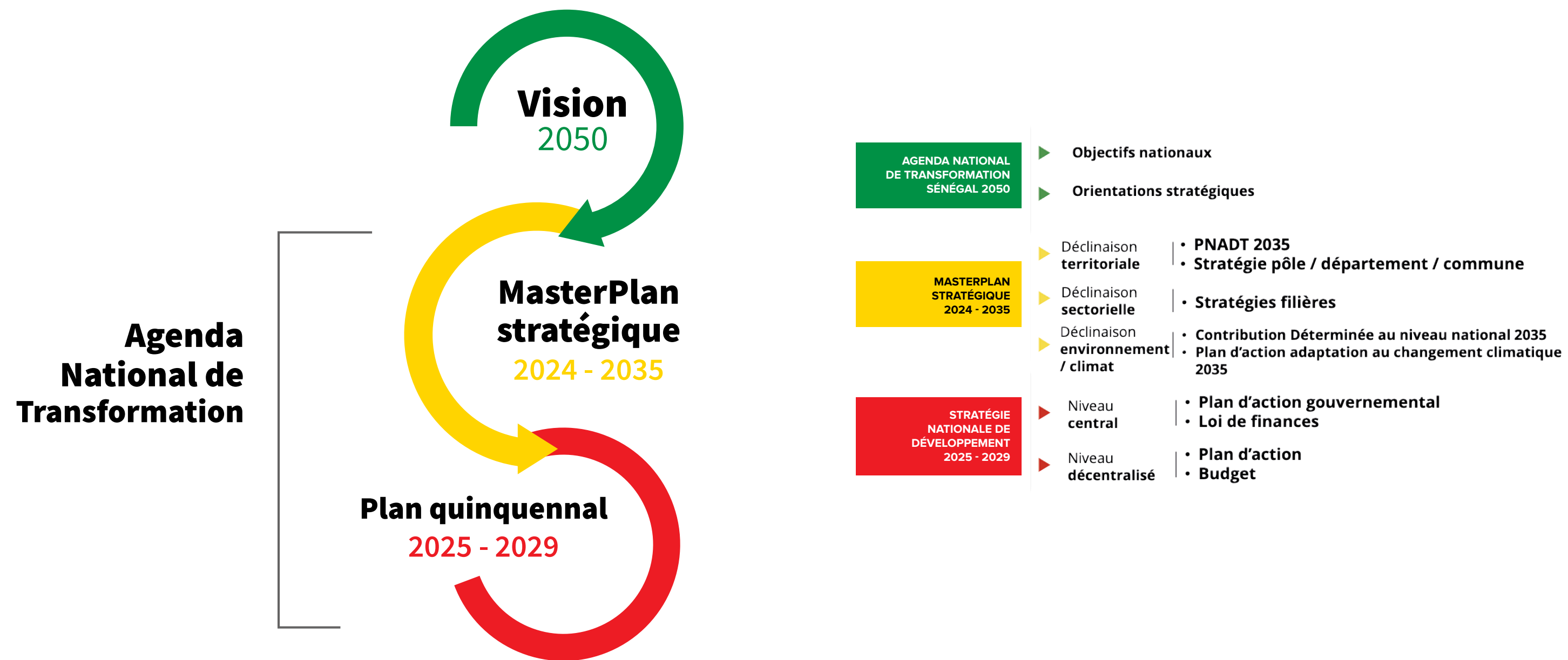
La Vision 2050 sera ensuite déclinée en plans stratégiques décennaux (2025-2034 et 2035-2044) **et en plans d'actions quinquennaux, au niveau sectoriel et territorial.** Cette déclinaison de la Vision en plans stratégiques permettra de garantir que les stratégies de développement, tout en restant cohérentes et alignées à la Vision, répondront aux réalités locales et aux besoins spécifiques de chaque territoire. Elle se fera dans le cadre d'une démarche inclusive, pour garantir la pleine appropriation des plans par les acteurs qui seront chargés de leur mise en œuvre. Une attention particulière sera accordée à la correction de la trajectoire de la déclinaison de la Vision Sénégal 2050 en fonction de l'ampleur des chocs internes et externes.

Au niveau territorial, la Vision 2050 a montré la pertinence et la cohérence stratégique des 8 pôles-territoires proposés par le Projet de société de Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République. Chacun des 8 pôles-territoires sera désormais appelé à décliner cette vision en une stratégie locale de transformation structurelle et de développement, de façon à identifier et à libérer le potentiel de chaque pôle-territoire, au sein d'une vision nationale cohérente. Ces stratégies des pôles-territoires pourront ensuite être déclinées aux niveaux inférieurs (départements, communes), pour encadrer de façon efficace l'action publique et privée locale. Les pôles territoires et les collectivités territoriales seront ainsi invités à s'approprier la Vision 2050 et à la décliner en un plan stratégique (décennal pour le pôle, quinquennal pour la Commune), en coordination avec l'équipe chargée au niveau central de la planification – programmation de la Vision 2050.

Au niveau sectoriel, la Vision 2050, au titre de l'axe 1 « Economie compétitive » sera déclinée en stratégies filières, dans toutes les chaînes de valeur jugées prioritaires. L'Etat ne se limitera toutefois pas à accompagner ; il impulsera une véritable vision pour les filières à fort potentiel de croissance, en synergie avec le secteur privé. Ainsi, l'Etat et le secteur privé s'accorderont, dans chaque filière, sur des objectifs communs, et déclineront un agenda de mise en œuvre dans lequel l'action attendue de chacun des acteurs sera claire et précise. Leurs contributions conjointes soutiendront le développement d'un écosystème favorable au développement de filières « moteurs de croissance », capables de créer dans la durée des emplois et de la richesse, pour soutenir le bien-être de la population. Cette alliance public-privé pour l'opérationnalisation des stratégies filières constituera désormais le premier niveau d'un dialogue public-privé rénové et fortement renforcé. Ne remonteront ainsi au niveau du dialogue national que les grandes réformes d'envergure nationale et les problématiques clés non résolues dans les dialogues sectoriels. Concernant les autres axes, l'approche pôle territoire sera une exigence transversale pour tous les programmes, projets et réformes.

Le graphique 28 présente cette nouvelle architecture de la planification nationale, qui doit désormais mobiliser toute la nation autour des plans d'action précis à court terme, alignés à des objectifs à long terme. Ainsi, portée par l'ensemble des acteurs, la mise en œuvre de la Vision 2050 sera l'affaire de tous, les territoires comme les acteurs des filières, dans le cadre d'une forte dynamique collective.

FIGURE 28 : Architecture de la planification nationale



Stratégie de financement



La réalisation de la Vision-2050 nécessitera un investissement important, **d'un budget global estimé à 45 000 milliards de FCFA au cours de la première phase décennale (2025-2034)**. Ce programme d'investissement peut être réparti presque à parts équivalentes (1/3 chacune) entre (i) les investissements publics (sur ressources propres de l'Etat, sur financement de Partenaires au développement ou par emprunt), (ii) les projets potentiellement réalisables en partenariat public-privé (PPP) et (iii) les projets privés.

La mobilisation de financements suffisants et durables constituera un enjeu majeur pour la mise en œuvre du programme d'actions gouvernementales. Une approche globale et intégrée, combinant des politiques macroéconomiques saines, des réformes structurelles et une mobilisation de tous les acteurs, sera mise en place pour relever ces défis.

Afin d'assurer une bonne couverture financière de l'ensemble des projets, il s'agira pour l'Etat d'accentuer son intervention autour des cinq (5) orientations suivantes :

1

Une meilleure optimisation de la gestion publique

Le retour à une orthodoxie budgétaire dans un délai raisonnable, allié à une amélioration progressive du ratio recettes fiscales/PIB de 18% en 2023 à 25% à l'horizon 2034, augmentera fortement la capacité de financement de l'État et de réalisation de l'Agenda de transformation. Ces simulations mettent en avant les obligations d'une gestion rigoureuse des finances publiques, notamment le retour aux équilibres budgétaires, tout en maintenant une capacité d'investissements sur les projets prioritaires et d'impulsion de la transformation. L'optimisation de la gestion publique est également importante pour améliorer la résilience de l'économie, la signature de l'Etat et les capacités de levée des autres types de financement (Partenaires au Développement, Marchés financiers régionaux et internationaux...). Elle imposera notamment un renforcement du système de gouvernance des structures publiques avec (1) une clarification des mandats et responsabilités ainsi que des codes de gouvernance régissant la composition, les rôles et le fonctionnement des organes de supervision, (2) une meilleure transparence et responsabilisation grâce à un dispositif d'audit et de suivi et évaluation régulier des performances, (3) un renforcement continu des capacités de gestion et une professionnalisation des organes de supervision, (4) une plus grande autonomie financière et une réduction des dépendances et des subventions avec le renforcement des système de contrôle interne et un dispositif plus incitatif à la performance. Les services et organismes dont les audits révéleront une faible participation à l'administration et à l'économie du pays seront supprimés. Les redondances entre services des ministères seront identifiées et rationalisées. Aucun organisme ou service supplémentaire ne sera créé sans suppression d'un service de même consommation budgétaire, principe particulièrement important pour la réussite des politiques de décentralisation et de déconcentration. Ce même principe prévaudra pour les transferts d'activité au secteur privé.

2

Un partenariat renforcé avec le secteur privé

2/3 du plan de financement de l'Agenda National de Transformation devra être mobilisé par le secteur privé, national et international. Dans ce cadre, la forte mobilisation du secteur privé est un impératif. Les structures de développement des entreprises et de promotion de l'investissement seront réformées et renforcées et la mise en œuvre des stratégies de développement des filières sera accélérée afin de promouvoir une meilleure prise en charge de l'investissement par le secteur privé. Une structure en charge de la promotion des échanges extérieurs (investissements et exportations) sera mise en place et contribuera au déploiement d'une stratégie plus forte de promotion, ciblant les investisseurs et partenaires internationaux en fonction des projets de développement. L'Unité en charge des PPP sera renforcée pour accélérer la préparation des projets éligibles et la promotion des partenariats. L'Etat favorisera aussi le renforcement des capacités d'investissement du FONSIS pour un meilleur accompagnement dans des projets stratégiques. A ce titre le FONSIS jouera un rôle important pour accompagner les entreprises vers le marché boursier.

3

Une gestion stratégique des relations avec les Partenaires au Développement (PAD)

Les Partenaires financiers représentent une part prépondérante des créanciers de l'État et resteront un pilier majeur dans le financement de l'Agenda National de Transformation.

L'État capitalisera sur ses relations de grande qualité avec les Partenaires au développement et la grande diversité de ses partenariats multilatéraux et bilatéraux. Il renforcera ses capacités de mobilisation des financements et d'exécution des projets et optimisera l'allocation des projets entre les PAD, selon leurs domaines de concentration. Il développera aussi une politique plus active de mobilisation des fonds à impact dont les durées et les taux d'intérêt sont plus avantageux (Fonds vert, Fonds Climat, Fonds d'adaptation, Fonds de compensation pertes et dommages, Green Bond, Blue Bond pour les projets de protection des zones côtières et des aires marines, etc.). Dans ce cadre, l'Etat renforcera ses capacités d'évaluation, d'identification des projets éligibles et de mobilisation des fonds spécialisés pour les projets d'atténuation et d'adaptation climat. Il appuiera les grandes banques locales pour leur accréditation au Fonds Vert Climat et leur accompagnement plus large aux projets alignés sur les engagements de réduction des GES et de résilience aux risques climat. Il mobilisera également les financements pour le secteur de l'énergie dans le cadre du JETP (2,5 milliards EUR).

4

Une gestion plus dynamique des financements sur les marchés de capitaux et le développement de l'épargne intérieure

Les marchés de capitaux jouent un rôle croissant dans le financement des projets publics et la gestion de la liquidité. Le Sénégal a bénéficié dans le passé de conditions favorables pour lever des emprunts sur les marchés euro-obligataire et régional. Cette composante représente une part significative de la dette publique qui devra être gérée de manière plus active. Il s'agira de capitaliser sur cet acquis en développant une approche active dans la levée des financements et la gestion des relations avec les investisseurs tout en tenant compte des principales contraintes actuelles (Insuffisance de l'épargne, niveau d'endettement public élevé, taille et liquidité du marché régional encore insuffisantes, risque de change important pour les euro-obligations, information financière insuffisante et communication financière irrégulière). L'Etat favorisera un développement soutenu de l'épargne, particulièrement de l'épargne longue, en encourageant l'éducation financière, en mettant en place les incitations fiscales nécessaires, en promouvant le développement et la diversification des produits d'épargne à long terme des banques et organismes d'assurance, en favorisant le développement de l'épargne d'entreprise grâce à des dispositifs d'intéressement et de participation aux résultats et en renforçant les systèmes de sécurité sociale et d'assurance retraite. L'Etat agira pour un renforcement de sa notation en promouvant une gestion rigoureuse des finances publiques et de l'économie, en favorisant une information économique de qualité et en maintenant une bonne gestion des relations avec les institutions internationales et les agences de rating. Il établira et mettra en œuvre une stratégie et un programme à moyen terme de levée des financements pour une meilleure visibilité des investisseurs sur les opportunités d'investissement et en exploitant mieux les innovations (financements à impact et Sukuk, etc.). Il organisera une communication plus régulière et transparente avec les investisseurs suivant une approche plus proactive, notamment en période de crises. Une priorité sera accordée à tous les leviers d'augmentation substantielle des financements privés, notamment au profit des PME PMI du secteur primaire et du logement social.

5

Une meilleure optimisation du potentiel de la diaspora

Au-delà du soutien social aux familles, la diaspora représente un potentiel économique et financier exceptionnel, qui mérite d'être mieux mobilisé pour l'investissement au Sénégal. Il s'agira notamment de mieux les assister dans leurs projets d'investissement, en particulier dans l'immobilier, de mieux mobiliser leur épargne à travers des supports d'investissement incitatifs et plus rentables (Diaspora Bonds et Fonds de placements, etc.), et de mettre en place un guichet unique qui leur sera dédié au niveau de la structure en charge de la promotion des échanges extérieurs.

Dispositif de mise en œuvre

Innovante dans sa conception, la Vision Sénégal 2050 le sera aussi dans sa mise en œuvre. L'Agenda National de Transformation 2050 fixe des objectifs ambitieux pour le Sénégal, au regard des résultats engrangés depuis 64 ans, notamment un objectif de croissance économique moyenne d'au moins 6,5% par an sur vingt-cinq ans. Ce saut quantitatif et qualitatif ne sera possible qu'avec un changement profond de méthode dans la manière de conduire l'action collective.



Principes directeurs

UN MODÈLE DE PILOTAGE AGILE

Le modèle à implémenter sera suffisamment agile en s'appuyant sur l'existant notamment les ministères, les agences et des cabinets privés nationaux, en optimisant les fonctions et les ressources, en intégrant des ruptures systémiques dans la conduite des politiques publiques. Cela pourra se faire avec une architecture évolutive tout le long de la phase de redressement et d'impulsion et débouchant sur une forme d'organisation opérationnelle cible dans au plus tard trois (3) ans pour la phase d'accélération.

RENFORCEMENT DE L'ARTICULATION ET DE LA SYNERGIE

La réussite de la mise en œuvre repose sur une collaboration solide et transversale entre les ministères, les agences et les entités techniques, ainsi qu'au niveau des Pôles les Gouverneurs et représentants des Collectivités territoriales.

L'intégration et la synergie de ces structures opérationnelles ayant capitalisé une expérience avérée et disposant de compétences requises permet d'éviter la duplication de rôles. Les services de la Primature, les services du ministère en charge de l'Économie et ceux du Ministère en charge des Finances jouent un rôle de premier plan, dans cette entreprise collaborative notamment, les structures en charge de la planification, des financements et des partenariats, pour coordonner la planification stratégique et l'optimisation des ressources économiques et financières.

Des groupes de travail thématiques seront définis pour chaque grand projet, programme ou réforme, impliquant des représentants des ministères sectoriels et des autres parties- prenantes notamment les collectivités territoriales, la société civile.

La culture de l'interministériel sera au cœur de la politique de formation des fonctionnaires. Le schéma d'instruction des dossiers (projets de loi, de décret, d'arrêté, etc.), du service ministériel qui en a l'initiative, jusqu'à l'arbitrage du Premier Ministre, après les indispensables consultations interministérielles, fera l'objet d'un véritable manuel de l'élaboration de la décision publique au Sénégal.

IMPLICATION STRUCTURÉE DU SECTEUR PRIVÉ ET DES PARTENAIRES

Le secteur privé et les partenaires financiers doivent être mobilisés efficacement pour garantir le financement et la mise en œuvre des projets.

CONDUITE DU CHANGEMENT : APPROCHE MULTINIVEAU ET PROCESSUS INTÉGRÉS

La réussite de la mise en œuvre des projets, programmes et réformes, nécessite un changement radical des comportements, des méthodes et des cultures dans la conduite des politiques publiques. La conduite du changement sera basée sur l'appropriation et le suivi régulier. L'adhésion des agents de l'Administration publique et l'intégration des nouvelles pratiques modernes sont fondamentales pour garantir le succès des réformes.



Modèle Organisationnel

Le pilotage stratégique est assuré au plus haut niveau par un Conseil présidentiel Sénégal 2050 au-dessus d’un Comité interministériel Sénégal 2050, présidé par le Premier Ministre.

L’articulation entre la Présidence de la République et la Primature sera assurée au travers d’un dispositif organisationnel assurant l’interaction et l’information régulière du Président de la République. Ce dispositif sera animé par le Ministre auprès du Président de République, chargé du suivi du pilotage et de l’évaluation de l’Agenda national de transformation.

L’appui à la mise en œuvre de l’Agenda de transformation Sénégal 2050 sera placée sous la tutelle de la Primature. Le suivi opérationnel de la mise en œuvre sera assuré par le Bureau Opérationnel de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes (BOCS). Les Projets Sectoriels seront pilotés par les départements ministériels chefs de file.

FIGURE 29 : Sept facteurs clés de succès pour une mise en œuvre réussie de l’agenda national de transformation

1	LEADERSHIP FORT	• Porte la vision • Engagé • Prêt à fournir les ressources nécessaires pour la mise en œuvre
2	PLANIFICATION STRATÉGIQUE	• Objectifs clairs, délais réalistes et indicateurs de suivi pour évaluer les progrès • Démarche participative, impliquant tous les acteurs concernés, y compris les citoyens
3	COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE	• Coordination étroite entre les différents ministères et organismes gouvernementaux concernés • Mécanismes de coordination efficaces • Collaboration et communication fluides entre les parties prenantes
4	MOBILISATION DES RESSOURCES	• Financement adéquat • Ressources financières, humaines et matérielles
5	ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	• Implication des parties prenantes clés (secteur privé, citoyens, société civile...) • Garantir le soutien et l'appropriation du plan • Mécanismes de participation et de consultation réguliers
6	SUIVI ET ÉVALUATION	• Mesurer les progrès, identifier les obstacles et apporter les ajustements nécessaires • Collecte régulière de données pour évaluer l'impact du plan
7	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	• Informer et mobiliser l'ensemble de la société autour du plan de transformation • Communiquer de manière claire et transparente sur les objectifs, les avantages attendus et les progrès réalisés

Table des illustrations

FIGURES		TABLEAUX	
Figure 1 - Carte des pôles économiques	11	Tableau 1	
Figure 2 - Carte économique du Sénégal en 2050	12	Evolution attendue des principaux indicateurs économiques et sociaux du Sénégal entre 2023 et 2050	10
Figure 3 - Agenda national de transformation Sénégal 2050	16		
Figure 4 - Redresser, impulser, accélérer	17	Tableau 2	
Figure 5 - Évolution de la balance commerciale	25	Top 50 des entreprises sénégalaises en termes de chiffre d'affaires	24
Figure 6 - Évolution de la croissance du Sénégal depuis 1960	26		
Figure 7 - Pyramide des âges	28	Tableau 3	
Figure 8 - L'emploi dans la société sénégalaise en 2023	29	Évolution prévisionnelle des indicateurs économiques clés	51
Figure 9 - Évolution du système de gouvernance	32		
Figure 10 - Scénarii d'évolution du PIB/habitant	48	Tableau 4	
Figure 11 - Moteurs de croissance de l'économie sénégalaise en 2050	54	Un cadre macroéconomique assaini	52
Figure 12 - Les filières prioritaires répondent à des vocations spécifiques	57		
Figure 13 - Évolution du PIB des industries agroalimentaires	61		
Figure 14 - Cartographie des réserves d'hydrocarbures	64		
Figure 15 - Vision 2050 pour la filière hydrocarbures - pétrochimie	65		
Figure 16 - Vision 2050 pour la filière phosphate/ engrais	66		
Figure 17 - Évolution du PIB des industries extractives	68		
Figure 18 - Évolution du PIB de l'industrie manufacturière	70		
Figure 19 - Évolution du PIB des services à haute valeur ajoutée	72		
Figure 20 - Les sous-segments à fort potentiel du tourisme sénégalais	74		
Figure 21 - Évolution de la répartition territorialisée du PIB et de la population	78		
Figure 22 - La trajectoire de développement et son empreinte écologique	106		
Figure 23 - Cartographie des 5 corridors stratégiques du Sénégal en 2050	108		
Figure 24 - Cartographie des huit nouvelles agglomérations à aménagement prioritaire	113		
Figure 25 - Objectifs de développement durable des Nations Unies	118		
Figure 26 - Aspirations de l'agenda 2063 de l'Union Africaine	127		
Figure 27 - Le défi du mandat 2024-29 : Redresser le pays et Impulser la transformation pour créer une adhésion durable à la Vision Sénégal 2050	130		
Figure 28 - Architecture de la planification nationale	134		
Figure 29 - Sept facteurs clés de succès pour une mise en œuvre réussie de l'Agenda National de Transformation	143		



Sigles et abréviations

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BCEAO	Banque Centrale des États de l’Afrique de l’Ouest
BDEF	Banque de Données Économiques et Financières
BE	Bureau d’Evaluation
BIC-Gouv	Bureau d’Information et de Communication Gouvernementale
BOCS	Bureau Opérationnel de Coordination et de Suivi des Programmes et Projets
BPO	Business Process Outsourcing - Externalisation des processus métiers
BRT	Bus Rapid Transit
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CRM	Customer Relationship Management - Gestion de la relation client
CEDEAO	Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest
DGPPE	Direction Générale de La Panification et des Politiques Économiques
ESO	Engineering Services Outsourcing - Externalisation des services d’ingénierie
EUR	Euro
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FONSIS	Fonds Souverain d’Investissements Stratégiques
FRPD	Fonds pour la Réponse aux Pertes et Dommages
GCF	Fonds Vert pour le Climat
ICC	Industries Culturelles et Créatives
IDH	Indice de Développement Humain
INN	Pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée
ITO	IT Outsourcing - Externalisation des technologies de l’information
JETP	Just Energy Transition Partnerships
NEET	Not In Education, Employment Or Training
PAMA	Programme d’Appui à La Modernisation de l’Administration
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNADT	Plan National d’Aménagement et de Développement Territorial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
RGPH	Recensement Général de la Population et de l’Habitat
RNB	Revenu National Brut
RNU	Registre National Unique
TER	Train Express Régional
TIC	Technologies de l’Information et de la Communication
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
USD	Dollar des États-Unis d’Amérique
ZACI	Zone d’Aménagement Concertée Intercommunale
ZES	Zones Économiques Spéciales
ZLECAF	Zone de Libre Echange Continentale Africaine



Sénégal50
20

